

Secrétariat général

**COMMISSION PERMANENTE**  
**DU 21 SEPTEMBRE 2016**



**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE

Présence du mercredi 21 septembre 2016	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 5
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mardi 12 juillet 2016	page 13
Secteur présenté par Mme PÉCRESSE	page 14
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 15
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 19
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 22
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 29
Secteur présenté par M. SALINI – Finances	page 35
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 36
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 48
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 61
Secteur présenté par M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative	page 59
Secteur présenté par Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 62
Secteur présenté par M. DIDIER – Logement et politique de la ville	page 65
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 69
Secteur présenté par M. NASROU – Action internationale et tourisme	page 72
Secteur présenté par M. BARIANI – Grand Paris	page 77
ANNEXES	page 82

**FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016**

**ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :**

Mesdames Farida ADLANI, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès ÉVREN, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESSE, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Geoffroy DIDIER, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Aurélien LEGRAND, Othman NASROU, Frédéric PECHENARD, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Wallerand de SAINT JUST, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER.

**N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :**

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE.

Messieurs David DOUILLET, Benoît HAMON, Jean-Lin LACAPELLE, Didier MIGNOT, Yann WEHRLING.

**MODIFICATIONS INTERVENUES  
DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 21 SEPTEMBRE 2016**

**ORDRE DE PASSAGE DES VICES-PRESIDENTS :**

L'ordre de passage des Vices-Présidents est le suivant :

Mme PÉCRESSE, M. CHARTIER, Mme JOUANNO, M. BEAUDET, Mme CHAIN-LARCHÉ, M. SALINI, Mme ÉVREN, Mme ADLANI, M. KARAM, Mme HIDRI, M. DIDIER, Mme CIUNTU, M. NASROU, M. BARIANI

**RAPPORTS AJOUTÉS :**

- **M. NASROU - – Action internationale et tourisme**
- **CP 16-422** : Chapitre 930 « Services généraux » code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » Programme HP 104007 « Rayonnement international » Action 10400703 « Réseaux internationaux » cotisation 2016 au réseau Métropolis
- **Mme ADLANI - Action sociale, santé et famille**
- **CP 16-424** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Accès aux soins des publics spécifiques », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - la politique régionale de santé - attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - quatrième affectation - approbation de la convention relative aux modalités de mise en œuvre de la participation régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire au bénéfice des étudiants franciliens boursiers des échelons 0 à 4 avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP

**RAPPORTS RETIRÉS :**

- **Mme ÉVREN – Éducation**
- **CP 16-392** : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Programme d'aides aux élèves de second cycle », action 12800401 « aide régionale à la demi-pension » - tarification de la restauration des établissements publics de Paris tarification des internats tarification des commensaux - année 2017
- **M. BARIANI – Grand Paris**
- **CP 16-454** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs », programme HP 50-002 « Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement », action 15000205 « Atelier International du Grand Paris » - cotisation en faveur de l'atelier international du Grand Paris (AIGP) au titre de l'année 2016

**MODIFICATIONS DE TITRE :**

- **Mme PÉCRESSE**
- **CP 16-219** : Information sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT - septembre 2016
- **M. CHARTIER – Économie et emploi**
- **CP 16-268** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage » - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : aide à l'entrée en apprentissage (avances et soldes), ateliers d'animation éducative, mobilité internationale des apprentis (désaffectation de subventions)
- **CP 16-461** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services commun » - soutien aux forums pour l'emploi - affectation 2016

- **Mme ADLANI - Action sociale, santé et famille**
  - **CP 16-419** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : - projets relatifs à la sécurité des locaux et des personnes - fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau et Montereau : conventions d'objectifs et de moyens 2017 - fondation hospitalière Sainte Marie : changement de bénéficiaire suite au transfert d'activité - subvention globale de fonctionnement 2016 des écoles et instituts de formation du social : agrément de places de moniteur éducateur et éducateur spécialisé de l'association Initiatives Formation et versement d'une indemnité - subvention d'investissement 2016 en faveur de l'association Initiatives - remises gracieuses
  
- **M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative**
  - **CP 16-466** : Iles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs des boucles de seine (78), Buthiers (77), Cergy-Pontoise (95), Etampes (91), Jablines-Annet (77), Port aux Cerises (91), Saint-Quentin-en-Yvelines (78) et Val-de-Seine (78) - sécurisation des propriétés régionales - île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisation de programme
  - **CP 16-469** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - aide aux déplacements des équipes jeunes des clubs (dispositif chèque transport) - soutien aux événements sportifs - promotion du sport
  
- **Mme CIUNTU – Administration générale**
  - **CP 16-372** : Chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale de la collectivité », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » Programme HP 0202-016 - cotisations en faveur de : - du CESER de France, assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux - subventions en faveur de : - l'association des maires d'Ile-de-France (AMIF) - l'amicale des anciens conseillers régionaux d'Ile-de-France
  
- **M. NASROU – Action internationale et tourisme**
  - **CP 16-451** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP 95 002 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action « Autres soutiens dans le domaine du tourisme », programme HP 95-001 « Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique », action « réseaux d'accueil et d'information touristique » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme - attribution et affectation d'un complément de subventions 2016 en faveur des centres d'accueil régionaux du tourisme (CART) - approbation d'un avenant à la convention avec l'union nationale des associations de tourisme Ile-de-France (UNAT- IDF) et attribution d'une subvention - affectation d'autorisations d'engagement pour la cotisation à l'association du cluster tourisme du Val d'Europe

**VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :**

CP 16-219, CP 16-268, CP 16-372, CP 16-379, CP 16-384, CP 16-385, CP 16-398, CP 16-404, CP 16-406, CP 16-415, CP 16-420, CP 16-422, CP 16-424, CP 16-427, CP 16-440, CP 16-445, CP 16-462, CP 16-465, CP 16-469

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE**

**CP 16-219** : Information sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT - septembre 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi**

**CP 16-268** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage » - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : aide à l'entrée en apprentissage (avances et soldes), ateliers d'animation éducative, mobilité internationale des apprentis (désaffectation de subventions) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-374** : 901 « Formation professionnelle et apprentissage » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - cinquième affectation 2016

**CP 16-423** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - attribution d'une subvention dans le cadre du programme régional « appui à l'orientation professionnelle des actifs 2016 » - affectation 2016 pour Créative Camera Altermédia

**CP 16-453** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Qualification par la formation continue » - programme qualifiant territorialisé 2016 attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à des projets portés par des structures locales : - soutien à l'association CIMAP pour la mise en œuvre de parcours de formation « services et aide à la personne » - soutien à l'association initiatives 77 pour la mise en œuvre d'un parcours de formation dans les métiers du numérique - désaffectation partielle de crédits sur le marché groupement de commande entre la Région et pôle emploi

**CP 16-461** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services commun » - soutien aux forums pour l'emploi - affectation 2016

**CP 16-375** : Chapitre 939 « Développement économique », Code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales », programme HP 91-012 « Soutien à l'emploi », action 191 012 03 « Emplois-tremplin », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - soutien régional aux DLA (dispositifs locaux d'accompagnement) franciliens - prime aux employeurs d'apprentis pour 2016 : 2<sup>ème</sup> affectation pour l'agence de services et de paiement (ASP) - avenant à la convention ASP

**CP 16-382** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - la région s'engage pour l'apprentissage et l'emploi - quatrième affectation de subventions passerelles entreprises 2016

**CP 16-456** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement » - politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat : - soutien au dispositif Crearif - soutien aux points d'accueil à la création d'entreprise

**CP 16-457** : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91-002 « Appui au développement économique des territoires », action 191002-01 « Immobilier d'entreprises » - cofinancement de pôles d'innovation dédiés aux créateurs d'entreprises : - pôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat à Guyancourt par la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (78) - pôle de développement entrepreneurial à Montfermeil par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est (93)

**CP 16-458** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme 194002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 19400202 « Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art » - soutien au développement des TPE et des métiers d'art

**CP 16-460** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme 56001 « Aide au développement du territoire numérique », action 15600102 « Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme 92005 « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200501 « Gouvernance des pôles de compétitivité » - politique régionale en faveur du développement numérique - réalisation d'une maquette numérique de l'Ile-de-France - réattribution d'une subvention à Cap Digital Paris Région - attribution de complément de subvention à Paris Europlace - avenant à la convention relative au soutien au projet « plateforme numérique d'information et d'éducation aux sciences »

**CP 16-462** : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - financement de l'entrepreneuriat : abondement des fonds de prêts d'honneur et de garantie - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-387** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales », programme HP91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », code nature 618 du budget 2016 chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 10 « services communs », programme 1 10 002 « mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage », action 1 10 002 07 « service public de l'orientation » code nature 618 du budget 2016

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

**CP 16-452** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme « Territoires prioritaires et stratégiques », action « Ingénierie territoriale » - volet territorial du contrat de plan État-Région 2015-2020 : convention et affectations en faveur des EPA ORSA, seine aval et plaine de France pour l'année 2016

**CP 16-455** : Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 €, disponible sur le chapitre 935 Aménagement des territoires, code fonctionnel 50 « Services communs », programme HP 50-002 « Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement », Action « Biennale de l'architecture et de l'urbanisme » - affectation d'une autorisation d'engagement pour préfigurer l'organisation de la biennale francilienne d'architecture et d'urbanisme

**CP 16-404** : Chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-007 « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable » - Action 17100803 « Soutien aux associations et organismes ouvrant pour l'environnement », action 17100802 « Emplois d'insertion en environnement » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-406** : Chapitre 907, sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « prévention des déchets » (472001053), action « Optimisation de la gestion des déchets » (472001063) Chapitre 937 sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets Action « prévention déchets » (472001053) - attribution de subventions dans le cadre de la politique de prévention et de valorisation des déchets troisième affectation 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

**CP 16-205** : Chapitre 938 « Transports », sous-fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 810 « Services communs » - versement de cotisations à divers organismes dans le domaine des transports

**CP 16-334** : Chapitre 908 «Transport», code fonctionnel 883 «Transports fluviaux», programme PR 883-001 «Aménagement et modernisation des voies navigables» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport», opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - opérations du contrat de plan interrégional État-régions vallée de la Seine 2015 – 2020 opérations fret fluvial et logistique urbaine -première affectation 2016

**CP 16-339** : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », programme 481006 « Métro » - interconnexions ferrées du Grand Paris express ligne 15 sud

**CP 16-389** : Chapitre 907 « Environnement », code Fonctionnel 77 « Environnement des infrastructures de transport », programme PR 77-001 « Réseau routier », chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme PR 818-015 « Développement et amélioration des sites propres pour autobus », code Fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme PR 821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transports » - contrat de plan État-Région - aménagement des infrastructures de voirie nationale - deuxième affectation 2016

**CP 16-397** : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire de voyageurs», programme PJ 811-004 «liaisons ferroviaires», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme PR 812-013 «lignes à grande vitesse» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» - contrat de projets 2007-2013 contrat de plan État-Région 2015-2020 électrification de la ligne ferroviaire paris-bale, sections Gretz-Troyes et Longueville-Provins liaison ferroviaire Massy Valenton

**CP 16-399** : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires », programme PR 812-010 « Grands pôles intermodaux » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» opérations du contrat de plan État - Région 2015-2020 grands pôles intermodaux

**CP 16-400** : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire régional de voyageurs», programme PR 811-004 «Liaisons ferroviaires» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - opération du contrat de plan État-Région 2015-2020 schéma de secteur de la ligne L du réseau Transilien études

**CP 16-402** : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-001 « Accessibilité du réseau » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport» - schéma directeur d'accessibilité - deuxième affectation 2016

**CP 16-444** : Chapitre 908 «Transport», code fonctionnel 884 «Transports ferroviaires de marchandises», programme HP 884-006 «Études des sites potentiels de logistique urbaine» - transmission de fichiers issus de l'enquête transport de marchandises en ville

**CP 16-384** : Chapitre 938 « transport » Sous-fonction 80 « Services communs » Programme HP 80-001 « Études générales » - Recensement de 1994 à 2008 des reversements des aides régionales au titre de l'amélioration des services de transports en commun routiers - **PROCÉDURE D'URGENCE**

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

**CP 16-447** : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 première affectation 2016

**CP 16-468** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme « Aménagement et équipement de l'espace rural », action (15300105) « Sauvegarde des commerces de proximité » - mise en œuvre opérationnelle du dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural -contribution des parcs naturels régionaux à la revitalisation commerciale en milieu rural

**CP 16-432** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie » - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) - agriculture et environnement - agriculture périurbaine - agriculture et filières - 3<sup>ème</sup> affectation 2016

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances

**CP 16-413** : Remises gracieuses et admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme - opérations comptables en matière d'amortissement

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

**CP 16-415** : Lancement de l'expérimentation des 8 lycées publics franciliens 100% numérique - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-429** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-005 (122005) « Grosses réparations dans les lycées publics », action 12200501 « Grosses réparations dans les lycées publics », chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Équipement des lycées publics », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action 12800504 « Développement des TICE et des ENT » - mise en œuvre du très haut débit pour les EPLE du Val-de-Marne et des Yvelines et mise à jour de la grille tarifaire pour les EPLE de la Seine-et-Marne

**CP 16-431** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - équipements pédagogiques dans les EPLE diverses politiques régionales - sixième rapport de l'année 2016

**CP 16-435** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505), chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme « Qualification par l'apprentissage » (112003), action « Accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) - mise en œuvre du programme d'actions mémorielles pour l'année scolaire 2016-2017 - attribution d'une subvention au musée de la grande guerre de Meaux

**CP 16-440** : Chapitre 932 « enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - attribution de subventions dans le cadre du programme « Alycce » et du programme « Actions lycéennes » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-441** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501), chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », programme 10-002 « Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage », action « Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi » (11000202) - développer le lien entre les lycées et les entreprises - attribution de subventions à des associations pour le développement de partenariats lycées-entreprises - attribution d'une subvention au comité local école entreprise d'Évry (91) - attribution d'une subvention au lycée Théodore Monod d'Antony pour les 30 ans du bac pro

**CP 16-448** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence année scolaire 2016-2017 soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques - accompagnement des lycéennes dans des parcours d'excellence

**CP 16-464** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Budget d'autonomie dans les lycées » (12800511) chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Budget d'autonomie dans les lycées » (12800512) - mise en œuvre de l'expérimentation du budget d'autonomie dans 12 lycées publics franciliens

**CP 16-465** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) - lutte contre le décrochage scolaire - « Projets-Phénix » - première affectation - organisation des assises régionales de la lutte contre le décrochage scolaire - année scolaire 2016-2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-391** : Chapitre 925- code fonctionnel 22- article 204132 – lycées avances pour travaux - remises gracieuses

**CP 16-392** : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Programme d'aides aux élèves de second cycle », action 12800401 « aide régionale à la demi-pension » - tarification de la restauration des établissements publics de Paris tarification des internats tarification des commensaux - année 2017 - **RETIRÉ**

**CP 16-394** : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », programme HP 28-009 « aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées » - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE, formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension - aide régionale à l'équipement - aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE - subventions d'équilibre

**CP 16-417** : Travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France - 6<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016

**CP 16-418** : Travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Ile-de-France - 5<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016



**CP 16-421** : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27- 001 (127001) « Sécurisation des lycées », action 12700103 « Subventions pour la sécurité aux EPLE » - Budget 2016

**CP 16-449** : Modalités de suivi des installations spécifiques liées à la qualité environnementale du patrimoine lycées dotations pour l'année 2016 aux EPLE - dotations pour les contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la Région d'Ile-de-France - 2<sup>ème</sup> versement - dotations pour la maintenance immobilière - 4<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016 - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et à la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE - marché relatif à la surveillance anti-intrusion dans les EPLE - règlement de la cotisation pour le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication concernant les EPLE d'Ile-de-France (SIPPEREC) - poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE

**CP 16-398** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - lycée Émilie de Breteuil à Montigny-le-Bretonneux (78) -restructuration de la demi-pension - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec le groupement de maîtrise d'œuvre Hélène Fricout-Cassagnol / TPF Ingénierie France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-407** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004, code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovations et extension des lycées » - lycée Turgot à Montmorency (95) - opération de restructuration, rénovation et extension partielle - protocole transactionnel avec la société Batiplus titulaire du marché de contrôle technique n°04.00.004.00.95.75 et protocole transactionnel avec la société Omni décors titulaire du marché de travaux n°08.00.001.00.466.95.75 - mandataire : SAERP

**CP 16-408** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004, code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovations et extension des lycées » - EREA Léopold Bellan à Chamigny (77) - opération de rénovation des installations thermiques ainsi que du réseau d'eau potable et de gaz - protocole transactionnel avec la société TFN bâtiment - mandataire : SAERP

**CP 16-409** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Cités mixtes régionales », programme HP 224-032 « Rénovation des cités mixtes régionale grosses réparations dans les cités mixtes régionales » (122032), action «Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées» (12203201) action «Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collège» (12203202) - habilitation de la présidente - pour la mise en conformité et sécurité des installations électriques, la mise aux normes de sécurité incendie et le renouvellement du SSI, et le câblage informatique pour l'environnement numérique de travail de la cité mixte régionale Janson de Sailly à Paris 16<sup>ème</sup> - à affecter l'autorisation de programme pour la part études budget 2016, à signer la convention spécifique avec Paris et à signer la convention de mandat n°16MANPPM CMR7501 mandataire SAERP

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

**CP 16-377** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs : (quatrième affectation pour 2016) - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Ile-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant adhésion à des organismes de promotion de la culture

**CP 16-383** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques » - attribution des subventions en faveur des organismes associés à l'action régionale dans le domaine de la culture dernière affectation 2016 - chœur régional Vittoria d'Ile-de-France - festival d'Ile-de-France (FIF) - fonds régional d'art contemporain (FRAC) - orchestre national d'Ile-de-France (ONDIF)

**CP 16-385** : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », code fonctionnel 313 « Développement du patrimoine », HP 312-002 « Équipements culturels de diffusion et de création », HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques », HP 312-007 « Création et diffusion numériques », HP 312-008 « Construction et aménagement de médiathèques », HP 313-004 « Restauration, aménagement et accueil du public des monuments » - aménagement culturel en Ile-de-France - troisième affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-386** : Chapitre 933, code fonctionnel 312, programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques », action 13100601, programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numérique », action 13100701 - soutien aux arts plastiques - troisième affectation pour 2016 - soutien aux arts numériques - troisième affectation pour 2016

**CP 16-412** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue » du budget 2016 - attribution de subventions en faveur des arts de la rue et de la piste - première affectation pour 2016

**CP 16-414** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-005 (131005), « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504, « Développement de la permanence artistique » du budget 2016 - soutien à la permanence artistique et culturelle - évaluation des conventions triennales de permanence artistique et culturelle conclues en juillet 2013 - affectations au titre d'une convention annuelle - 3<sup>ème</sup> affectation pour l'année 2016

**CP 16-426** : Chapitre budgétaire : 933 « Culture, sports et loisirs » Code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", Programme : HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » Chapitre budgétaire : 903 « Culture, sports et loisirs », Code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", Programme : HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture » Aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 3<sup>ème</sup> affectation 2016 - aide après réalisation - 3<sup>ème</sup> affectation 2016 - fonds de soutien cinéma et audiovisuel - 3<sup>ème</sup> affectation 2016 - changements de bénéficiaires - dispositif d'aide à l'écriture de scénario - première affectation 2016 – AGESEA

**CP 16-436** : Chapitre 933 « Culture sport et loisirs » politique régionale du livre, code fonctionnel 312 « Activités culturelles/artistiques », programme HP 312-008 aide au livre et à la lecture - attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique régionale du livre - troisième affectation 2016

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

**CP 16-419** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : - projets relatifs à la sécurité des locaux et des personnes - fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau et Montereau : conventions d'objectifs et de moyens 2017 - fondation hospitalière Sainte Marie : changement de bénéficiaire suite au transfert d'activité - subvention globale de fonctionnement 2016 des écoles et instituts de formation du social : agrément de places de moniteur éducateur et éducateur spécialisé de l'association Initiatives Formation et versement d'une indemnité - subvention d'investissement 2016 en faveur de l'association Initiatives - remises gracieuses

**CP 16-420** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - action sociale, handicap et familles - quatrième affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-424** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Accès aux soins des publics spécifiques », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - la politique régionale de santé - attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - quatrième affectation - approbation de la convention relative aux modalités de mise en œuvre de la participation régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire au bénéfice des étudiants franciliens boursiers des échelons 0 à 4 avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP - **PROCÉDURE D'URGENCE**

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

**CP 16-445** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200501 « Consultation et expression de la jeunesse », action 10200503 « Citoyenneté, valeurs de la république et expressions culturelles », action 10200504 « Lutte contre les discriminations », chapitre 934 « Développement social santé », code fonctionnel 040 « Services communs », programme HP 021-005 « Développement de la vie associative », action 14000101 « Fond régional de développement de la vie associative et du bénévolat » - deuxièmes affectations 2016 jeunesse, citoyenneté, vie associative - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-393** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux clubs formateurs - deuxième affectation 2016

**CP 16-439** : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-001 (132001) « Équipements sportifs d'intérêt régional », action 13200104 « Terrains synthétiques de grands jeux », action 13200103 « Plan piscines » - attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France - dispositif « terrains synthétiques de grands jeux » - dispositif « plan piscines régional » approbation d'un avenant portant transfert de maîtrise d'ouvrage du syndicat des départements 75 et 92 pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et Antony au département des Hauts-de-Seine

**CP 16-466** : Iles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs des boucles de seine (78), Buthiers (77), Cergy-Pontoise (95), Etampes (91), Jablines-Annet (77), Port aux Cerises (91), Saint-Quentin-en-Yvelines (78) et Val-de-Seine (78) - sécurisation des propriétés régionales - île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisation de programme

**CP 16-469** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - aide aux déplacements des équipes jeunes des clubs (dispositif chèque transport) - soutien aux événements sportifs - promotion du sport - **PROCÉDURE D'URGENCE**

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

**CP 16-286** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - CPER 2007-2014 : campus Jourdan - affectation d'une autorisation de programme pour le premier équipement du bâtiment école normale supérieure - école d'économie de Paris

**CP 16-390** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-007 (192007) « Soutien au dialogue sciences société », action 192007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique », nature 657, budget 2016 - soutien régional au projet « Questions de sciences, enjeux citoyens qsec2 » avenant à la convention n°13020604

**CP 16-416** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - aides à la mobilité internationale des étudiants : année universitaire 2016-2017 - AMIE universités, grands établissements et écoles - AMIE BTS - AMI doctorants

**CP 16-437** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-001 « Soutien à la recherche hors DIM », action 19200107 « Allocations de recherche hors Domaines d'intérêt majeur », Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-001 « Soutien à la recherche hors DIM », action 19200102 « Soutien aux pôles territoriaux » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'emploi scientifique : allocations doctorales sur domaines cibles (ARDOC) et soutien aux actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs

**CP 16-450** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à la recherche soutien transitoire aux programmes de fonctionnement 2016 des 16 domaines d'intérêt majeur (DIM) et avenants à deux conventions DIM antérieures

#### **SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville**

**CP 16-388** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-Fonction 54 « Habitat-logement », programme HP 54-004 (154004) « Aide au parc privé », action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement - aide au parc privé - troisième affectation pour 2016

**CP 16-396** : Chapitre 905 Aménagement des territoires, sous-fonction 54 « Habitat-logement », programme HP 54-005 (154005) : Action en faveur du logement des jeunes, action 15400502 « Logements des jeunes et des apprentis » - Aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis - troisième affectation pour 2016

**CP 16-410** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat-logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logements des étudiants » - aide en faveur du logement des étudiants - troisième affectation pour 2016

**CP 16-427** : Mobilisation du contingent régional de logements sociaux pour lutter contre la pénurie d'enseignants dans certains lycées - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-428** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat-logement », programme HP 54-006 « Autres actions logement », action 15400604 « Action en faveur des femmes victimes de violences conjugales » - affectation d'une subvention en faveur de la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) pour 2016

**CP 16-434** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement », programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social », action 15400201 « Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires », action 15400202 « Aide à la création de logements locatifs sociaux », action 15400203 « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - troisième affectation pour 2016

#### **SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale**

**CP 16-372** : Chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale de la collectivité », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » Programme HP 0202-016 - cotisations en faveur de : - du CESER de France, assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux - subventions en faveur de : - l'association des maires d'Ile-de-France (AMIF) - l'amicale des anciens conseillers régionaux d'Île-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-381** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-002 « Moyens informatiques des services », chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-012 « Fonctionnement des services » - quatrième affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement et de programme sur les chapitres 900 et 930 « Services généraux » crédits de la direction des systèmes d'information

**CP 16-376** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle », chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle » - affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement sur le chapitre 930 et d'autorisations de programme sur le chapitre 900 relatives à la communication institutionnelle - 2<sup>ème</sup> rapport pour 2016

**CP 16-379** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 21 septembre 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 16-380** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », Programme HP 0202-001, chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme : HP 313-010, chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202-011 - ajustement et affectations provisionnelles et spécifiques d'une autorisation d'engagement et d'autorisations de programme sur les chapitres 900 et 930 « Services généraux » et 903 « Culture, sports et loisirs » troisième rapport 2016

**CP 16-430** : Chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202-016 - cotisations en faveur de l'association des médiateurs des collectivités territoriales (AMCT) et du club des médiateurs de services au public (CMSP)

**CP 16-411** : Protection sociale complémentaire des agents de la Région : mandat au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Ile-de-France pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

**CP 16-438** : Chapitre 900, chapitre 930, chapitre 932 - affectations provisionnelles et spécifiques des autorisations d'engagement relatives à la gestion des ressources humaines – 3<sup>ème</sup> rapport

#### **SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme**

**CP 16-181** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » - attribution d'une subvention dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée conclu avec la province du Québec

**CP 16-442** : Chapitre 930 « services généraux », programme 104003 « Coopération décentralisée », action 10400301 « Coopération décentralisée », action 10400302 « Représentants de la Région »

**CP 16-459** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », programme HP044-013 (104013) « Solidarité internationale », action 10401302 « Aide régionale aux microprojets internationaux de solidarité (ARAMIS) », chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales », programme HP04014 (104014) « Méditerranée », action 10401401 « Méditerranée » - attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité (Aramis) » 2016 - attribution de subventions dans le cadre du dispositif méditerranée 2016

**CP 16-451** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP 95 002 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action « Autres soutiens dans le domaine du tourisme », programme HP 95-001 « Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique », action « réseaux d'accueil et d'information touristique » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme - attribution et affectation d'un complément de subventions 2016 en faveur des centres d'accueil régionaux du tourisme (CART) - approbation d'un avenant à la convention avec l'union nationale des associations de tourisme Ile-de-France (UNAT- IDF) et attribution d'une subvention - affectation d'autorisations d'engagement pour la cotisation à l'association du cluster tourisme du Val d'Europe

**CP 16-422** : Chapitre 930 « Services généraux » code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » Programme HP 104007 « Rayonnement international » Action 10400703 « Réseaux internationaux » cotisation 2016 au réseau Métropolis - **PROCÉDURE D'URGENCE**

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BARIANI – Grand Paris

**CP 16-454** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs », programme HP 50-002 « Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement », action 15000205 « Atelier International du Grand Paris » - cotisation en faveur de l'atelier international du Grand Paris (AIGP) au titre de l'année 2016 - **RETIRÉ**

**CP 16-239** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales » - financement d'actions du CPIER vallée de la Seine 2015-2020

**NB** : - Les élus siégeant dans un organisme sont réputés ne pas participer aux votes s'y rapportant.

*La séance est ouverte par Madame Valérie PÉCRESE, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, à 9 heures 09.*

**Mme la Présidente** – Bonjour, nous allons nous mettre au travail. Je dois vous prévenir que malheureusement, je serai obligée de vous quitter à 9 heures 55 parce que j'ai un rendez-vous avec le Premier Ministre qui souhaite nous voir pour parler de nos ressources. L'agenda du Premier Ministre prime sur le nôtre.

#### **Vote de l'urgence**

**Mme la Présidente** – Je vais vous demander de voter l'urgence sur les rapports 16-219, 16-268, 16-372, 16-379, 16-384, 16-385, 16-398, 16-404, 16-406, 16-415, 16-420, 16-422, 16-424, 16-427, 16-440, 16-445, 16-462, 16-465 et 16-469. Qui est pour l'urgence ?

Demande de prise de parole. Monsieur DA SILVA.

#### **EXPLICATION DE VOTE**

**M. DA SILVA (S&R)** – Bonjour, Madame la Présidente. Nous allons voter contre l'urgence parce que neuf mois après votre prise de responsabilité, nous ne pouvons continuer d'accepter, comme cela a d'ailleurs déjà été le cas dans un grand nombre de commissions techniques de notre assemblée, qu'une grande partie des rapports que vous soumettez à la délibération soit remise en urgence. Nous ne pouvons imaginer que neuf mois après votre prise de responsabilité, la responsabilité de quiconque soit engagée, à part la vôtre, personnelle, d'être dans l'incapacité de faire travailler le Conseil régional et ses différentes instances dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, Madame la Présidente, vous avez utilisé un petit subterfuge pour diminuer le nombre de rapports soumis au vote d'urgence puisque nous avons pu constater que vous avez retiré la moitié des rapports initialement soumis à cette procédure. Comment avez-vous fait pour les retirer ? Vous avez estimé que treize jours avant la délibération des conseillers régionaux, vous pouviez vous passer de l'urgence. Or le code général des collectivités territoriales est clair sur ce point. Les rapports remis 14 jours avant la délibération ne font pas l'objet d'urgence ; ceux qui sont remis avec un délai de moins de 14 jours aux conseillers régionaux doivent passer en procédure d'urgence.

Il faut donc remettre l'ensemble des rapports qui ont été remis avec un délai de moins de 14 jours aux conseillers régionaux dans la procédure d'urgence. Pour ces rapports, nous voterons contre l'urgence, non pas contre le fond des rapports systématiquement, mais contre la pratique qui est la vôtre de mépriser les conseillers régionaux et notre travail collectif.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur De SAINT JUST.

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Je vais dire la même chose et cela ne met en aucun cas en cause les services ou le Secrétariat général. Nous sommes là depuis le 1<sup>er</sup> janvier et à cette rentrée du mois de septembre, la difficulté de travailler pour les groupes d'opposition a été extrêmement importante, notamment en commission. Je ne vois pas comment nous pouvons continuer de cette manière. C'est trop rapide. Nous sommes obligés d'être en commission permanente aujourd'hui et de siéger demain, mais il va falloir que nous trouvions un moyen pour vous contraindre de nous faire travailler normalement, en temps utile, parce que nous sommes à la limite du sabotage.

**Mme la Présidente** – Madame MALAISE.

**Mme MALAISE (FdG)** – Madame la Présidente, nous voterons contre l'urgence. Nous avons eu un long débat en commission permanente au mois de juillet où un grand nombre de rapports étaient présentés en urgence. Vous vous étiez engagée à l'oral à faire en sorte que la situation ne se reproduise plus. Force est de constater, pour cette commission permanente, mais aussi pour le Conseil régional de demain et d'après-demain, que les délais n'ont toujours pas été respectés pour une grande partie des rapports, que les conditions de travail des groupes, notamment des groupes qui consultent ceux qui leur ont donné mandat pour être élus, ne sont pas favorables à cause de ce manque de délai. Nous allons donc voter contre l'urgence. Je tiens tout de même à signaler aux membres de la commission permanente qu'à force de répétition, cela appauvrit le débat politique et pose un problème de légalité vis-à-vis des rapports qui sont adoptés ou non.

**Mme la Présidente** – Merci. Madame PORTELLI.

**M. PORTELLI (LR)** – Au sein du groupe les Républicains, nous voterons pour l'urgence. La longueur des débats n'est pas gage de qualité. On constate que l'on retrouve les mêmes à la rentrée, que malgré les vacances, ils ont les mêmes préoccupations. Au sein du groupe les Républicains et des groupes centriste et UDI, nous avons la capacité de travailler vite et en bonne intelligence avec vous.

**Mme la Présidente** – Merci Madame PORTELLI. Je réponds à l'objection juridique soulevée par le président du groupe socialiste. La jurisprudence du Conseil d'État du 13 février 2015 nous dit qu'un délai non franc de 14 jours, qui est prévu par l'article 7.1 du règlement intérieur du Conseil régional pour diffuser les rapports aux élus, permet de publier les documents de cette CP jusqu'au 8 septembre au soir et non pas la veille. Nous nous appuyons donc sur la jurisprudence du Conseil d'État que nous vous ferons parvenir dès la fin de cette séance pour que vous en soyez convaincus.

Nous proposons 19 rapports en urgence sur 92, c'est-à-dire environ 20 %. Je suis désolée de vous dire que toutes CP confondues, en 2015, 170 rapports ont été passés en urgence sur 697 par la précédente majorité. 25 % des rapports ont donc été passés en urgence en 2015. Cela signifie que nous avons amélioré le fonctionnement du Conseil régional par rapport à 2015. C'est évidemment difficile à accepter, mais telle est la vérité des chiffres.

Je vous demande de m'écouter. Je vous ai écoutés. Je vous demande d'être respectueux, j'ai été respectueuse. Je vous demande juste de regarder la réalité de ces chiffres et de comprendre qu'aujourd'hui, nos services sont en pleine réorganisation et qu'ils sont en train de préparer le déménagement, comme vous le savez. De lourdes tâches leur incombent. Je vous demande donc une indulgence pour les services, une indulgence que vous aviez en 2015 pour les mêmes services, quand vous dirigiez la Région. Merci.

Nous allons désormais mettre l'urgence aux voix. Qui est pour cette urgence ? Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'urgence**  
**POUR** : LR, UDI, CD  
**CONTRE**: S&R, FN, EELVA, FdG  
**ABSENT** : RCDE  
**ADOPTION**

#### Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mardi 12 juillet 2016

**Mme la Présidente** – Nous abordons l'approbation du procès-verbal de la commission permanente du mardi 12 juillet.

Une explication de vote. Monsieur DA SILVA.

#### EXPLICATION DE VOTE

**M. DA SILVA (S&R)** – Cette approbation m'offre l'occasion de vous répondre, Madame la Présidente. Vous nous expliquez que le Conseil d'État – nous le vérifierons évidemment – vous permet de vous assoir sur le règlement intérieur que vous nous avez-vous-même proposé d'adopter. Si vous réduisez à chaque fois les délais pour estimer seule ce qui revient à l'urgence et ce qui n'y revient pas, vous pouvez maquiller ainsi les pourcentages. Néanmoins, j'ai demandé aux collaborateurs du groupe socialiste de faire l'addition et je prends le pari que le pourcentage de rapports remis en urgence par votre actuelle majorité est bien supérieur à celui de la précédente.

Par ailleurs, Madame la Présidente, ce n'est pas le problème. Il faut que vous arrêtiez de vous comparer à Jean-Paul HUCHON qui est resté 17 années, qui n'a jamais fait l'objet de critiques de fonctionnement tel que vous en faites l'objet depuis que vous êtes en responsabilité et qui, Madame la Présidente, quelles qu'ont été les lois de décentralisation votées, quelle qu'a été l'évolution de la structure régionale, ne s'est jamais défaussé sur les services pour cacher sa propre incurie qu'il n'avait pas. Vous n'êtes pas prête, Madame la Présidente, votre majorité n'est pas prête. Les services ne sont pas en cause ; c'est vous qui êtes en cause. Arrêtez donc de vous cacher derrière des arguties juridiques. Arrêtez de vous cacher derrière des déménagements qui ne dépendent pas des mêmes services que ceux qui instruisent les dossiers. Arrêtez de nous prendre pour des lapins de six semaines ! Soyez enfin la présidente de cette Région. Évidemment, nous voterons symboliquement contre le rapport du procès-verbal.

**Mme la Présidente** – Je suis heureuse de vous avoir retrouvé tout en nuance, Monsieur Da SILVA.

Nous allons approuver le procès-verbal de la commission permanente. Qui est pour ce procès-verbal ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Approbation du procès verbal de la commission permanente du mardi 12 juillet 2016**

**POUR** : LR, UDI, EELVA, CD, FdG

**CONTRE** : S&R

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDE

**ADOPTION**

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE**

**CP 16-219** : Information sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT - septembre 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**Mme la Présidente** – Nous allons présenter l'information pour l'usage des délégations pour signer les marchés. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur de Madame CHAIN-LARCHÉ. L'ordre est fonction de la disponibilité des vices-présidents, Monsieur le Président, comme le veut la tradition, l'usage dans chaque collectivité. Merci.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture**

**Mme la Présidente** – Sur le rapport n°16-447 relatif au fonds d'urgence inondations, il y a un amendement n°9 du Front de Gauche.

**CP 16-447** : Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 première affectation 2016

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable*  
*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n°9 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Il s'agit d'un amendement concernant le fonds d'urgence à destination des communes franciliennes qui ont été touchées par les inondations du printemps dernier. Il s'agit d'ajouter à la délibération qui nous est proposée une subvention en fonctionnement à la commune de Villeneuve-Saint-Georges d'un montant de 50 000 euros et une subvention en investissement à cette même commune d'un montant de 50 000 euros.

En effet, le présent rapport présenté répond aux demandes d'aides régionales qui ont été effectuées par les communes jusqu'au 26 juillet dernier. Cependant, la commune de Villeneuve-Saint-Georges ne fait pas partie des bénéficiaires des aides proposées à la commission permanente de ce mois de septembre, bien qu'elle ait transmis un dossier aux services régionaux le 18 juillet dernier en faisant état de lourdes dépenses liées à des dégâts très importants subis par cette commune du 94. Elle a d'ailleurs été la ville du Val-de-Marne la plus touchée par les inondations, ce qui a engendré un coût très important pour la commune qui a mobilisé son personnel communal nuit et jour pendant plusieurs semaines pour venir en aide aux personnes sinistrées. Elle a également mobilisé des moyens pour héberger plus de 400 personnes dans des gymnases pendant plusieurs semaines. Elle a établi des permanences dans les quartiers, nettoyé, ramassé plus d'un millier de tonnes d'encombrants. Il s'agit de faire en sorte que ce fonds d'urgence réponde réellement à l'urgence pour une commune qui en a réellement besoin.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – J'ai bien entendu la question posée en commission. Je rappelle qu'il s'agit d'une première affectation d'un peu plus de 300 000 euros qui concernera 18 communes. Vous n'avez aucune inquiétude à avoir pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Je tiens à vous rappeler que nos services se sont rapprochés de la commune qui avait bien sûr émis le souhait de faire partie des premières communes indemnisées. Par ailleurs, nous n'intervenons pas sur les dépenses de fonctionnement, mais sur les dépenses d'investissement, ce qui est bien spécifié dans le rapport que nous avons voté au mois de juin. La commune a d'autre part omis un détail important. Pour aller plus vite et être plus efficace, nous avons dématérialisé les demandes via une plateforme sur laquelle la commune ne s'est pas adressée. Nous avons donc rappelé la commune pour lui demander de le faire. Cela n'a pas été fait dans les délais suffisants pour cette commission de septembre, mais la demande de la commune sera bien sûr traitée, avec les dépenses d'investissements qu'elle a faites. Je rappelle que la limite est fixée à 70 % d'un montant plafonné à 100 000 euros de dépenses. Le dossier passera certainement à la CP du mois d'octobre.

**Mme la Présidente** – Au bénéfice de ces explications, est-ce que vous retirez votre amendement, Madame MALAISÉ ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – J'entends les explications, mais je pense que le critère d'un fonds d'urgence doit être l'urgence et la manière dont les communes ont été touchées. Je déplore que cette commune doive attendre encore trois semaines, « certainement », ai-je entendu, ce qui n'est donc pas de façon sûre et certaine. J'aurais aimé un engagement un peu plus ferme de la part de l'Exécutif, mais je vais tout de même retirer l'amendement. Nous serons extrêmement vigilants lors de la commission permanente d'octobre.

**L'amendement n°9 (FdG) est retiré.**

**Mme la Présidente** – Merci Madame MALAISÉ. Il y a une demande de parole du groupe EELVA sur ce rapport. Madame MONVILLE.



**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Bonjour. Je voulais simplement savoir si des demandes ont été faites pour la dépollution. Nous avons demandé à ce que soit accepté un amendement, et il l'avait été, pour que les communes qui avaient été malheureusement touchées par des problèmes de pollution puissent aussi faire une demande. Est-ce que des demandes ont été faites ? D'après ce que nous avons lu, il n'y a eu aucune demande.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – A priori, nous n'avons pas eu de demande pour la dépollution. Je pense que cela ferait l'objet d'un traitement à part. Il s'agit de subventions d'investissement pour des équipements qui ont dû être achetés, ainsi que pour la voirie, ce qui est une entorse à nos habitudes. Certains travaux de voirie rentrent dans les dépenses d'investissement. Vous avez vu le détail de ce qui a été décliné pour ces 18 communes. Je me rapprocherai des services pour vous renseigner ultérieurement.

**Mme la Présidente** – Merci. Nous allons mettre aux voix le rapport 16-447. Madame SARKISSIAN, une demande de parole.

EXPLICATION DE VOTE
---------------------

**Mme SARKISSIAN (S&R)** – Nous soutenons évidemment ce fonds d'urgence, d'autant plus que nous avons demandé précédemment à ce qu'il soit alimenté bien davantage en proposant 20 millions pour l'ensemble des sinistrés.

Une remarque quant aux proportions des départements qui sont accompagnés via les communes. Il s'agit certes, comme vous l'avez dit, Madame la Vice-Présidente, d'une première affectation, mais je remarque que le département des Yvelines, dont 19 % des communes ont été sinistrées, se trouve fortement soutenu dans ce rapport. Cette enveloppe est en effet couverte à 65 % par les communes des Yvelines. Nous aimerions être sûrs que le département de l'Essonne, fortement frappé, et celui de la Seine-et-Marne se trouvent accompagnés dans le cadre de la seconde affectation. Puisqu'il s'agit d'un fonds d'urgence, il me paraît tout à fait nécessaire qu'il aille à ceux qui ont vraiment eu à souffrir des inondations au mois de juin dernier.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – Nous avons tout simplement traité les dossiers qui étaient complets pour cette CP. Vous n'avez aucune inquiétude à avoir. J'étais avant-hier à Nemours qui fait partie de cette première affectation. En fonction des dossiers qui arrivent, un rééquilibrage se fera à la CP du mois d'octobre. Puisque vous signalez qu'une forte proportion de communes des Yvelines est traitée, vous verrez qu'il y en a dans les autres départements que vous avez cités.

**Mme la Présidente** – Je suis allée personnellement dans l'Essonne et en Seine-et-Marne voir ces communes sinistrées et leur parler de ce fonds d'urgence. Elles sont informées. Nous prendrons peut-être contact avec le président du département de l'Essonne et celui de la Seine-et-Marne pour leur rappeler. Cela tient peut-être aussi à la mobilisation des départements. Dans l'Essonne et en Seine-et-Marne, les départements ont mis également en place des fonds d'urgence, ce que n'a pas fait le département des Yvelines à ma connaissance. Cela peut justifier que les communes qui n'avaient pas de solution départementale soient venues directement à la Région, alors que ceux qui avaient une solution départementale sont allés d'abord au Département. Ce peut être une explication. Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Nous voterons pour ce rapport, Madame la Présidente. Je profite de la réponse donnée tout à l'heure par la vice-présidente à Mme MONVILLE pour préciser qu'il nous arrive régulièrement, sur des questions que l'on pose, d'avoir l'engagement de l'exécutif que nous aurons ultérieurement les précisions et les réponses. Pourrions-nous nous mettre d'accord sur une procédure parce que je ne vois pas passer les réponses ? Lorsque sur la demande de l'un des groupes, un engagement est pris de nous apporter des précisions, pourrait-il y avoir un engagement ferme de la Présidente de veiller à ce que ce soit fait ?

**Mme la Présidente** – Vous pouvez toujours m'écrire pour demander des précisions et je suis tenue de répondre, Monsieur SATOURI.

S'agissant de ce rapport, je pense que cette explication est la bonne. En réalité, beaucoup de communes sont passées par les aides départementales qui étaient plus faciles et plus rapides. Nous allons le vérifier et nous vous répondrons à la prochaine séance où nous passerons le dossier de Villeneuve-Saint-Georges.

Je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-447**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

**ABSENT** : RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport CP 16-468.

**CP 16-468** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme « Aménagement et équipement de l'espace rural », action (15300105) « Sauvegarde des commerces de proximité » - mise en œuvre opérationnelle du dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural - contribution des parcs naturels régionaux à la revitalisation commerciale en milieu rural

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – J'ai une demande de parole d'EELVA sur les commerces de proximité. Madame MONVILLE.

**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Dans ce que nous avons pu lire, nous remarquons qu'il y a une charte cadre pour l'ensemble des PNR, ce qui n'est aucunement adapté à la spécificité de chacun des PNR. Nous voudrions savoir si cette spécificité sera prise en compte, étant donné que leurs territoires sont différents et présentent des différences importantes. Les PNR ont sans doute un rôle à jouer dans le développement et le maintien du commerce de proximité, mais il ne faudrait pas non plus les rendre responsables d'une logique d'aménagement du territoire qui vide les villes de leurs commerces de proximité et pour laquelle ils n'ont aucune incidence.

**Mme la Présidente** – Merci, Madame MONVILLE. Madame la Vice-Présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – Les chartes cadres et la convention ont été vus avec les PNR. Je ne partage pas du tout votre point de vue. On ne peut pas dire que les PNR contribuent à vider les grandes villes de leurs commerces. C'est une politique qui consiste à maintenir les commerces de proximité en territoire rural.

**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Madame CHAIN-LARCHÉ, je n'ai absolument pas dit cela. J'ai dit que l'on assistait à une logique d'aménagement du territoire qui malheureusement vide les centres-villes de leurs commerces de proximité et que les PNR n'en sont pas responsables, sinon qu'ils font partie comme nous de cette société. Ils ne sont pas responsables du fait que des centres commerciaux s'installent à l'extérieur des villes et que ceux-ci font concurrence aux commerces de proximité.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – Je vous rappelle le contenu du rapport. Il concerne les villes de moins de 10 000 habitants, avec une préférence qui est accordée aux dossiers des villes de 5 000 habitants. Il ne s'agit donc pas de grandes villes. Pourquoi les PNR sont-ils concernés dans cette entreprise que nous menons ? Parce qu'ils ont une très grande expérience de sauvegarde de l'économie locale et du commerce de proximité. Il nous est apparu tout à fait légitime et pertinent de les associer, ce que nous vous proposons aujourd'hui de mettre noir sur blanc.

**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Nous trouvons très bien de les associer, mais nous ne pouvons les rendre comptables de l'échec de l'entreprise. Ils ne sont pas responsables d'une logique qui les dépasse.

**Mme la Présidente** – Nous avons bien compris votre point de vue, Madame MONVILLE, mais cette commission permanente n'est pas un dialogue entre vous et la vice-présidente, dialogue que vous pourrez avoir dans le bureau de Mme CHAIN-LARCHÉ. Nous avons lancé une mission sur les PNR et leur avenir que nous avons confiée notamment au président du PNR de Chevreuse qui est le plus ancien PNR créé. Il y a une tentation de désengagement des départements et nous avons éventuellement des PNR à créer en Seine-et-Marne, comme vous le savez. J'ai été présidente de PNR pendant douze ans, ce sujet me tient particulièrement à cœur. Il faut défendre cette idée de PNR. Je crois beaucoup aux PNR comme laboratoires d'un développement territorial équilibré, d'exemplarité sur le développement économique en milieu rural et d'innovation. Il faut les mettre vraiment dans la boucle dès qu'il est question de développement économique parce qu'ils ont aussi un rôle fort d'animation des territoires. Il ne faut pas dévaloriser leur rôle. Sinon, le risque est que les intercommunalités prennent tout et que les PNR ne soient pas placés à leur juste place. Je suis pour ma part très favorable à la dynamique des PNR.

Je vais mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-468**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

**ABSENT** : RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-432** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie » - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) - agriculture et environnement - agriculture périurbaine - agriculture et filières - 3<sup>ème</sup> affectation 2016

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n°432. J'ai une demande de parole du Front de Gauche.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Madame la Présidente, ce rapport comprend une subvention de 453 500 euros pour des opérations en matière d'agriculture biologique. Nous y sommes favorables, mais nous aimerions connaître votre position sur la pétition des AMAP qui circule et qui mentionne l'état des lieux en Île-de-France. Nous soutenons cette pétition et sommes d'accord avec elle. Nous attendons des engagements de la Région pour répondre à ces préoccupations. Il y a eu une baisse des investissements de la Région accordés à l'AEV. Or ces investissements offrent la capacité d'acheter du foncier et d'installer de jeunes agriculteurs. Il y a aussi la fin de la convention avec Terres de Liens. Nous sommes préoccupés du fait que la Région ne soutienne qu'une agriculture conventionnelle, avec toutes les conséquences sociales et environnementales préoccupantes.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – Je rappelle que nous ne soutenons pas qu'un seul type d'agriculture, notamment l'agriculture conventionnelle, mais toutes les agricultures. L'agriculture biologique en fait partie. En ce qui concerne la convention avec Terre de Liens, je rappelle que cette convention a été dénoncée au sein de l'AEV. En l'occurrence, je rappelle cela n'a rien à voir avec l'agriculture biologique. Nous n'allons pas systématiquement répéter les choses.

**Mme la Présidente** – Nous allons mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-432**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf dossier N° 16011820), CD, FdG

**CONTRE** : EELVA (dossier N° 16011820)

**ABSENT** : RCDE

**ADOPTION**

Mme la Présidente – Nous arrivons au secteur de Mme JOUANNO.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable**

**CP 16-452** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme « Territoires prioritaires et stratégiques », action « Ingénierie territoriale » - volet territorial du contrat de plan État-Région 2015-2020 : convention et affectations en faveur des EPA ORSA, seine aval et plaine de France pour l'année 2016

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Au rapport n°452, j'ai une motion de renvoi en commission du Front National.

**Motion de renvoi en commission n°1 (FN)**

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Nous avons déposé une motion de renvoi pour que ce rapport soit renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à celle du Grand Paris. Nous considérons que ces autorisations d'engagement sont directement liées au Grand Paris. Il convient de rappeler l'origine et les modalités d'engagement de la Région sur ce point. Ce rapport n'a pas été présenté en commission du Grand Paris, alors que ses conséquences le concernent directement. Nous pensons que ce renvoi en commission veut assurer plus de transparence dans l'ambition de la Région à l'égard du Grand Paris.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

**Mme JOUANNO** – Merci Madame la Présidente. Ce rapport a été examiné en commission environnement et aménagement la semaine dernière. Il n'a pas été examiné dans la commission du Grand Paris. Le président de la commission aurait tout à fait pu appeler ce rapport. Ceci dit, il n'a pas été présenté puisque le soutien régional des EPA, qui est un soutien ancien, précédant la création du Grand Paris, vise des établissements dont le périmètre et l'action dépassent largement le Grand Paris. En l'occurrence, ces établissements d'aménagement visent des territoires comme le Grand Roissy ou Seine Aval qui dépassent très largement le Grand Paris. C'est la raison pour laquelle ce rapport a été présenté en commission aménagement et environnement puisque son périmètre est plus large que celui du Grand Paris.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Y a-t-il des explications de vote sur cette motion de renvoi ?

**Vote de la motion de renvoi en commission n°1 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

**ABSENT** : RCDE

**REJET**

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du groupe EELVA. Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Madame la Présidente, nous demandons la parole pour vous signaler notre demande de vote dissocié sur la subvention de 326 000 euros à l'EPA Plaine de France.

Mme la Présidente – Le vote dissocié est noté. Merci. Je mets aux voix ce rapport CP 16-452. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-452**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

**ABSENT** : RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-455** : Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 €, disponible sur le chapitre 935 Aménagement des territoires, code fonctionnel 50 « Services communs », programme HP 50-002 « Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement », Action « Biennale de l'architecture et de l'urbanisme » - affectation d'une autorisation d'engagement pour préfigurer l'organisation de la biennale francilienne d'architecture et d'urbanisme

**Mme la Présidente** – Au rapport 455, j'ai une motion de renvoi en commission du groupe FN.

**Motion de renvoi en commission n°2 (FN)**

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Ce rapport a été vu en commission des finances et en commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Nous critiquons le fait qu'il ne soit passé que dans deux commissions. Cette biennale a vocation d'être un lieu de réflexion et d'émulation. C'est aussi un lieu de rendez-vous du grand public et des professions dans toutes leurs composantes. Nous pensons que ce rapport aurait dû être porté à la connaissance d'autres commissions (Formation professionnelle, éducation et culture). Nous demandons donc le renvoi à ces commissions.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme JOUANNO** – Merci Madame la Présidente. La démarche d'ensemble de la biennale a été présentée déjà en début d'année. Nous l'avons voté d'ailleurs le 17 mars 2016. Nous en avons eu ensuite la traduction budgétaire puisque vous avez voté l'attribution d'une enveloppe de 100 000 euros pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage que nous venons d'acter en commission. Il ne s'agit que de la délibération qui acte l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ensuite, il y aura une commission d'appel d'offres qui définira et sélectionnera les projets et il y aura évidemment des élus régionaux des différentes commissions dont celle de la culture. En l'occurrence, nous sommes très en amont de cette démarche.

**Mme la Présidente** – Cette motion est-elle maintenue, Monsieur DE SAINT-JUST ?

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Oui.

**Mme la Présidente** – Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour cette motion ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de renvoi en commission n°2 (FN)**

**POUR : FN**

**CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE**

**REJET**

**Mme la Présidente** – J'ai une demande de parole du groupe S&R. Madame FREY.

**Mme FREY S&R** – Merci Madame la Présidente. Dans la délibération que le Conseil régional a votée en mars, il était prévu que le Conseil délègue à la CP les modalités de lancement et d'organisation de cette biennale de l'architecture et de l'urbanisme. Nous l'avons regretté d'ailleurs parce que nous aurions aimé en savoir un peu plus dès le vote en Conseil régional. Aujourd'hui, nous n'en savons toujours pas plus puisqu'un article unique nous propose d'affecter 100 000 euros à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour concevoir et gérer le projet qui ne nous est donc toujours pas présenté, en dehors de qualificatifs assez généraux tels que transversal, international, spécifique, singulier et innovant. Nous restons donc sur notre faim. Dans l'attente d'une présentation en CP, telle que le Conseil régional l'a votée, nous nous abstiendrons.

**Mme la Présidente** – Merci Madame FREY. Madame la Vice-Présidente, vous avez une réponse à apporter.

**Mme JOUANNO** – Je suis ravie de voir que le PS est enthousiaste quant à ce projet et est impatient d'en connaître tous les éléments. L'élaboration de ce projet nécessitera plusieurs mois parce qu'une biennale ne peut se faire du jour au lendemain si l'on souhaite qu'elle ait une dimension internationale. Nous aurons donc très souvent l'occasion de reparler de ce projet, notamment en commission. Nous l'avons fait sur nombre d'autres dossiers, notamment sur l'élaboration des 100 quartiers ou sur le plan déchets. Nous avons beaucoup de débats de fond au sein de la commission. Ne vous inquiétez pas, nous aurons l'occasion d'en reparler.

**Mme la Présidente** – Je vais mettre aux voix le rapport n°455. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-455.**

**POUR** : LR, UDI, EELVA, CD, RCDE

**ABSTENTION** : S&R, FN

**NPPV** : FdG

**ADOPTION**

**CP 16-404** : Chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-007 « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable » - Action 17100803 « Soutien aux associations et organismes ouvrant pour l'environnement », action 17100802 « Emplois d'insertion en environnement » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport 404. J'ai une demande de parole du groupe EELVA.

**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Nous constatons une baisse conséquente des subventions pour les jardins solidaires. Au total, il est accordé 18 500 euros pour les jardins solidaires. Or ce dispositif nous semble important si l'on souhaite changer le rapport de nos concitoyens à la nature et répondre aux enjeux qui se présentent à nous. Le soutien aux associations œuvrant pour l'environnement baisse aussi de manière assez conséquente. Enfin, vous allez vraisemblablement mettre un terme au dispositif des emplois d'insertion environnement. Ce sont autant d'inquiétudes pour notre groupe. Nous aimerions avoir une réponse sur votre désengagement de ces programmes qui nous semblent essentiels aujourd'hui.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme JOUANNO** – Merci beaucoup. Il n'y a pas de désengagement concernant les jardins solidaires puisque vous vous souvenez que dans le budget, nous leur avons alloué, de mémoire, une enveloppe de 200 000 euros. Nous avons pris les projets comme ils venaient. Il n'est pas question qu'il y ait un désengagement. C'est d'ailleurs mon groupe qui avait porté ce projet des jardins solidaires.

S'agissant des emplois d'insertion environnement, comme nous nous y étions engagés, une procédure d'évaluation est en cours. Elle a commencé au mois de juin ou juillet et nous aurons l'occasion d'échanger sur ses conclusions.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. Je vais mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-404.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-406** : Chapitre 907, sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « prévention des déchets » (472001053), action « Optimisation de la gestion des déchets » (472001063) Chapitre 937 sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets Action « prévention déchets » (472001053) - attribution de subventions dans le cadre de la politique de prévention et de valorisation des déchets troisième affectation 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-406**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

Mme la Présidente – Je remercie la vice-présidente. Nous passons au secteur de Monsieur CHARTIER qui nous rejoint.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi**

**CP 16-268** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage » - mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : aide à l'entrée en apprentissage (avances et soldes), ateliers d'animation éducative, mobilité internationale des apprentis (désaffectation de subventions) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-268**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-374** : 901 « Formation professionnelle et apprentissage » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - cinquième affectation 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-374**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-423** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - attribution d'une subvention dans le cadre du programme régional « appui à l'orientation professionnelle des actifs 2016 » - affectation 2016 pour Créative Camera Altermédia

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-423**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-453** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Qualification par la formation continue » - programme qualifiant territorialisé 2016 attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à des projets portés par des structures locales : - soutien à l'association CIMAP pour la mise en œuvre de parcours de formation « services et aide à la personne » - soutien à l'association initiatives 77 pour la mise en œuvre d'un parcours de formation dans les métiers du numérique - désaffectation partielle de crédits sur le marché groupement de commande entre la Région et pôle emploi

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-453**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-461** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services commun » - soutien aux forums pour l'emploi - affectation 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-461**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-375** : Chapitre 939 « Développement économique », Code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales », programme HP 91-012 « Soutien à l'emploi », action 191 012 03 « Emplois-tremplin », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - soutien régional aux DLA (dispositifs locaux d'accompagnement) franciliens - prime aux employeurs d'apprentis pour 2016 : 2<sup>ème</sup> affectation pour l'agence de services et de paiement (ASP) - avenant à la convention ASP

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Au rapport 375, j'ai une demande de parole du Front de Gauche.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Nous allons voter pour ce rapport, mais non seulement la fin des emplois tremplins est prévue par la nouvelle équipe régionale, mais également la fin des dispositifs locaux d'accompagnement. Je ne comprends pas très bien. Nous votons un rapport dans lequel il est expliqué que l'on honore les engagements pris sur les DLA, mais jusqu'au 30 juin 2016. Il me semble que cette date est d'ores et déjà périmée. Nous regrettons que ces DLA ne soient pas prolongés et rien dans le rapport ne nous explique pourquoi.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-Président.

**M. CHARTIER** – Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous et mille pardons pour mon retard. Le dispositif des DLA était utile, mais il est transformé dans le cadre d'une autre politique de contractualisation. C'est la raison pour laquelle le fonds du DLA se retrouvera au travers d'autres actions, mais non pas l'ensemble des dispositifs. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un dispositif contractuel. Vous avez souligné la fin des emplois tremplins, ce qui n'est pas le cas. Un fonds de transition est mis en place. En l'occurrence, nous aurons l'occasion de délibérer demain en Assemblée régionale sur ce principe du fonds de transition.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur CHARTIER. Nous allons passer au vote de ce rapport n°475. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-375**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**CONTRE** : FN

**ADOPTION**

**CP 16-382** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - la région s'engage pour l'apprentissage et l'emploi - quatrième affectation de subventions passerelles entreprises 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-382**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-456** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement » - politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat : - soutien au dispositif Crearif - soutien aux points d'accueil à la création d'entreprise

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Nous passons au 16-456. J'ai une motion de rejet du Front National.

**Motion de rejet n°2 (FN)**

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Malheureusement, je n'ai pas pu assister à la commission qui a été déplacée de son moment habituel. Je le regrette. Je comprends qu'il peut y avoir des raisons, mais tout cela complexifie le travail. Je n'en ai pas parlé en commission, mais j'ai présenté une motion de rejet parce que j'ai regardé de façon attentive ce rapport et je pense qu'il n'est pas complet. Surtout, ma motion de rejet permet de constater l'extrême complexité des dispositifs. Vous proposez d'attribuer une subvention de fonctionnement à deux points d'accueil à la création et au développement des entreprises.

Il y a des annexes à l'exposé des motifs. La première annexe nous donne des indications sur le pass de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise, ensuite sur le pass porté par l'établissement public territorial Grand Orly Val de Bièvre. Il y a un projet de délibération et il y a des annexes à la délibération. Dans ces nouvelles annexes, il y a des fiches de projet. Notamment page 25, il y a une fiche relative au pass du Grand Orly. Dans cette fiche de projet, on voit que l'organisme est le T 12, le syndicat intercommunal à vocation multiple à Vitry-sur-Seine. On nous dit que cet établissement public territorial



souhaite structurer et renforcer son dispositif d'accompagnement des porteurs de projet à travers la labellisation de la Fabrique comme point d'accueil à la création d'entreprise. Il est exposé que le pace doit monter en puissance. Il nous est dit qu'en janvier 2015, un premier travail de préfiguration a été engagé. Page 25, on mentionne des objectifs et indicateurs de mesure de l'efficacité du pass. Des indicateurs sont donnés, mais on ajoute que devront être également précisés les éléments suivants : typologie des projets de création, nature des besoins des créateurs, nombre d'entreprises créées, nombre d'emplois créés. Je trouve qu'il est assez particulier de voir la Région attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 euros à ce pace alors que les éléments ci-dessus ne sont pas précisés. La montée en puissance dont on nous parle me paraît extrêmement lente. Quant à la complexité du système, je viens de démontrer qu'elle est redoutable. Je demande donc le rejet de ce rapport. En ce qui concerne le pace porté par l'établissement public territorial Grand Orly Val de Bièvre, la commission permanente n'a pas encore connaissance des précisions suivantes : typologie des projets de création, nature des besoins des créateurs, nombre d'entreprises créées, nombre d'emplois créés. J'en aurais parlé en commission si j'avais été là. J'ai voulu bien étudier ce rapport. Il est d'une grande complexité et il manque des précisions permettant à la commission permanente de se prononcer en toute connaissance de cause.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur DE SAINT JUST. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHARTIER** – Merci Madame la Présidente. Monsieur DE SAINT-JUST, deux éléments. D'une part, il peut arriver que la date de la commission soit déplacée et cela avait été fait en temps et en heure, comme vous le savez. En l'occurrence, vous avez eu la courtoisie de vous excuser et je vous en remercie.

Concernant la deuxième partie de votre remarque, ce que vous dites est très précis. Il est assez logique que les informations, s'agissant par exemple de la typologie des projets de création, viennent après que les créateurs sont passés par le point d'accès à la création d'entreprise. Par conséquent, il faut déjà qu'il fonctionne et que nous ayons suffisamment de visibilité. Six mois de visibilité ne sont pas suffisants. Un financement s'inscrit dans la durée. En l'occurrence, une durée d'une année est utile pour faire en sorte d'observer les projets, la nature des projets et le nombre d'entreprises créées. Je pense que votre logique permettra de comprendre qu'en moins de six mois, nous ne pouvons pas avoir un réel recul sur le nombre d'emplois et d'entreprises créés. C'est un peu court.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur DE SAINT JUST de nous rappeler qu'il faut toujours aller plus vite et être toujours plus efficace. Merci Monsieur le vice-président.

La motion de rejet est mise aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ?

**Vote de la motion de rejet n°2 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport n°456. Monsieur DE SAINT JUST.

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Malgré le rejet de notre motion de rejet, nous voterons pour ce rapport. Votre but est certainement d'aider le plus possible l'économie francilienne. Je sais que c'est un très vaste sujet, mais à travers cette motion de rejet, j'ai voulu attirer votre attention sur la complexité terrifiante des process. Pour le moment, de ce chef, aucun emploi n'est encore créé.

**Mme la Présidente** – Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-456.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport 457. Malheureusement, je vais devoir vous quitter. Je vais laisser la place à M. CHARTIER. Nous avons une motion de rejet n°3 du Front National.

*M. CHARTIER remplace Mme PÉCRESSÉ à la présidence.*

**CP 16-457** : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91-002 « Appui au développement économique des territoires », action 191002-01 « Immobilier d'entreprises » - cofinancement de pôles d'innovation dédiés aux créateurs d'entreprises : - pôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat à Guyancourt par la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (78) - pôle de développement entrepreneurial à Montfermeil par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est (93)

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**M. le Président** – La motion de rejet n°3 est présentée de nouveau par le Front National. Monsieur DE SAINT JUST, vous avez la parole.

**Motion de rejet n°3 (FN)**

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Il s'agit d'un rapport qui prévoit le cofinancement des pôles d'innovation dédiés aux créateurs d'entreprise. J'en demande le rejet parce que dans la fiche de projet relative au pôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat à Guyancourt, page 10, il est écrit que Saint-Quentin-en-Yvelines – je pense qu'il s'agit de la commune, mais je n'en suis pas sûr – conduit depuis plusieurs années une réflexion approfondie sur son offre territoriale de services et de parcours résidentiels des entreprises. Ces travaux, est-il dit, ont mis en évidence la nécessité de créer un espace dédié et une gamme de services innovants répondant à certains objectifs. Il n'a pas été possible, malgré ma demande, d'obtenir des documents et des précisions sur ces travaux de Saint-Quentin-en-Yvelines. Je pense toutefois que des indications et des précisions sur la fiabilité de ces travaux doivent être données à la commission permanente pour qu'elle puisse valablement prendre une décision. Je pense donc que ce rapport doit être rejeté en ce qui concerne ce pôle à Guyancourt, tant que nous n'aurons pas connaissance de précisions nécessaires sur les travaux de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**M. le Président** – Merci Monsieur le Président DE SAINT-JUST. Je lis le rapport en même temps que vous et j'observe que tous les éléments sont là. C'est bien la Communauté d'agglomération et non pas la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines qui a fait l'acquisition d'un bâtiment qui est à proximité d'une gare. Elle a lancé un certain nombre de travaux dont l'ensemble des détails figurent bien dans le rapport, Monsieur DE SAINT-JUST. On peut certes penser que les travaux n'ont pas été exécutés, mais on rentrerait alors dans une spirale assez infernale. Pour ma part, j'ai plutôt confiance dès lors que les services de la Région ont vérifié que les travaux avaient bien été effectués. Par conséquent, la subvention peut être versée, pour un lieu qui sera extrêmement utile à l'agglomération de Saint-Quentin.

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Monsieur CHARTIER, vous dites que vous avez confiance. Nous aussi avons confiance, mais en tant que Vice-Président, vous devriez pouvoir toucher, comme Saint-Thomas et nous aimerions pouvoir toucher aussi.

**M. le Président** – Nous irons toucher ensemble, Monsieur DE SAINT JUST, si vous le souhaitez, sans difficulté et tous ceux qui voudront venir avec nous seront les bienvenus.

Y a-t-il d'autres observations ? En l'absence d'autres remarques, je vais mettre aux voix la motion de rejet. Ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

**Vote de la motion de rejet n°3 (FN)**

**POUR : FN**

**CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE**

**REJET**

**M. le Président** – Nous allons maintenant mettre aux voix le rapport. Ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-457**

**POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE**

**ADOPTION**

**CP 16-458** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme 194002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 19400202 « Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art » - soutien au développement des TPE et des métiers d'art

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-458**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-460** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme 56001 « Aide au développement du territoire numérique », action 15600102 « Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme 92005 « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200501 « Gouvernance des pôles de compétitivité » - politique régionale en faveur du développement numérique - réalisation d'une maquette numérique de l'Île-de-France - réattribution d'une subvention à Cap Digital Paris Région - attribution de complément de subvention à Paris Europlace - avenant à la convention relative au soutien au projet « plateforme numérique d'information et d'éducation aux sciences »

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-460**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 3-Europlace), CD, FdG, RCDE

**ABSTENTION** : EELVA ( article 3- Europlace)

**ADOPTION**

**CP 16-462** : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - financement de l'entrepreneuriat : abondement des fonds de prêts d'honneur et de garantie - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**M. le Président** – Sur ce rapport 462, il n'y a pas de demande de rejet, mais un amendement n°3 présenté par le groupe Front National. Qui le présente ? M. DE SAINT-JUST. Monsieur le Président, vous avez la parole.

**Amendement n°3 (FN)**

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Nous sommes dans le cadre du financement de l'entrepreneuriat. Il s'agit de l'abondement du fonds de prêts d'honneur et de garantie. Je pense qu'il est temps que la Région Île-de-France ait la préoccupation de subordonner un certain nombre de ses aides économiques au maintien ou mieux à la création d'emplois. En l'espèce et pour le moment, il ne peut être que demander aux associations qui font le relais entre le Conseil régional et les entreprises de donner les chiffres suivants. Déjà, elles ont un certain nombre d'obligations. Je voudrais que par mon amendement, l'article 2 de l'avenant aux conventions des plateformes de prêts d'honneur, page 77, soit ainsi modifié. À l'article 2 A de la convention type votée le 30 mai 2013 en annexe à la délibération 13-367, au troisièmement, il est ajouté un C rédigé ainsi : « L'association de prêts d'honneur s'engage à fournir pour chaque exercice, avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante, le nombre d'emplois salariés existants dans les entreprises ayant bénéficié de prêts d'honneur au début de l'exercice et le même chiffre à la fin de l'exercice ». C'est pour le Conseil régional la possibilité de contrôler et pour les élus, notamment de l'opposition, de contrôler si ces prêts donnés aux associations ont vraiment servi à maintenir ou à créer des emplois. Je pense qu'il serait tout à fait légitime que l'on introduise cette obligation auprès de ces associations.

**M. le Président** – Merci Monsieur le Président. Je vous rappelle que vous aviez déjà posé ce débat, utile d'ailleurs, puisque d'autres Régions de France s'étaient engagée dans cette voie, s'agissant du lien direct entre création d'emplois et subventions. Comme je m'y étais engagé, j'ai demandé aux services d'expertiser cette possibilité concernant la politique contractuelle de la Région, ce qui est en cours. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas donner suite immédiatement à votre amendement. Néanmoins, je vous redis l'intérêt de la Région quant à une possibilité de lier directement subventions et emplois.

Par conséquent, je vous propose de retirer cet amendement au bénéfice des explications que je vous ai données et du travail d'expertise qui est actuellement conduit. Monsieur DE SAINT JUST, vous le maintenez.

Je le mets donc aux voix. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

**Vote de l'amendement n°3 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE

**NPPV** : EELVA

**REJET**

**M. le Président** – Je mets maintenant aux voix le rapport 16-462. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-462.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 3), CD, FdG, RCDE

**CONTRE** : EELVA (article 3)

**ADOPTION**

**CP 16-387** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales », programme HP91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », code nature 618 du budget 2016 chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 10 « services communs », programme 1 10 002 « mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage », action 1 10 002 07 « service public de l'orientation » code nature 618 du budget 2016

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**M. le Président** – Sur le rapport 16-387, je suis saisi d'une demande de parole du groupe Centre et démocrates. Qui souhaite prendre la parole ? Philippine LANIESSE, vous avez la parole.

**Mme LANIESSE (CD)** – Merci Monsieur le Vice-Président. Je trouve très intéressant cet outil tel qu'il nous est présenté. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire au moment de la discussion sur la renégociation de l'accord cadre avec Pôle Emploi. La valorisation des données permet d'activer des leviers très importants pour une meilleure performance du service public de l'emploi. De ce point de vue, l'outil est très intéressant. En revanche, l'exposé des motifs n'est pas très précis sur les traitements qui seront possibles. Je comprends qu'à ce stade, il soit difficile de l'être, mais lorsqu'on parle de big data, on peut tout imaginer. Il serait donc intéressant d'en savoir davantage à terme sur ce sujet.

Enfin, j'ai une question sur l'articulation de cet outil avec ce qui existe déjà. En effet, le Conseil régional bénéficie déjà d'aides au diagnostic avec O'défi. Je ne sais pas dans quelle mesure ils ont vocation soit à cohabiter soit à se rejoindre, mais plutôt que de le laisser de facto devenir obsolète, il pourrait être intéressant d'en profiter pour moderniser l'observatoire régional d'emplois et de formation qu'est Défi Métiers, notamment parce que la Région en partage la direction avec l'État et que cela facilite les actions concertées dans ce domaine.

Puis, de façon plus générale, notre groupe est assez attaché à ce que ce nouvel outil, en particulier son interface grand public dont on se réjouit qu'elle existe d'ailleurs, s'intègre pleinement dans le paysage actuel du service public régional de l'orientation, et ce dans un objectif très clair qui a déjà prévalu, que la logique soit plutôt celle d'un guichet unique et non de portes d'entrée multiples.

En considérant ces différentes questions qui se posent et l'enthousiasme avec lequel nous accueillons ce nouvel outil, nous souhaitons vous demander, Monsieur le Vice-Président, si nous pouvions envisager, en commission développement économique et formation professionnelle, un bilan d'étape du partenariat avec le prestataire retenu. Une année nous paraît être un délai raisonnable pour en tirer les premières conclusions. Je vous remercie.

**M. le Président** – C'est moi qui vous remercie, Madame Philippine LANIESSE et la réponse est oui. Nous ferons évidemment un point d'étape. Une fois le prestataire retenu, je vous propose d'abord de l'auditionner en commission. Il sera très intéressant d'avoir un échange au préalable. Au terme d'un an, je vous propose de voir quelle a été la mise en œuvre de telle sorte que nous puissions vraiment accompagner le développement de ce service public d'orientation qui est absolument central. L'objectif, comme vous l'avez très justement dit, est de rassembler l'ensemble des points d'entrée de telle sorte que nous simplifions la vie des Franciliens s'agissant de l'orientation qui est un élément majeur dans le parcours universitaire ou scolaire initial.

Merci beaucoup pour votre prise de parole. Je suis également saisi d'une prise de parole du groupe Front de Gauche. Vous la retirez. Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix le rapport 16-387. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-387.**

**POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FDG**

**CONTRE : FN**

**ABSTENTION : S&R, RCDE**

**ADOPTION**

**M. le Président** – Nous passons maintenant au rapport 16-205 qui inaugure le secteur présenté par Monsieur BEAUDET.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports**

**CP 16-205** : Chapitre 938 « Transports », sous-fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 810 « Services communs » - versement de cotisations à divers organismes dans le domaine des transports

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**M. le Président** – Je suis saisi d'une demande de parole du groupe parti socialiste et apparentés. Qui souhaite prendre la parole ? Vous avez la parole.

**M. KIENZLEN (S&R)** – Merci Monsieur le Président. Ce rapport ne présente pas à première vue de problème. Je pense que nous sommes tous favorables au soutien aux organismes de transport. Néanmoins, un détail m'interpelle dans le texte qui nous est proposé. Page 5, il est indiqué que pour permettre l'affectation d'un montant global de 112 450 euros en autorisations d'engagement, un transfert de crédits est nécessaire de l'action budgétaire transports spécialisés en faveur des personnes handicapées vers l'action budgétaire soutien aux organismes de transports, pour un montant de 30 450 euros. Je pense qu'il ne faut pas comprendre que vous allez supprimer 30 000 euros aux transports en faveur des personnes handicapées. Il doit y avoir un problème quelque part et je suis sûr que M. le Vice-Président va trouver une solution. Je vous remercie.

**M. le Président** – Merci, Monsieur KIENZLEN. Est-ce que Monsieur le Vice-Président a une réponse ? J'en suis certain.

**M. BEAUDET** – Il s'agit juste d'une mesure comptable qui va être régularisée et qui n'enlève aucune action sur les questions du handicap.

**M. le Président** – C'est une écriture comptable, Monsieur KIENZLEN. Il n'y a plus de prise de parole, je vais donc mettre aux voix. Je fais un rappel d'ordre général. Je rappelle que tous les conseillers régionaux qui se trouvent être président d'une structure associative qui est subventionnée sont réputés ne pas pouvoir participer et prendre part au vote.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-205.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-334** : Chapitre 908 «Transport», code fonctionnel 883 «Transports fluviaux», programme PR 883-001 «Aménagement et modernisation des voies navigables» - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de «Transport», opérations du contrat de plan État-Région 2015-2020 - opérations du contrat de plan interrégional État-régions vallée de la Seine 2015 – 2020 opérations fret fluvial et logistique urbaine -première affectation 2016

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-334**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-339** : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », programme 481006 « Métro » - interconnexions ferrées du Grand Paris express ligne 15 sud

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**M. le Président** – J'ai une demande de parole du groupe parti socialiste et apparentés. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur KIENZLEN, vous avez la parole.

**M. KIENZLEN (S&R)** – Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, lors du CA du STIF, les questions des interconnexions pour que le Grand Paris express soit une réussite. Cette question est particulièrement importante sur la ligne 15 sud qui traverse mon département du Val-de-Marne puisque quinze des seize gares vont être impactées par ces interconnexions. En anticipant, en adaptant les gares et stations existantes à l'afflux supplémentaire de voyageurs lié à la mise en service de cette ligne, les interconnexions permettront aux Franciliens de disposer de transports maillés plus fiables et plus sûrs et de correspondances efficaces. Or dans ce rapport, seules six gares font l'objet d'une adaptation. Devons-nous comprendre qu'il s'agit d'une première étape et que les autres gares n'auront pas besoin de travaux ? Cela peut laisser un peu dubitatif pour ceux qui en connaissent certaines, comme c'est mon cas. Concernant la future gare de Brinvilliers-Champigny qui doit être en interconnexion avec le RER E, où en sont les discussions avec la SGP pour que cette interconnexion, qui rentre dans la composante correspondance et non pas adaptation, soit réalisée dans un calendrier utile aux usagers et non pas trois ans après la mise en service de la gare de la ligne 15 sud ? Je vous remercie.

**M. le Président** – C'est moi qui vous remercie. Monsieur le Vice-Président.

**M. BEAUDET** – C'est une position constante que nous avons, me semble-t-il, adoptée à l'unanimité au syndicat des transports d'Île-de-France. Vu la situation financière des uns et des autres, vu les engagements et vu la façon dont se déroule le portage des dossiers, nous considérons très clairement que nous n'avons pas à financer les gares d'interconnexion. Nous avons, me semble-t-il, délibéré en ce sens de façon unanime. En revanche, nous avons une obligation sur ce que l'on appelle les coûts partis. Les gares et les travaux qui sont intégrés à cette délibération sont donc ce que l'on appelle les coûts partis sur lesquels nous ne voulons pas prendre la responsabilité de décaler les travaux dont nous avons tous besoin. Sur le reste, sur la ligne 15 comme sur toutes les autres lignes, la discussion globale doit avoir lieu entre État et SGP. Elle est en cours. Elle est évidemment difficile, la signature ne va pas se faire demain.

Sur Brinvilliers-Champigny, le retard n'est pas porté pour l'instant à trois ans, mais à deux ans. Je ne crois pas que la responsabilité puisse nous en incomber puisque nous sommes plutôt de ceux qui essayent, collectivement d'ailleurs, de faire accélérer très fortement ce dossier. Nous avons délibéré en ce sens de façon unanime au syndicat des transports d'Île-de-France pour que ce décalage ne soit pas supérieur à ces deux années et que la SGP le finance. C'est le cas pour cette gare, comme c'est le cas à Vert-de-Maisons. Il y a trois gares sur lesquelles il y a des constitutions nouvelles et il y a ensuite un sujet d'interconnexion. J'ajoute d'ailleurs – j'ai rencontré Philippe YVIN la semaine dernière – que je trouve aussi que le travail fait par la SGP et les différents maîtres d'ouvrage autour des gares, sur les questions de l'intermodalité, est particulièrement insuffisant. J'ai rappelé M. YVIN à ses responsabilités sur le sujet, étant entendu que demain, en phase d'exploitation, le STIF aura à porter cette intermodalité. J'ai donc appelé à un travail de rapprochement entre nos entités.

**M. le Président** – Merci, Monsieur le Vice-Président. J'ai une demande de parole du groupe Front National. Qui souhaite prendre la parole ? Audrey GUIBERT. Je vous en prie.

**Mme GUIBERT (FN)** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, je vais intervenir quelques minutes sur cette délibération parce qu'au sein de cette délibération, des prises de position apparaissent quelque peu contradictoires. Je m'explique. Dans cette délibération, vous expliquez qu'il ne revient pas à la Région de prendre en charge les coûts induits par les travaux d'interconnexion entre les gares du Grand Paris et celles du réseau existant. Nous ne pouvons que saluer cette position. Cependant, vous indiquez, ce qui est l'objet même de cette délibération, que vous financerez à titre exceptionnel les interconnexions entre les gares de la ligne 15 sud et celles du réseau existant pour pallier le retard accumulé. Ma crainte réside dans le fait que l'exception devienne la règle, malgré ce qui est indiqué dans la délibération. C'est à la Société du Grand Paris de prendre toutes ses responsabilités puisqu'elle est dans une situation financière plus que convenable. Elle touche près de 117 millions d'euros chaque année grâce aux contribuables franciliens. Madame la Présidente a rédigé et adressé une lettre au Premier Ministre au mois d'août en lui demandant que l'État et la Société du Grand Paris prennent en charge l'intégralité des dépenses relatives aux travaux d'interconnexion entre les lignes du Grand Paris express et celles du réseau existant. Il aurait été judicieux de demander à la Société du Grand Paris de rembourser les crédits que nous allons avancer pour pallier le retard. Je vous remercie.

**M. le Président** – Merci beaucoup. Monsieur le Vice-Président.

**M. BEAUDET** – Ma réponse va être très courte. Je crois que j'ai déjà répondu dans mon intervention précédente. Il n'y a pas d'incohérence, il y a une position, il y a des coûts partis. Vous seriez vous-même élue d'un territoire où ce coût parti nécessite des travaux, vous applaudiriez cette délibération. Nous avons ensuite une négociation sur les autres gares. Cette exception ne sera pas la règle de demain. Ce n'est absolument pas le sujet. Nous honorons pour l'instant des engagements que nous avons pris. Sur le reste, nous avons une position unanime que nous portons ensemble. C'est bien à la SGP de porter le dossier.

**M. le Président** – Merci Monsieur le Vice-Président. Monsieur Pierre SERNE, vous avez la parole.

**M. SERNE (EELVA)** – Je veux insister à mon tour sur l'importance cruciale des interconnexions. Les interconnexions et les gares de correspondance sont le seul moyen pour que le Grand Paris express soit un réseau qui concerne l'ensemble de l'Île-de-France. Il sera le moyen de rattacher les départements de grande couronne à ce nouveau réseau. Si je peux m'exprimer ainsi, le péché originel sur les difficultés de financement des gares d'interconnexion tient au fait que ce financement n'avait pas été prévu dans la loi sur le Grand Paris et qu'il manquait aux bas maux un milliard et demi d'euros. Des critiques ont été faites sur des impasses de financements concernant d'autres sujets de transport. Cette impasse de financements était absolument gigantesque et nous la devons à la loi initiale sur le Grand Paris qui avait laissé de côté, délibérément ou non, cette question du financement des interconnexions, ce qui met aujourd'hui tous les acteurs dans la difficulté. La Région ne devrait pas avoir à payer ces gares d'interconnexion et nous partageons ce point de vue, mais la Société du Grand Paris se trouve devant un schéma budgétaire qu'elle n'a pas prévu non plus, sinon à hauteur de 450 millions d'euros, dans les derniers arbitrages rendus. Il va falloir régler cette impasse budgétaire qui est aujourd'hui d'au moins un milliard d'euros.

Nous pouvons comprendre la question des coûts partis. C'est plutôt une bonne politique que de considérer que des engagements pris en termes de financements doivent être honorés par la Région. Nous eussions aimé que vous ayez le même raisonnement à propos du financement d'un autre coût parti qu'était le pass Navigo à tarif unique. Vous avez considéré que vous n'étiez pas engagés par les engagements financiers pris auparavant. Dont acte.

**M. le Président** – Merci Monsieur Pierre SERNE. Monsieur le Vice-Président.

**M. BEAUDET** – Je ne vais pas refaire l'histoire sur le pass Navigo, sujet qui va alimenter le débat sur la PLF au travers de quelques amendements. Comme vous le savez, nous sommes dans une année présidentielle. La Présidente approche les candidats avec les desideratas de la Région Île-de-France, comme le font tous les Présidents de Région. En ce sens, nous portons la volonté d'un rapprochement très fort et très rapide en matière de gouvernance entre la SGP et le syndicat des transports d'Île-de-France. D'un point de vue institutionnel, ce rapprochement est un peu compliqué puisque les deux établissements n'ont pas le même statut. J'entends bien l'argumentation de M. YVIN qui a justifié la création de la SGP en disant qu'un fléchage financier particulier permet de faire une création nouvelle, alors qu'au sein du STIF, on aurait favorisé la rénovation de l'existant. Nous considérons que maintenant que le projet est lancé, il est temps de rapprocher ces deux entités. Au vu du temps perdu en négociation entre les uns et les autres et le manque de fluidité de ces financements, c'est pour nous un sujet important. Nous avons mandaté le CESER il y a quelques semaines, avec la Présidente, pour étudier les conditions de ce rapprochement.

**M. le Président** – Merci Monsieur le Vice-Président. Je vais donc mettre aux voix le rapport 16-339. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-339.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ABSTENTION** : FN

**ADOPTION**

**CP 16-389** : Chapitre 907 « Environnement », code Fonctionnel 77 « Environnement des infrastructures de transport », programme PR 77-001 « Réseau routier », chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 818 « Autres transports en commun », programme PR 818-015 « Développement et amélioration des sites propres pour autobus », code Fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme PR 821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transports » - contrat de plan État-Région - aménagement des infrastructures de voirie nationale - deuxième affectation 2016

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-389.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN (sauf article 1), EELVA, CD, FdG, RCDE

**ABSTENTION** : FN (article 1)

**ADOPTION**



**CP 16-397** : Chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 811 «Transport ferroviaire de voyageurs», programme PJ 811-004 «liaisons ferroviaires», code fonctionnel 812 «Gares et autres infrastructures ferroviaires», programme PR 812-013 «lignes à grande vitesse» - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport» - contrat de projets 2007-2013 contrat de plan État-Région 2015-2020 électrification de la ligne ferroviaire paris-bale, sections Gretz-Troyes et Longueville-Provins liaison ferroviaire Massy Valenton

*Commission des transports : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**M. le Président** – Je suis saisi d'une demande de prise de parole du groupe EELVA. Monsieur SERNE.

**M. SERNE (EELVA)** – C'est un dossier qui traite en partie de la liaison ferroviaire Massy-Valenton, vieux serpent de mer, emblématique de l'incapacité de RFF et désormais de SNCF Réseau à tenir un projet qui avait été en son temps présenté comme absolument primordial pour la bonne exploitation du réseau francilien. Il traîne depuis des années, notamment du fait d'une concertation menée de façon non idéale par RFF. Il faut rappeler que pour la bonne exploitation du RER C, ce dossier est crucial. Il s'agit de pouvoir séparer les circulations TGV des circulations du RER C, dans un goulot d'étranglement qui est absolument phénoménal et qui empiète aujourd'hui énormément sur les circulations du RER C. Alors que de nouvelles circulations TGV vont être mises en service bientôt, ce dossier devient une urgence absolue. Inciter SNCF Réseau à accélérer sur ce dossier est une bonne chose. Ils ont perdu beaucoup de temps. Stéphane BEAUDET, qui siège maintenant au conseil d'administration de SNCF Réseau, doit savoir qu'un moratoire sur ces travaux a été déposé par SNCF Réseau pour économiser de l'argent.

Il faut également être vigilant sur l'ensemble des promesses environnementales qui ont été faites dans le cadre de la concertation et qui ont permis d'apaiser les riverains qui étaient vent debout contre ces nouvelles liaisons. Ils peuvent craindre des passages de trains supplémentaires. Des promesses ont été faites notamment sur des murs anti-bruit et il faut absolument être vigilant à leur réalisation dans les temps. De la même manière, il est absolument incompréhensible pour les riverains, comme pour nous, de voir que les travaux de génie civil ont été faits sur un certain nombre de morceaux, notamment aux extrémités de cette liaison, du côté de Valenton, sans que la mise en service ait été faite. La Région a payé pour des travaux, ceux-ci ont été faits, mais les finitions ne sont pas faites, ce qui veut dire que ces travaux ne servent aujourd'hui à rien. Je sais la vigilance et la connaissance sur ce dossier du vice-président BEAUDET. Je voulais juste rappeler qu'en la matière, il faut être intransigeant avec SNCF Réseau et les « pousser aux fesses », si vous me permettez l'expression, pour qu'ils fassent enfin ce pourquoi ils s'étaient engagés. Sur ce dossier, ils nous expliquaient que si nous mobilisions les budgets, beaucoup de problèmes seraient réglés. Cela devrait être fini depuis des années et ne l'est pas.

**M. le Président** – Merci Monsieur SERNE. Monsieur le Vice-Président.

**M. BEAUDET** – C'est un sujet important. Aujourd'hui, je crois que je mène un peu la vie dure à SNCF Réseau. Ils sont très loin des engagements qui avaient été pris. Je rappelle, comme je l'avais fait en séance plénière, l'importance que tous les groupes politiques clament la nécessité d'augmenter et de cranter les montants d'investissement sur la régénération du réseau. Ils étaient annoncés à 600 millions cette année, ils n'y seront pas. Ils étaient annoncés à 800 millions d'euros l'année prochaine, ils n'y seront pas. Nous sommes toujours en attente du déblocage de la création des postes par Bercy. Je rappelle qu'il manque 400 personnes à la SNCF pour pouvoir dépenser cet argent.

Cette parenthèse refermée, le dossier Massy-Valenton et d'autres sont de vieux serpents de mer, en partie réalisés, en partie restant à réaliser. La partie restant à réaliser sur Massy-Valenton est en cours de négociation dans le cadre de la revoyure du CPER. Cela fait partie clairement des projets que nous poussons. En revanche, la délibération qui nous est soumise, autant sur Massy-Valenton que sur Paris 3 dont nous avons signé la convention la semaine dernière pour l'électrification, concerne en réalité des dossiers plus anciens. Sur Massy-Valenton, il s'agit d'une convention de 9 millions datant de 2003 que nous devons dans le cadre de travaux déjà réalisés. C'est donc une régularisation. Il en est de même sur Paris 3 où nous récupérons la caducité d'une convention qui avait été établie en 2012. Il s'agit donc plutôt d'une délibération de rattrapage, mais nous avançons aussi sur les sujets qui sont devant nous. Nous l'avons vu avec la signature à trois, la semaine dernière, sur l'électrification et nous le voyons dans les discussions menées par la Présidente et Patrick STEFANINI sur la revoyure du CPER.

**M. le Président** – Merci Monsieur le Vice-Président. Je vais donc mettre aux voix le rapport 16-397. Monsieur SERNE.

## EXPLICATION DE VOTE

**M. SERNE (EELVA)** – J'ai oublié, dans mon intervention, de saluer notre ancien collègue Jacques PICARD qui s'est beaucoup démené sur ce dossier, qui a notamment relancé la concertation à Antony dans des conditions assez funky et qui a permis de faire baisser la pression avec les riverains. Nous allons évidemment voter cette délibération. Nous devons cet argent, mais il serait tout de même paradoxal que SNCF Réseau nous rappelle à nos engagements pris en matière de paiements tout en ne tenant pas ses engagements en matière de travaux. Ils ont fait un moratoire jusqu'en 2017, il faut absolument que nous levions ce moratoire sur les travaux. Ils nous présentent les factures, mais ils doivent maintenant nous donner les gages qu'ils vont bien réaliser ce sur quoi ils se sont engagés.

**M. le Président** – Merci Monsieur SERNE. Je mets donc aux voix le rapport 16-397. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-397**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-399** : Chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires », programme PR 812-010 « Grands pôles intermodaux » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport » opérations du contrat de plan État - Région 2015-2020 grands pôles intermodaux

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-399**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-400** : Chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », programme PR 811-004 « Liaisons ferroviaires » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport » - opération du contrat de plan État-Région 2015-2020 schéma de secteur de la ligne L du réseau Transilien études

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-400**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-402** : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-001 « Accessibilité du réseau » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Transport » - schéma directeur d'accessibilité - deuxième affectation 2016

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-402**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-444** : Chapitre 908 « Transport », code fonctionnel 884 « Transports ferroviaires de marchandises », programme HP 884-006 « Études des sites potentiels de logistique urbaine » - transmission de fichiers issus de l'enquête transport de marchandises en ville

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-444**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-384** : Chapitre 938 « transport » Sous-fonction 80 « Services communs » Programme HP 80-001 « Études générales »  
- Recensement de 1994 à 2008 des reversements des aides régionales au titre de l'amélioration des services de transports en commun routiers - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-384**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances**

**CP 16-413** : Remises gracieuses et admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme - opérations comptables en matière d'amortissement

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-413**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**M. le Président** – Je remercie Monsieur BEAUDET. Nous passons maintenant au secteur présenté par Agnès EVREN. Sur le rapport CP 16-415, je note une demande de parole du groupe Front de Gauche. Qui souhaite prendre la parole ?

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation**

**CP 16-415 : Lancement de l'expérimentation des 8 lycées publics franciliens 100% numérique - PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'éducation : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme AUTAIN (FdG)** – Nous avons une question sur les critères qui ont permis de choisir ces lycées plutôt que d'autres. Je vois par exemple que, en Seine-Saint-Denis, le lycée International de Noisy-le-Grand a été choisi. Au regard de la liste, on peut se demander si le critère social des élèves et les équipements numériques qui existent déjà dans certains établissements ont été pris en considération dans la sélection des lycées. Le critère social ne semble pas avoir été privilégié.

**M. le Président** – Merci pour votre intervention. Madame la Vice-Présidente, vous avez la parole.

**Mme ÉVREN** – Merci. Comme je l'avais dit à M. COQUEREL en commission, il s'agit d'une expérimentation qui implique des choix. Ils ont été faits en parfaite concertation avec les académies concernées. Pour le lycée de Noisy-le-Grand que vous évoquez, nous avons travaillé avec l'académie de Créteil et nous avons considéré que le lycée présentait un projet pédagogique qui s'inscrivait pleinement dans cette expérimentation. Il y avait par ailleurs une adhésion du corps professoral, ce qui est extrêmement important. En dehors du critère social, l'important est surtout que le lycée soit raccordé au Très Haut Débit (THD). S'il ne l'est pas, cette expérimentation n'est pas possible. Il se trouve que le lycée de Noisy-le-Grand remplissait tous les critères et notamment celui-ci.

**M. le Président** – C'est très clair. Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole ni d'amendement. Il y a une demande d'explication de vote.

**EXPLICATION DE VOTE**

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Nous allons voter pour mais je voudrais rappeler ici ce que j'ai déjà dit en commission. Si le développement numérique est formidable, cependant aujourd'hui et particulièrement en Ile-de-France, nos lycées rencontrent des difficultés d'apprentissage très importantes. L'échec scolaire atteint des niveaux très inquiétants dans de nombreux établissements. Aussi nous semble-t-il urgent de répondre à ces difficultés avant d'envisager de dépenser beaucoup d'argent dans l'équipement numérique qui, certes, est utile et important mais ne règle pas les problèmes d'échec scolaire.

**M. le Président** – Merci Madame. Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

**M. TRIGANCE (S&R)** – Monsieur le Président, une explication de vote pour notre groupe. Comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors de la commission, pour nous, la question des critères est importante. D'autres établissements de Seine-Saint-Denis avaient été candidats et nous n'avons pas eu d'élément suffisamment précis et tangible expliquant le choix du lycée de Noisy-le-Grand. En raison de cette absence de précisions et de critères, nous ne participerons pas au vote.

**M. le Président** – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Brigitte MARSIGNY.

**Mme MARSIGNY (LR)** – Ce lycée de Noisy-le-Grand a mis 15 ans pour voir le jour. Il est ultra moderne. Il touche des couches sociales tout à fait différentes, il est un modèle du genre. Nous avons la chance d'avoir la fibre à cet endroit. Je pense qu'il est important de montrer que, en Seine-Saint-Denis notamment, on est capable de réaliser de telles opérations. Le groupe LR votera bien évidemment pour ce rapport.

**M. le Président** – Merci beaucoup Brigitte MARSIGNY. Pas d'autre demande d'explication de vote. Je vais donc mettre aux voix ce rapport. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-415**

**POUR** : LR, UDI, FN, EELVA, CD, RCDE

**ABSTENTION** : FdG

**NPPV** : S&R

**ADOPTION**

**CP 16-429** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-005 (122005) « Grosses réparations dans les lycées publics », action 12200501 « Grosses réparations dans les lycées publics », chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Équipement des lycées publics », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action 12800504 « Développement des TICE et des ENT » - mise en œuvre du très haut débit pour les EPLE du Val-de-Marne et des Yvelines et mise à jour de la grille tarifaire pour les EPLE de la Seine-et-Marne

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-429**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-431** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - équipements pédagogiques dans les EPLE diverses politiques régionales - sixième rapport de l'année 2016

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-431**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-435** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 : « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505), chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme « Qualification par l'apprentissage » (112003), action « Accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) - mise en œuvre du programme d'actions mémorielles pour l'année scolaire 2016-2017 - attribution d'une subvention au musée de la grande guerre de Meaux

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**M. le Président** – Je suis saisi d'un amendement n° 21 présenté par le groupe EELVA. Qui souhaite prendre la parole ?  
Madame MONVILLE - DE CECCO, vous avez la parole.

**Amendement n° 21 (EELVA)**

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, on s'inquiète de l'absence totale de projet visant la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leur abolition. On m'a répondu que le partenariat avec l'Institut du Tout-Monde (ITM) avait été abandonné par la Région. Cet amendement vise donc à le relancer et à rétablir la subvention dont cet institut bénéficiait jusqu'à présent. Nous ne comprendrions pas que la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leur abolition ne soit pas traitée de la même manière que ce que nous considérons en France comme des crimes contre l'Humanité. Par ailleurs, je trouve étonnant que la même semaine, une subvention soit votée par le Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR) à hauteur de 50 000 euros pour le financement d'une étude sur la faisabilité du parc Napoléon voulu par M. JÉGO, Napoléon qui a justement rétabli l'esclavage, a trahi TOUSSAINT LOUVERTURE, a trahi les républicains Vénitiens, etc. Je trouve que le symbole politique est assez exemplaire et je me demande quelle est l'intention de la Région. D'un côté, elle annule une subvention importante pour un institut qui fait un travail remarquable auprès des lycées et, par ailleurs, elle finance une étude pour un parc Napoléon.

**M. le Président** – Madame ÉVREN, vous avez la parole.

**Mme ÉVREN** – Merci. Je suis un peu surprise de la tonalité de votre intervention parce que la Région n'a pas du tout abandonné l'ITM, bien au contraire. Comme vous le savez, nous travaillons sur la base d'un bilan d'activité. Je les reçois d'ailleurs prochainement et je vous invite à participer à cette réunion pour voir comment ils peuvent amplifier leurs actions vis-à-vis des lycéens. Dire que la Région abandonne cet institut est complètement faux. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement, sachant qu'une rencontre est prévue prochainement avec ce dernier.

**M. le Président** – Madame MONVILLE - DE CECCO, souhaitez-vous retirer votre amendement ?

**Mme MONVILLE DE CECCO** – Je suis ravie d'entendre de la part de Mme ÉVREN que la Région n'a pas l'intention de rompre ce partenariat. Ce n'est pas ce qui m'avait été dit par les services. Vous le savez sans doute puisque j'avais demandé des précisions et on m'a envoyé un certain nombre de pièces, afin de me faire une idée sur le bien-fondé de cette décision que vous sembliez avoir prise. Si vous entendez recevoir l'institut et continuer le partenariat avec lui, je m'en réjouis. Nous retirons l'amendement en attendant et nous suivrons de très près ce dossier. Concernant le parc Napoléon, j'attire votre attention sur la responsabilité de celui-ci dans l'esclavage.

**L'amendement n° 21 (EELVA) est retiré.**

**M. le Président** – Merci Madame. Je vous laisse la responsabilité de votre prise de parole. Vous êtes coutumière du fait. Puisqu'il n'y a pas d'autre amendement et que cet amendement est retiré, je vais mettre aux voix le rapport. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-435.**

**POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE**

**ADOPTION**

<p><b>CP 16-440</b> : Chapitre 932 « enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - attribution de subventions dans le cadre du programme « Alycce » et du programme « Actions lycéennes » - <b>PROCÉDURE D'URGENCE</b></p>
---

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**M. le Président** – Je suis saisi d'un amendement n° 10 présenté par le groupe Front de Gauche. Qui souhaite prendre la parole ?

**Amendement n° 10 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Cet amendement n° 10 sur le programme "Agir au Lycée pour la Culture et la Citoyenneté des Elèves" (ALYCCE) vise à retirer 10 fiches projets qui concernent des lycées privés. Nous ne considérons pas que les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées privés sous contrat doivent bénéficier du dispositif. Nous souhaitons donc les retirer. Je ne vais pas ré-ouvrir le débat que nous avons eu sur le fait d'aller au-delà de l'obligation légale, mais nous en tirons les conséquences et demandons la suppression.

**M. le Président** – Merci pour la présentation de cet amendement. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Vous en tirez les conséquences certes, mais comme je l'ai dit à M. COUREL en commission, ce n'est pas une nouveauté. À gauche comme à droite, la Région a toujours soutenu les actions éducatives, qu'elles soient menées dans les lycées privés ou dans les lycées publics. Dans le cadre du dispositif ALYCCE, nous poursuivrons cette ligne au nom de l'égalité de traitement entre les élèves des lycées publics et ceux des lycées privés. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

**M. le Président** – Merci, Madame la Vice-présidente. Madame MALAISÉ, souhaitez-vous retirer cet amendement ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Non, nous allons le maintenir. Il est vrai qu'en fonction de leur qualité, des projets pédagogiques ont toujours pu être financés, mais nous avons le sentiment d'une arrivée massive de projets ALYCCE concernant des lycées privés. Les chiffres pourront peut-être contredire ce sentiment si vous nous les fournissez. Nous allons donc maintenir l'amendement.

**M. le Président** – Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix cet amendement. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**Vote de l'amendement n° 10 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**M. le Président** – Je vais donc maintenant mettre aux voix le rapport n° CP 16-440. Une explication de vote, Madame MONVILLE - DE CECCO.

EXPLICATION DE VOTE

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Nous pensons que la différence entre privé et public est importante. Certains lycées privés n'ont pas un but lucratif et nous pouvons entendre que la Région apporte des subventions à des actions portées par des lycéens. En revanche, d'autres lycées privés s'inscrivent dans une entreprise de profit et font des bénéfices. Le soutien de la Région n'est alors pas justifié. Nous aurions donc aimé pouvoir faire la différence entre ces établissements. Ce n'est pas possible donc nous ne prendrons pas part au vote.

**M. le Président** – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je vais donc maintenant mettre aux voix le rapport n° CP 16-440. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-440.**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDE

**NPPV** : EELVA, FDG

**ADOPTION**

**M. le Président** – Nous allons maintenant procéder à l'examen du rapport n° CP 16-441.

**CP 16-441** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501), chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », programme 10-002 « Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage », action « Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi » (11000202) - développer le lien entre les lycées et les entreprises - attribution de subventions à des associations pour le développement de partenariats lycées-entreprises - attribution d'une subvention au comité local école entreprise d'Évry (91) - attribution d'une subvention au lycée Théodore Monod d'Antony pour les 30 ans du bac pro

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**M. le Président** – Je suis saisi de 2 demandes de prise de parole, tout d'abord par le groupe Front de Gauche. Madame Clémentine AUTAIN, vous avez la parole.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Il s'agit d'une demande d'un vote dissocié sur l'une des structures qu'il est proposé de soutenir pour créer ce lien entre les lycéens et l'entreprise. Il s'agit de la Fondation Croissance Responsable. Je voudrais que chacun ait en tête la composition de son conseil scientifique, avec 1 femme pour 18 hommes : dirigeants de Nexity, de Dassault, de Standard & Poor's, de la Société Générale. Vous voyez un peu le type de profils. Le conseil d'administration est quant à lui totalement masculin. Il est composé de Denis KESSLER et de différents membres de l'Académie française, de l'Institut de France. L'objectif du projet est la mise en place du programme « Profs en entreprise ». Il s'agit de faire connaître aux enseignants ce monde de l'entreprise qui est un certain type d'entreprises, comme si les enseignants avaient besoin d'être formés. Dans ce cas, pourquoi ne vont-ils pas dans les hôpitaux, dans le monde associatif pour savoir comment s'y passe l'emploi ? Je crois qu'il y a un léger problème de conception. Vers quoi voulons-nous conduire les lycéens ? Il s'agit d'abord de les accompagner à être des citoyens à part entière, de leur donner des outils pour s'insérer dans le monde du travail qui n'est pas que l'entreprise. Ce biais nous semble tout à fait problématique, comme si les autres champs n'existaient pas.

Par ailleurs, il y a un problème de méthode. Le règlement d'intervention est soumis au vote de la Commission permanente (CP), alors que le financement des 16 associations, dans le cadre de cet appel à projets, n'a pas été rendu public. Nous relevons un manque de transparence. Vous avez opté pour ce choix sans consulter différentes hypothèses pour y arriver.



**M. le Président** – Merci Madame AUTAIN. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci. Il y a un clivage entre nous. Nous avons une volonté commune avec l'État et la ministre, Najat VALLAUD-BELKACEM, de rapprocher le monde de l'entreprise et les lycées. Soyons précis sur les mots. Il ne s'agit pas pour nous de faire entrer les entreprises dans les lycées mais d'offrir la connaissance des entreprises aux plus jeunes. 18 % de nos jeunes sont actuellement au chômage. L'idée est donc de mieux faire connaître, de faire découvrir des métiers. C'est en ce sens que des travaux pratiques vont être organisés, que des jeunes vont passer des entretiens-type pour obtenir un emploi dans une entreprise. Il faut aussi essayer de faire en sorte qu'il y ait moins de peurs de part et d'autre. Nous œuvrons à résoudre le problème du chômage. La problématique est importante mais je constate cette ligne de clivage entre nous.

**M. le Président** – Merci Madame la Vice-Présidente. Il y a également un souhait de prise de parole d'EELVA. Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Nous ferons le même vote dissocié que celui exprimé par ma collègue. Je dois dire que, à un certain moment, nous arrivons à la limite de notre capacité de compréhension. Tout à l'heure, Carlos DA SILVA parlait des lapins, dans ce dossier, j'ai un problème d'œuf et de poule. Je ne sais plus quel est l'œuf et quelle est la poule. Vous nous proposez dans la même séance de voter l'attribution de subventions à des structures et le règlement d'intervention qui est censé vous permettre de décider de l'attribution ou pas desdites subventions. Je ne sais pas selon quels critères prévisionnels les opérateurs se sont adressés à vous. Je ne sais pas selon quels critères ni avec quelle capacité d'anticipation vous avez pu faire votre choix. Dès lors, se pose la question simple de l'égalité de traitement et les critères selon lesquels vous prenez vos décisions politiques.

**M. le Président** – Merci Monsieur SATOURI. Merci pour cette prise de parole qui était une position personnelle. Puisqu'il n'y a pas d'amendement, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des souhaits d'explications de vote ? Monsieur SERNE.

EXPLICATION DE VOTE
---------------------

**M. SERNE (EELVA)** – Je suis content que tout cela vous fasse rire.

**M. le Président** – Non, cela ne nous fait pas rire mais tout juste sourire parce qu'il s'agissait évidemment d'une prise de position politique, comme chacun l'avait compris.

**M. SERNE (EELVA)** – Ce pourrait être une prise de position juridique si cela se finit au Tribunal Administratif (TA).

**M. le Président** – À vous de choisir.

**M. SERNE (EELVA)** – Faire voter en même temps les critères d'attribution de subventions et les subventions est assez limite légalement.

**M. le Président** – Je ne pense pas que ce soit limite, cela a déjà été fait maintes et maintes fois dans nombre d'enceintes territoriales.

**M. SERNE (EELVA)** – Les malversations et les dépassements de comptes de campagne se sont faits maintes et maintes fois. C'est pourtant illégal.

**M. le Président** – Monsieur SERNE, tout cela sera au procès-verbal. Chacun aura fait la part des choses pour savoir que ce que vous venez de dire n'a rien de commun avec la procédure qui est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces normes sont fixées et réglementées. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à saisir le TA mais il n'y a aucune difficulté de notre point de vue. C'est la raison pour laquelle je souriais de l'intervention de votre prédécesseur qui ne méritait pas une réponse particulière. C'est votre choix, vous faites de la politique, nous vous respectons. Si vous souhaitez saisir le TA, tel est votre droit. Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

**M. TRIGANCE (S&R)** – Monsieur le Président, une explication de vote. Nous n'avons pas d'opposition a priori sur ce type de partenariat entre les établissements et le monde de l'entreprise. Pour autant, les éléments qui ont été avancés précédemment par nos collègues sur les critères d'attribution et les subventions dans le même rapport nous amèneront à nous abstenir.

**M. le Président** – Merci beaucoup Monsieur TRIGANCE. Je vais donc mettre aux voix ce rapport. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-441**

**POUR** : LR, UDI, FN, CD, EELVA (sauf projet n° 16013283), FDG (sauf projet n° 16013283)

**CONTRE** : FDG (projet n° 16013283), EELVA (projet n° 16013283)

**ABSTENTION** : S&R, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-448** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence année scolaire 2016-2017 soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques - accompagnement des lycéennes dans des parcours d'excellence

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**M. le Président** – Sur le rapport n° CP 16-448, je suis saisi d'un amendement n° 7 présenté par le Front de Gauche. Qui le présente ? Madame MALAISÉ, vous avez la parole.

**Amendement n° 7 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Monsieur le Vice-Président, il s'agit du dispositif Olympe. S'il mérite d'être salué, ce nouveau dispositif soulève toutefois quelques interrogations. Il concerne peu de jeunes filles et le budget alloué à ce dispositif est assez mince. Puis, se pose également le problème de méthode qui vient d'être soulevé. Nous adoptons le règlement d'intervention et nous subventionnons dans la même séquence 7 associations dans le cadre d'un appel à projets qui n'a pas pu être rendu public puisque le règlement d'intervention n'était pas adopté et ne l'est toujours pas. Outre ce problème de méthode. Nous nous sommes interrogés sur la mise en œuvre de ce dispositif Olympe. S'il permet à des jeunes filles de pouvoir accéder à des filières scientifiques et technologiques où elles sont sous-représentées de façon numérique, il nous semble qu'il nous faut réfléchir sur un plus long terme. L'amendement que nous proposons permet de réfléchir à la façon dont nous pourrions créer les conditions pour faciliter l'entrée de ces lycéennes dans la filière ou l'établissement qu'elles auront choisi pour leur formation post-Bac. Si ce dispositif leur permet de mettre un pied à l'étrier, il ne faudrait pas qu'il soit créateur d'illusions et que la Région se désengage sur ce qui arrive après le Bac.

**M. le Président** – Je vous remercie. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci. Je constate que vous vous focalisez sur les problèmes de méthode. Nous nous focalisons pour notre part sur les solutions que nous pouvons apporter parce qu'il faut reconnaître que, malheureusement, les chiffres démontrent que les filles ne vont pas spontanément vers les filières scientifiques. Il est donc important pour nous de rattraper ce retard. Je vous donne l'exemple de l'association Télémaque qui accompagne la démarche et qui est totalement mobilisée vers cet objectif auprès des jeunes filles, et ce, tout au long de leur parcours en lycée et jusqu'à l'accès à la formation post-Bac. Cette préoccupation est donc au cœur de notre dispositif. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

**M. le Président** – Merci Madame la Vice-présidente. Madame MALAISÉ, souhaitez-vous retirer votre amendement ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Je me suis aussi focalisée sur le fond, Madame ÉVREN. Je vous saurais gré de le reconnaître. Si cette préoccupation est au cœur du dispositif, il n'y a aucune raison de l'ajouter à la suite de l'article 2. Je vais donc maintenir l'amendement.

**M. le Président** – Merci beaucoup. Je vais donc mettre l'amendement aux voix. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**Vote de l'amendement n° 7 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**M. le Président** – Nous passons à l'amendement n° 8 toujours présenté par le groupe Front de Gauche. Madame MALAISÉ.

**Amendement n° 8 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Monsieur le Vice-Président, toujours sur le dispositif Olympe, nous proposons un article additionnel. En effet, s'il est indispensable que les jeunes filles soient aidées pour accéder aux filières scientifiques et technologiques, ainsi que pour rééquilibrer le ratio filles/garçons dans ces filières, nous considérons que dans les filières très féminines, la Région pourrait aussi agir notamment dans les filières sanitaires et sociales, qui relèvent directement de la compétence régionale, et dans lesquelles les garçons sont sous-représentés. Nous proposons donc d'ajouter un article additionnel qui serait rédigé ainsi : « La Région s'engage à créer un dispositif visant à inciter l'intégration de garçons dans les filières, notamment sanitaires et sociales, très peu investies par ces derniers ». Ce serait le pendant de ce qui est déjà mis en œuvre.

**M. le Président** – Merci Madame MALAISÉ. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – L'intégration dans les écoles et instituts de formation sanitaire et sociale se fait par le biais d'une sélection par concours ou à l'issue de la première année commune aux études de santé. Ce mode de sélection ne permet donc pas de favoriser l'intégration de plus de garçons dans les formations. La Région n'a pas non plus la responsabilité de l'organisation des concours qui sont mis en œuvre sous la responsabilité des établissements de formation. Nous ne finançons pas les préparations aux concours. En conséquence, j'en appellerai au retrait sinon au rejet de votre amendement.

**M. le Président** – Merci Madame la Vice-Présidente. Madame MALAISÉ, souhaitez-vous retirer votre amendement ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Non, je vais le maintenir. La Région peut agir pour inciter les jeunes garçons à s'inscrire à ce concours, notamment en luttant contre les stéréotypes et les préjugés. Elle pourrait agir si elle le souhaitait.

**M. le Président** – Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix cet amendement. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**Vote de l'amendement n° 8 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**M. le Président** – Je vais maintenant mettre aux voix le rapport n° CP 16-448. Y a-t-il une explication de vote ? Madame MONVILLE - DE CECCO.

**EXPLICATION DE VOTE**

**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Nous n'allons pas prendre part au vote. Si nous voulons entraîner un intérêt de la part des jeunes femmes, comme de la part des jeunes garçons d'ailleurs, pour les carrières scientifiques, encore faudrait-il ne pas passer notre temps à nier l'évidence scientifique. Je pense à certaines déclarations des candidats à l'actuelle primaire de droite qui nient par exemple l'évidence du réchauffement climatique. Si nous voulons que les jeunes aient envie d'embrasser une carrière scientifique, il faudrait commencer par rendre à la science ce qui lui appartient, c'est-à-dire le bien-fondé et la rationalité des raisonnements et des conclusions qu'elle porte. Par ailleurs, je trouve que le nom « Olympe » est particulièrement mal choisi. La Grèce antique ne s'est pas distinguée par son féminisme. Je vous rappelle par exemple que les femmes étaient exclues des Jeux Olympiques. Olympe de Gouges certes mais la référence qui vient immédiatement est le mot « Olympe ». Les femmes qui avaient le malheur d'entrer dans l'arène des Jeux Olympiques étaient précipitées du haut d'un mont dans le vide parce que cela leur était interdit. Je trouve que la référence est malvenue. Cependant, le principal de la réflexion reste que si nous voulons que les jeunes aillent vers la science, il ne faut pas la discréditer en permanence.

**M. le Président** – Merci beaucoup Madame MONVILLE - DE CECCO. Y a-t-il d'autres souhaits d'explication de vote ? Non. Je mets donc aux voix ce rapport. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-448**

**POUR** : LR, UDI, FN, CD

**ABSTENTION**: S&R, EELVA, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**M. le Président** – Nous en arrivons au rapport n° CP 16-464. Je suis saisi de 2 demandes de parole, du groupe EELVA et du groupe Front de Gauche. Madame MALAISÉ tout d'abord.

**CP 16-464** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Budget d'autonomie dans les lycées » (12800511) chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Budget d'autonomie dans les lycées » (12800512) - mise en œuvre de l'expérimentation du budget d'autonomie dans 12 lycées publics franciliens

*Commission de l'éducation : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Il s'agit du rapport sur l'expérimentation du budget d'autonomie pour 12 lycées franciliens. Nous avons voté contre, au mois de mai dernier, lors de l'adoption de cette expérimentation puisqu'elle crée de fait une inégalité entre les lycées. Nous avons aussi un problème de forme. Nous avons soulevé, dans ce budget d'autonomie, le quatrième volet relatif à la Gestion des Ressources Humaines (GRH). Il est indiqué que ce volet sera retravaillé avec les directions des établissements scolaires afin d'établir, je cite, une dotation cible de postes à masse salariale globale constante qui n'est pas incluse dans la convention. Tout cela nous interroge grandement.

**M. le Président** – Nous avons bien noté vos interrogations. Madame la Vice-Présidente va vous répondre.

**Mme ÉVREN** – Merci. Vous faites bien de le souligner, ce qui va permettre de préciser les raisons pour lesquelles cela n'est pas inscrit dans la convention. Le volet RH est un aspect tellement sensible vis-à-vis des personnels que cela va se faire au cas par cas, établissement par établissement. Nos 470 lycées présentent autant de situations singulières. Les chefs d'établissement pourront profiler un poste en fonction de leurs besoins identifiés en cas de mouvement ou de départ à la retraite. Telle est la réponse explicite que je souhaitais vous apporter.

**M. le Président** – Merci Madame la Vice-Présidente. Madame MONVILLE - DE CECCO, vous avez la parole.

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Nous ne voterons pas favorablement ce rapport, pour des raisons que nous avons déjà exprimées. Il semble que Madame PÉCRESSÉ veuille faire avec les lycées la même chose que ce qu'elle a fait avec les universités et qui aboutit aujourd'hui à des disparités extrêmement importantes et préoccupantes entre ces dernières. Les universités sont aujourd'hui en concurrence pour essayer d'attirer les meilleurs étudiants. Certaines ont malheureusement d'énormes difficultés. Nous ne sommes pas d'accord avec cette volonté politique.

**M. le Président** – Merci Madame MONVILLE - DE CECCO. Votre prise de parole vaut-elle explication de vote ? Merci beaucoup. Madame la Vice-Présidente, souhaitez-vous répondre sur ce point ?

**Mme ÉVREN** – Je veux juste rappeler l'esprit de ce budget d'autonomie. Il permet un grand changement des modalités de travail entre la Région et les établissements, avec le passage d'un subventionnement à une autonomisation de la communauté éducative. La Région leur donne une enveloppe et ils peuvent choisir un projet pédagogique, un projet d'investissement ou un projet RH. Cela lève toutes les rigidités. Il faut savoir qu'une demande de subvention de 1 500 euros nécessitait de monter un dossier extrêmement compliqué de 1 000 pages. Grâce à ce budget d'autonomie, ils n'auront plus besoin de passer par cette demande de subvention qui est difficile à justifier mais ils disposeront de cette enveloppe qui, en toute souplesse, leur permettra d'agir dans l'intérêt des élèves. Cette autonomie est faite pour améliorer la performance du service public et la réussite des élèves. Je tenais à le souligner de nouveau.

**M. le Président** – C'est très important. Merci infiniment. Y a-t-il des souhaits d'explication de vote ? Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

#### EXPLICATION DE VOTE

**M. TRIGANCE (S&R)** – Sur ce dossier, comme nous l'avons évoqué en commission et encore aujourd'hui précédemment, la question des RH pose incontestablement une difficulté en termes d'équité entre les établissements. Madame la Vice-Présidente nous parle de 470 lycées. Aujourd'hui, le projet présenté ne concerne que 12 d'entre eux. Il faut ramener les choses à leur juste proportion.

**Mme ÉVREN** – Oui puisqu'il s'agit d'une expérimentation.

**M. TRIGANCE (S&R)** – Bien sûr. Si l'on se projette dans un certain nombre de propositions que l'on entend aujourd'hui par rapport aux suppressions de postes qui pourraient survenir dans l'Éducation Nationale dans les temps à venir, il est certain que le volet RH va prendre une importance de plus en plus forte dans les lycées, notamment si, comme cela semble se dessiner, des milliers de postes d'enseignants étaient à nouveau supprimés. Pour revenir précisément au dossier d'aujourd'hui relatif à la question des RH, qui est pour nous problématique, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Président** – Je vous remercie beaucoup. Une explication de vote de Catherine PRIMEVERT.

**Mme PRIMEVERT (LR)** – Je voulais préciser que cette autonomie est très appréciée dans les lycées. Les proviseurs vont pouvoir mettre en action des projets qui leur tiennent à cœur pour leurs lycéens. Il est vraiment dommage de ne pas voter ce rapport.

**M. le Président** – Merci beaucoup pour cet éclairage important. Une explication de vote de Jean-François VIGIER.

**M. VIGIER (UDI)** – Merci. Mes chers collègues, représentant la Région dans 3 établissements autour de ma commune, je sens qu'il y a une attente de la part des proviseurs de pouvoir bénéficier de lignes budgétaires parce que d'un lycée à l'autre, les demandes et les priorités sont différentes. Je trouve que nous démarrons une expérimentation très intéressante qui doit permettre de répondre au plus près des attentes. Ce n'est pas qu'une question d'autonomie, il s'agit aussi d'être au plus près des besoins des établissements.

**M. le Président** – Merci beaucoup Jean-François VIGIER. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Non. Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix ce rapport n° CP 16-464. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-464**

**POUR** : LR, UDI, CD

**CONTRE** : FDG

**ABSTENTION**: S&R, FN, EELVA, RCDE

**ADOPTION**

**M. le Président** – Nous en arrivons au rapport n° CP 16-465. Je note une prise de parole du groupe S&R. Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

**CP 16-465** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) - lutte contre le décrochage scolaire - « Projets-Phénix » - première affectation - organisation des assises régionales de la lutte contre le décrochage scolaire - année scolaire 2016-2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**M. TRIGANCE (S&R)** – Ces dernières années, la Région Ile-de-France a travaillé d'arrache-pied, en large concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, qu'il s'agisse des directions académiques, des élus, des collectivités ou des associations, pour construire un plan de lutte contre le décrochage scolaire qui soit à la hauteur de l'enjeu sociétal. Cette préoccupation est largement partagée au niveau national puisqu'un grand plan de lutte contre le décrochage scolaire, qui commence d'ailleurs à porter ses fruits, a également été mis en œuvre. Le rapport que nous avons présenté à l'époque avait été voté en avril 2013. Dans sa méthodologie et dans la vision qu'il portait, au service de la lutte contre les inégalités et de la réussite de tous les élèves, il avait été exemplaire. Vous installez aujourd'hui un nouveau dispositif. Soit. Vous n'êtes pas à une contradiction près puisque dans certains secteurs, vous dénoncez l'empilement des dispositifs mais visiblement, ici, ce n'est pas une difficulté. Vous installez ce dispositif alors même que rien ne dit que ce qui était en place précédemment ne fonctionnait pas. À ce jour, aucun élément ne justifie de ne plus mener à bien le dispositif qui était en place. En la matière, ce que vous nous proposez aujourd'hui est particulièrement opaque. Qu'en est-il en effet du plan de lutte contre le décrochage en cours depuis 3 ans ? Que deviennent les dispositifs existants précédemment ? Nous n'avons pas eu de réponse sérieuse et étayée lors de la séance du mois de mai. Très franchement, tout cela ne laisse rien présager de bon pour la suite et avant tout pour les jeunes auxquels doivent bénéficier ces actions et dont la réussite doit rester notre seule et unique préoccupation.

Enfin, dans ce rapport, vous faites voter 10 000 euros pour lancer un marché afin d'organiser des assises prochaines. Celles-ci seront – je cite – un point de départ de la mise en œuvre de la politique régionale de lutte contre le décrochage. Les acteurs engagés sur le terrain depuis plusieurs années avec la Région apprécieront de savoir que, jusqu'à ce jour, ils n'ont visiblement rien fait dans ce domaine. Si vous vous étiez un tant soit peu intéressés de près à ce sujet, vous sauriez que des assises ont

été organisées chaque année, depuis le vote du rapport en 2013, associant largement les acteurs, dressant un certain nombre de bilans, d'états des lieux et de perspectives qui commencent à porter leurs fruits dans notre région, même si beaucoup reste à faire. Ces politiques de lutte contre le décrochage ont déjà donné des résultats mais elles ont besoin de temps longs. Comme dans d'autres domaines, le temps politique n'est pas le temps de l'éducation. Nous regrettons que les élèves les plus en difficulté fassent les frais de ce qui relève d'une forme d'agitation de façade qui n'a d'autre objectif que d'essayer de faire illusion. Vous avez perdu bien du temps dans ce domaine, sur un sujet suffisamment grave et sérieux pour l'avenir de notre jeunesse. En outre, vous avez présenté un budget en baisse. Nous souhaitons insister sur ce sujet. Au-delà des annonces, il faut travailler sérieusement ces questions, au regard notamment de ce qui avait été fait et qui commençait à porter ses fruits.

**M. le Président** – Merci beaucoup Monsieur TRIGANCE. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci. Je suis un peu surprise de la tonalité de votre intervention qui est tout à fait contradictoire. Vous dites que le sujet est grave et sérieux mais vous politisez sur quelque chose qui devrait tous nous rassembler. Je rappelle les chiffres : 30 000 jeunes décrochent chaque année du système scolaire avant même l'obtention d'un diplôme et nous savons que les sous-diplômés sont les premiers à être exposés au chômage. Je regrette cette tonalité et je dois dire, puisque vous m'y invitez, que malheureusement vous n'avez pas brillé par vos résultats qui ne sont pas probants en termes de lutte contre le décrochage. En effet, seulement 8 % des décrochés ont été contactés par les plateformes de suivi. Nous allons donc prendre le problème à la racine. Je vais peut-être vous offrir une paire de lunettes, Monsieur TRIGANCE, parce que le rapport est très clair. Nous reprenons tous les dispositifs qui ont démontré leur efficacité sur le terrain : les micro-lycées, les lycées du soir, les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), la mise en place des cellules d'écoute dans le cadre de celles-ci, les Etablissements pour l'Insertion dans l'Emploi (EPIDE), les Maisons Familiales Rurales (MFR). Nous sommes partis de l'existant et nous avons maintenu ce qui fonctionnait sur le terrain.

Comme nous prenons ce sujet à bras le corps, nous allons lancer les assises du décrochage scolaire le 17 octobre prochain pour lever tous les tabous et nous attaquer à toutes les causes du décrochage scolaire qui sont multifactorielles. Je ne reviens pas sur le contenu, nous aurons l'occasion d'en reparler. Vous êtes, Monsieur TRIGANCE, le bienvenu puisque vous avez travaillé sur ce sujet lors de la précédente mandature.

**M. le Président** – Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente. Un mot sur ce sujet puisque je suis aussi concerné dans le cadre de ma délégation. Je voudrais dire à M. TRIGANCE, que nous n'avons pas perdu une année. En effet, l'ensemble des dispositifs existants a été maintenu. L'action conduite depuis le début de l'année par Agnès ÉVREN, notamment pour mobiliser les esprits contre le décrochage scolaire, porte ses fruits. En l'occurrence, l'objectif des assises n'est pas de formuler des vœux pieux mais de dresser le bilan des actions déjà entreprises depuis que la nouvelle majorité est arrivée aux responsabilités et de lancer des actions complémentaires. L'ensemble de la politique régionale actuelle sera présentée dans le cadre de ces assises, en écoutant toutes celles et tous ceux qui luttent sur le terrain au quotidien contre le décrochage scolaire.

Y a-t-il des demandes d'explication de vote sur ce rapport ? Non. Je vais donc mettre aux voix ce rapport n° CP 16-465. Celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-465**

**POUR** : LR, UDI, FN, CD, FDG

**ABSTENTION** : S&R, EELVA, RCDE

**ADOPTION**

Je vais maintenant proposer au débat de la CP le rapport n° CP 16-421 sur la sécurisation des lycées. Je suis saisi d'un amendement n° 12 présenté par le groupe Front de Gauche. Qui souhaite prendre la parole ? Madame MALAISÉ.

**CP 16-391** : Chapitre 925 - code fonctionnel 22- article 204132 - lycées avances pour travaux - remises gracieuses

*Commission de l'éducation : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-391**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-394** : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », programme HP 28-009 « aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées » - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE, formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à la demi-pension - aide régionale à l'équipement - aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE - subventions d'équilibre

Commission de l'éducation : **avis favorable**  
Commission des Finances : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-394**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-417** : Travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France - 6<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : **avis favorable**  
Commission des Finances : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-417**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-418** : Travaux dans les cites mixtes régionales de la Région Ile-de-France - 5<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016

Commission de l'éducation : **avis favorable**  
Commission des Finances : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-418**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-421** : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27- 001 (127001) « Sécurisation des lycées », action 12700103 « Subventions pour la sécurité aux EPLE » - Budget 2016

Commission de l'éducation : **avis favorable**  
Commission de la sécurité : **avis favorable**  
Commission des Finances : **avis favorable**

**Amendement n° 12 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Cet amendement concerne le rapport sur la sécurisation des lycées. Nous allons le voter mais nous souhaitons ajouter un article supplémentaire qui permettrait à la Région de s'engager autant pour la sécurisation des lycées que pour le développement et l'accès à la culture pour les lycéens et les lycéennes. En effet, nous assistons, avec la vague d'attentats qui touche notre pays, mais aussi d'autres pays européens, à des discours unanimes et uniquement sécuritaires de la part de nombreux gouvernements européens, sauf du gouvernement italien. Matteo RENZI a dit, quelques jours après les attentats du 13 novembre 2015, que pour 1 euro investi dans la sécurité, il fallait investir 1 euro dans la culture et l'innovation pour la jeunesse. Cette déclaration a été mise en œuvre puisque les jeunes Italiens qui viennent d'avoir 18 ans ont reçu au mois de septembre un chèque culture avec des bons Culture de 500 euros.

Nous proposons par le biais de cet amendement que la Région Ile-de-France fasse une démarche identique. Nous avons relevé que, depuis le début de l'année, nous avons dépensé 7 621 788 euros pour la sécurisation des lycées sur un budget total de 8,3 millions. Cette somme représente moins de 70 % de la baisse allouée au secteur culturel. Nous n'allons pas jouer sur les chiffres, notre référence est le bleu budgétaire que nous avons adopté en avril 2016. Nous proposons d'investir la même somme que nous avons investie sur la sécurisation des lycées pour l'accès à la culture des lycéens. Si la Région prenait à bras le corps ce débat et qu'elle s'engageait financièrement de façon aussi importante, elle en sortirait grandie. Ce serait miser sur l'investissement dans la culture, ce serait donner la primauté à la connaissance face à la barbarie. Ce serait aussi parier sur l'intelligence de notre jeunesse. Cela ferait du bien dans le climat politique dans lequel nous sommes aujourd'hui.

**M. le Président** – Merci beaucoup Madame MALAISÉ. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci. J'ai bien entendu votre message, mais je vous rassure, la culture comme la sécurisation des lycées sont notre priorité absolue. Je rappelle l'engagement de campagne de la Présidente qui était d'augmenter de 20 % le budget de la culture sur la mandature. Je peux vous assurer que nous assumerons cette promesse. Elle a d'ores et déjà été tenue puisque nous avons augmenté notre budget de 6,7 % en 2016. Quant à la sécurité des lycées, nous avons doublé notre budget. Il y a une réelle anxiété des parents d'élèves et des proviseurs. Je sillonne les lycées franciliens chaque semaine et je peux dire que la sécurisation, les sas, la vidéo-protection sont des sujets récurrents. Nous avons un double objectif, à la fois sécuriser les lycées et faire entrer massivement la culture dans les lycées. Dans un climat où les jeunes sont parfois confrontés à des discours de haine, à un obscurantisme, il est important pour nous, en tant que responsables politiques, d'essayer de rassembler et de faire passer des messages pour sensibiliser la jeunesse à ces discours qui peuvent être extrêmement dangereux.

**Vote de l'amendement n° 12 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**M. le Président** – Je vais maintenant mettre aux voix le rapport n° CP 16-421. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je vais donc le mettre aux voix. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ? Toujours dans le secteur présenté par Agnès ÉVREN, mais au titre de la culture cette fois, nous allons maintenant examiner le rapport n° CP 16-377, avec un amendement n° 17 présenté par le groupe Socialiste et Républicains (S&R). Qui souhaite le présenter ? Jonathan KIENZLEN a la parole.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-421**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-407** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004, code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovations et extension des lycées » - lycée Turgot à Montmorency (95) - opération de restructuration, rénovation et extension partielle - protocole transactionnel avec la société Batiplus titulaire du marché de contrôle technique n°04.00.004.00.95.75 et protocole transactionnel avec la société Omni décors titulaire du marché de travaux n°08.00.001.00.466.95.75 - mandataire : SAERP

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-407**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-408** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004, code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovations et extension des lycées » - EREA Léopold Bellan à Chamigny (77) - opération de rénovation des installations thermiques ainsi que du réseau d'eau potable et de gaz - protocole transactionnel avec la société TFN bâtiment - mandataire : SAERP

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-408**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-398** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - lycée Émilie de Breteuil à Montigny-le-Bretonneux (78) - restructuration de la demi-pension - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec le groupement de maîtrise d'œuvre Hélène Fricout-Cassagnol / TPF Ingénierie France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-398**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-449** : Modalités de suivi des installations spécifiques liées à la qualité environnementale du patrimoine lycées dotations pour l'année 2016 aux EPLE - dotations pour les contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO/CEO) pour les lycées de la Région d'Ile-de-France - 2<sup>ème</sup> versement - dotations pour la maintenance immobilière - 4<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016 - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et à la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE - marché relatif à la surveillance anti-intrusion dans les EPLE - règlement de la cotisation pour le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication concernant les EPLE d'Ile-de-France (SIPPEREC) - poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission de la sécurité : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-449**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**



**CP 16-377** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs : (quatrième affectation pour 2016) - soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Ile-de-France - soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant adhésion à des organismes de promotion de la culture

*Commission de la culture : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°17 S&R**

**M. KIENZLEN (S&R)** – Merci Monsieur le Vice-Président. Chers collègues, cet amendement vise à rétablir les financements antérieurs de trois structures – **Nadja Stream**, **3M Musik** et Fontenay-en-Scènes – ainsi que les montants pour la MJC de la Vallée puisqu'elle est la seule structure à n'être subventionnée qu'à hauteur de 1 500 euros alors que toutes les autres, dans le sous-secteur « Musiques au lycée », le sont à hauteur de 2 500 euros. Nous souhaitons donc une revalorisation pour ces quatre structures. Je vous remercie.

**M. le Président** – Merci beaucoup. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Ne soyez pas plus royaliste que le roi ! La MJC de la Vallée a présenté une demande de subvention équivalente à 1 500 euros. Par conséquent, c'est ce que nous lui avons octroyé pour son projet d'actions culturelles dans un lycée. Quand aux trois autres structures dont vous parlez, je tiens à rappeler que chaque projet fait l'objet d'une instruction de nos services. Nous les avons observées au plus juste, au regard du bilan de leur action. Nous avons une ligne de conduite très claire que je ne manque pas de vous rappeler à chaque fois en commission et qui est le renouvellement des projets. Nous voulons faire entrer de nouveaux bénéficiaires parmi les aides de la Région. En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer cet amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

**M. le Président** – Merci Madame la Vice-Présidente. Monsieur KIENZLEN, souhaitez-vous retirer votre amendement ?

**M. KIENZLEN (S&R)** – Je ne vais pas le retirer, sauf pour la MJC de la Vallée.

**M. le Président** – D'accord. Pour des raisons de procédure, nous sommes obligés de la maintenir, mais nous avons bien noté votre satisfaction s'agissant de la MJC de la Vallée. Je vais donc mettre aux voix cet amendement. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**Vote de l'amendement n°17 S&R**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**M. le Président** – Je vais maintenant mettre aux voix le rapport 16-377. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-377.**

**POUR** : LR, UDI, FN, CD

**ABSTENTION** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-383** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques » - attribution des subventions en faveur des organismes associés à l'action régionale dans le domaine de la culture dernière affectation 2016 - chœur régional Vittoria d'Ile-de-France - festival d'Ile-de-France (FIF) - fonds régional d'art contemporain (FRAC) - orchestre national d'Ile-de-France (ONDIF)

**M. le Président** – Sur le rapport 16-383, je suis saisi d'un amendement n°16 présenté par le groupe Front de Gauche. Qui souhaite prendre la parole ? Clémentine AUTAIN.

**Amendement n°16 (FdG)**

**Mme AUTAIN (FdG)** – Madame la Vice-Présidente, vous avez entendu parler de l'attachement de notre collègue Éric COQUEREL et de notre groupe à ce chœur Vittoria. Or il est question de baisser de 18 % la subvention à cet organisme associé. Nous sommes en désaccord complet avec cette baisse. Ce n'est pas la seule d'ailleurs et nous en parlerons demain avec le rapport culture. Votre affichage d'une augmentation du budget culture est très étonnant et ne nous convainc pas du tout. Nous pensons plutôt qu'il baisse. Nous constatons qu'un régime minceur est imposé sur chaque dispositif important qui fonctionne bien et il n'a pas de légitimité.

**Mme ÉVREN** – J'ai rencontré le chœur à plusieurs reprises et il n'a jamais sollicité la Région pour une augmentation de sa dotation. Cette affectation correspond parfaitement au budget qui a été voté en avril 2016. Elle permet tout à fait la mise en œuvre de leur projet pour l'année en cours. Cet amendement n'a pas d'objet. C'est pourquoi j'en appelle au retrait sinon au rejet.

*Mme PÉCRESSE reprend la présidence de la séance.*

**Mme la Présidente** – L'amendement va être mis aux voix. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°16 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, CD

**ABSTENTION** : FN

**REJET**

**Mme AUTAIN (FdG)** – J'entends nous dire que cette dotation a été votée dans le budget 2016. Nous ne sommes toujours pas d'accord. Certes, cette baisse a été votée par la majorité de la Région, mais nous la contestons et continuons de la contester.

**Mme la Présidente** – La Vice-Présidente dit à juste titre que ce n'est qu'une décision d'application de cette délibération. Demande de parole d'EELVA.

**M. SERNE (EELVA)** – Nous pouvons constater qu'il n'y a d'affectation de subvention ni pour le Motif ni pour l'Arcadi ni pour l'Ariam, ce qui pose de façon plus globale la question de l'avenir des organismes associés, notamment dans le secteur culturel. Nous savons qu'un audit est en cours, mais l'inquiétude monte dans ces organismes. Des dizaines de salariés commencent à être inquiets pour leur avenir. Il est question de la suppression pure et simple de la commission du film. Corinne RUFET a eu l'occasion d'en parler en commission, je m'en fais l'écho. Une visibilité sur l'avenir est souhaitable, au moins pour les salariés de ces organismes, ainsi qu'une concertation avec eux.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci Madame la Présidente. L'affectation des subventions des organismes que vous mentionnez avait été soldée dans le cadre de la précédente CP. Sur ce point, n'ayez aucune crainte. J'en viens ensuite à l'avenir des organismes associés. La répétition est l'art de la communication. Un audit est en cours ; nous sommes en cours de réflexion. Naturellement, dès que la décision définitive sera prise, nous reviendrons vers vous. Nous ne pouvons pas anticiper puisque nous attendons les résultats de l'audit.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. Je vais mettre le rapport aux voix. Madame MALAISÉ.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – L'audit sur les organismes associés a été annoncé au mois de mars lors des orientations budgétaires. Nous sommes au mois de septembre. De façon assez récurrente, j'ai demandé où en était cet audit. On m'a dit, au mois de juillet, de mémoire, qu'il était prêt d'être publié. Ma question est simple. L'audit sera-t-il disponible avant l'adoption du budget pour 2017 ?

**Mme la Présidente** – La réponse est oui. Nous allons mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-383.**

**POUR** : LR, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ABSTENTION** : S&R, FN

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons au rapport 16-385. Il y a une motion de renvoi du Front de Gauche.

**CP 16-385** : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », code fonctionnel 313 « Développement du patrimoine », HP 312-002 « Équipements culturels de diffusion et de création », HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques », HP 312-007 « Création et diffusion numériques », HP 312-008 « Construction et aménagement de médiathèques », HP 313-004 « Restauration, aménagement et accueil du public des monuments » - aménagement culturel en Ile-de-France - troisième affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la culture* : **avis favorable**

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**Motion de renvoi en commission n°3 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, il s'agit d'une délibération sur l'aménagement culturel en Île-de-France, précisément sur l'aide régionale à la rénovation du patrimoine. À la lecture de cette délibération, nous ne comprenons pas l'importance démesurée accordée à la restauration et à la rénovation des édifices religieux. En effet, la délibération cadre qui s'applique toujours, puisqu'elle n'a pas été supprimée, a été votée en février 2015. Elle expliquait qu'il fallait soutenir la restauration et la rénovation des édifices religieux, mais aussi d'autres types de patrimoine (matériel, immatériel, industriel, le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle, l'architecture rurale). Sur les 2 142 037 euros affectés à la rénovation et à la restauration du patrimoine, 850 000 euros vont être affectés, lors de cette commission permanente, pour rénover et restaurer les édifices religieux. Nous demandons donc le renvoi en commission afin que cette délibération soit réétudiée. Nous estimons que si les orientations politiques ont changé, il revient à l'Assemblée régionale de voter ce changement.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Pour vous rassurer, les orientations politiques en la matière n'ont en rien changé. Ce n'est pas une nouveauté pour la Région que de financer la restauration d'églises qui font partie de notre patrimoine. C'est un fait, ce n'est pas un parti-pris. Je précise que les édifices présentés dans ce rapport, à l'exception de la chapelle orthodoxe de Champagne-sur-Seine, font tous l'objet d'une protection au titre des monuments historiques et bénéficient à ce titre du soutien de l'État. La chapelle de Champagne-sur-Seine est une manifestation de la mémoire ouvrière de cette commune. Les églises constituent également en milieu rural un repère historique pour le maintien et la préservation d'un paysage culturel. Pour toutes ces raisons, puisqu'il n'y a rien de nouveau, je vous demande de retirer votre motion de renvoi. Sinon, j'en appellerai au rejet.

**Mme la Présidente** – J'imagine que la motion de renvoi est maintenue.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Que l'on s'entende bien. Il ne s'agit pas de dire que le patrimoine religieux ne fait pas partie de la politique régionale. Je dis simplement qu'il apparaît surdimensionné. Il ne l'était pas autant, ce qui mériterait une réelle discussion.

**Mme la Présidente** – Les demandes affluent sur la question du patrimoine régional. Vous savez que le Gouvernement a réduit les dotations aux communes qui ont beaucoup de difficultés à faire face aux demandes d'actions culturelles et patrimoniales. Vous avez d'ailleurs souligné les coupes dans les budgets d'actions culturelles. L'une des églises fait partie de l'identité du patrimoine industriel de la région, avec un prêtre ouvrier qui est très célèbre. Ce sont des éléments culturels qui font la beauté de notre région et que nous devons préserver.

Qui a des explications de vote sur cette motion ? Monsieur LEGRAND.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. LEGRAND (FN)** – On ne peut que se féliciter de voir le patrimoine mis à l'honneur dans la Région Île-de-France et particulièrement la restauration du patrimoine. Cette question nous est chère, elle est aussi un moyen de fournir de l'emploi

d'excellence. Nous vous invitons à aller encore plus loin dans cette restauration du patrimoine et notamment à approfondir la possibilité de développer des partenariats entre les CFA du bâtiment, structures gérées par la Région et les chantiers de rénovation du patrimoine, afin de former nos jeunes apprentis à ces travaux d'excellence que sont les travaux de restauration.

**Mme la Présidente** – Au-delà de la restauration, le sujet va être de faire vivre ces éléments patrimoniaux. Ils se sont dégradés aussi parce que l'action culturelle n'y a pas été suffisamment dynamisée, y compris dans les églises. Je pense que nous devons y travailler.

Je mets aux voix la motion de renvoi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de renvoi n°3 (FdG)**

**POUR** : S&R, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSTENTION** : EELVA

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous avons deux amendements et une réponse commune, l'un d'EELVA et l'autre du Front de Gauche. Qui les défend ? Madame MALAISÉ et Monsieur SERNE.

**Amendement n°15 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Il s'agit toujours du soutien régional à la rénovation du patrimoine, mais la question est plus problématique. Il s'agit de financer à hauteur de 110 807 euros des travaux de traitement et de mise en sécurité qui sont décrits, dans le dossier, comme un préalable nécessaire à la rénovation d'un château qui se situe à Vigny dans le 95. Pourquoi pas ? Cependant, à la lecture attentive du dossier, au détour d'une phrase, on apprend qu'après ces travaux, le lieu deviendrait un hôtel cinq ou quatre étoiles. Cela nous a interrogés et nous avons fait des recherches sur la société civile immobilière qui a demandé la subvention. Le gérant de cette société civile immobilière qui a acquis le château en février 2016 souhaite rester anonyme. Il n'a pas communiqué le montant auquel il a acheté ce château. Dès février 2016, le maire de Vigny, Robert DE KERVEGUEN, indiquait qu'il était ravi que ce château soit transformé en hôtel. Les travaux pour lesquels cette SCI demande une subvention régionale ont débuté dès le mois de juillet 2016. Aucun bilan financier de cette SCI n'a été fourni à la Région, alors qu'il est nécessaire pour bénéficier d'une subvention régionale. Le principal gérant de la SCI possède 16 autres sociétés dont de nombreuses sociétés immobilières. Si cette SCI bénéficie d'une subvention, elle n'est pas dans l'obligation d'avoir des stagiaires. Ce sont autant d'éléments qui s'accumulent et qui nous alertent.

Nous nous sommes interrogés. Vous avez répété à plusieurs reprises, Madame la Présidente, que la Région devait être exemplaire, que vous vous étiez dressée contre la gabegie. J'ai été à bonne école quand vous étiez dans l'opposition, Madame la Présidente ; vous sortiez des dossiers qui pouvaient et devaient être sortis. Je considère que l'argent public ne doit pas servir à engager des travaux dans un château qui va devenir un hôtel de luxe. L'argent public doit être mis au service direct des Franciliens. Cet hôtel sert des intérêts privés et non l'intérêt général. Nous demandons donc la suppression. Je pense qu'il s'agit d'un dossier éminemment symbolique et politique. J'en appelle donc aussi à la raison.

**Mme la Présidente** – Monsieur SERNE.

**Amendement n°22 (EELVA)**

**M. SERNE (EELVA)** – Cette amendement vise la suppression de la subvention au château de Vigny pour les raisons brillamment exposées par notre collègue Céline MALAISÉ. Il est assez exceptionnel, assez inouï et dérogatoire que cette subvention soit allouée à une opération privée et commerciale, sans aucun intérêt public régional puisqu'aucune visite de ce patrimoine ne sera a priori ouverte au public. On ne voit pas très bien comment le public viendrait visiter un hôtel quatre étoiles. Nous avons donc un réel questionnement et même des doutes sur la légalité d'une telle opération. On imagine tout à fait le titre d'un article du *Canard enchaîné* sur un tel dossier.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci Madame la Présidente. Je vous laisse à vos extrapolations. Premièrement, la participation financière de la Région est largement inférieure au plafond d'intervention. Deuxièmement, notre intérêt est la restauration du patrimoine, peu importe la qualité du propriétaire. Je vous invite à mieux lire la fiche projet du château. Ce château est inscrit en totalité au titre des monuments historiques et son parc de 20 hectares est classé. L'opération s'inscrit dans le cadre d'un sauvetage d'urgence

puisque le bâtiment est carrément menacé de ruine et les toitures sont en train de s'écrouler. Compte tenu de ce caractère d'urgence, le bénéficiaire a commencé les travaux dès le mois de juillet 2016. Par ailleurs, les aménagements intérieurs ne font pas partie de la présente demande. Cette opération, en cofinancement avec l'État, permet de contribuer à la sauvegarde d'un site exceptionnel du XVI<sup>ème</sup> siècle qui est remarquable par son environnement et ses dimensions. Je vous propose de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

**Mme la Présidente** – Monsieur SERNE, j'ai quelques précisions sur cette opération. En réalité, cette opération est structurante pour le parc du Vexin dans lequel il n'y a pas d'offre hôtelière de cette qualité. Il s'agit d'un projet de dynamisation touristique du territoire. Le projet concerne la sauvegarde d'urgence d'un monument historique en péril, cofinancée par l'État, demandée aussi par la DRAC. La Région a été appelée à aider. Nous avons demandé qu'en contrepartie de ces travaux, le parc du château et le château lui-même soient ouverts au public. Il le sera puisqu'il sera un hôtel-restaurant. Il sera ouvert entièrement au public et pourra être visité.

Monsieur SERNE, le sujet est simple. Voulez-vous que l'on refuse notre aide à l'État qui souhaite réhabiliter un château du XVI<sup>ème</sup> siècle, qui est un monument historique entièrement classé et un patrimoine remarquable du Vexin ? Voulez-vous au contraire soutenir un projet de dynamisation touristique d'un parc naturel régional qui est soutenu par tous les élus du territoire ? Ce projet permettra d'offrir un nouveau lieu de villégiature aux habitants du Val d'Oise. Nous sommes favorables à écouter et à soutenir l'État et les élus du territoire dans cette opération de valorisation à la fois économique et patrimoniale. Nous n'allons pas laisser mourir un château exceptionnel. Nous ne participons évidemment pas aux aménagements intérieurs ni à l'équilibre financier de l'hôtel. Un prestataire privé le fait. Pour notre part, nous protégeons un patrimoine historique, avec la mise en valeur d'une offre économique hôtelière qui dynamisera l'ensemble du territoire. Je vous rappelle que nous avons mis en place un fonds d'un million d'euros sur le tourisme qui aide des entreprises privées à se développer en Île-de-France. Ceci est assez courant dans toutes les régions.

Nous proposons le rejet de ces deux amendements. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Ils sont mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°15 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, CD

**ABSTENTION** : S&R, FN

**REJET**

**Mme la Présidente** – Pour l'amendement d'EELVA, j'imagine que le vote est le même.

**Vote de l'amendement n°22 (EELVA)**

**POUR** : EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, CD

**ABSTENTION** : S&R, FN

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons au vote du rapport 16-385. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-385**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf dossier n° 16002848), CD, FDG (sauf dossier n° 16002848), RCDE

**CONTRE** : EELVA (dossier n° 16002848), FDG (dossier n° 16002848)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons au rapport 16-412. Nous avons un amendement n°18 de S&R. Monsieur KIENZLEN.

**CP 16-386** : Chapitre 933, code fonctionnel 312, programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques », action 13100601, programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numérique », action 13100701 - soutien aux arts plastiques - troisième affectation pour 2016 - soutien aux arts numériques - troisième affectation pour 2016

*Commission de la culture : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-386**  
**POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE**  
**ADOPTION**

**CP 16-412** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue » du budget 2016 - attribution de subventions en faveur des arts de la rue et de la piste - première affectation pour 2016

*Commission de la culture : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°18 (S&R)**

**M. KIENZLEN (S&R)** – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, comme tout à l'heure pour le rapport 377, nous souhaitons le rétablissement de certains montants alloués à des structures culturelles. Je ne reviendrai pas sur la ventilation, mais je prends l'exemple de la compagnie Defracto qui voit sa subvention diminuer de 50 % alors qu'elle répond à de très nombreux appels d'acteurs culturels locaux. Elle a par ailleurs reçu de nombreux prix internationaux, comme le prix du meilleur spectacle de cirque au festival de Valladolid ou le prix spécial du jury au festival mondial du cirque de demain. Les fiches projets représentent 631 pages, soit presque autant que le livre de Bruno LEMAIRE, ce qui n'est pas fastidieux. On ne voit pas très bien pourquoi certaines associations se voient enlever 50 % de leur subvention, d'autres 10 %, d'autres 90 %. Tout cela manque un peu de lisibilité, ce qui nous pose problème. Tout à l'heure, pour la MJC de la Vallée, il n'était pas indiqué qu'elle ne demandait que 1 500 euros. D'où notre surprise. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Merci. Je pense que nous avons un objectif commun qui est de financer au plus juste les demandes de subventions. Soyez rassurés. On ne décide pas d'une attribution au doigt mouillé, mais en fonction de certains critères. Je les rappelle. L'attribution se fait d'abord en fonction de l'économie du projet. Elle se fait également en fonction du montant des autres aides publiques puisque la Région est un acteur public aux côtés des autres collectivités territoriales et de l'État. Surtout, je rappelle que l'inégalité territoriale est très forte en matière culturelle puisque jusqu'à maintenant, 50 % des subventions étaient fléchées sur Paris et la Seine-Saint-Denis. Notre objectif est de rétablir une égalité territoriale et d'amplifier la culture dans certains départements qui sont sous-dotés, tout particulièrement dans les communes rurales et la grande couronne. Nous attribuons des montants de subventions en fonction de ces trois critères. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon j'en appellerai naturellement au rejet.

**Mme la Présidente** – Est-il maintenu ?

**M. KIEZLEN (S&R)** – Comme l'association à laquelle j'ai fait référence est ni à Paris ni en Seine-Saint-Denis, il est maintenu.

**Mme ÉVREN** – Cela fait partie de nos critères qui sont intangibles. Une nouvelle majorité a été élue, il va falloir vous y faire. Il y a eu un renouvellement des projets. Nous ne soutiendrons pas les mêmes projets qui le sont depuis 17 ans. C'est pour nous un impératif.

**M. KIEZLEN (S&R)** – La structure dont je vous ai parlé n'est ni à Paris ni en Seine-Saint-Denis, alors que vous dites que Paris et la Seine-Saint-Denis étaient trop subventionnés. Je remarque que cela ne vous aide pas à rétablir cette subvention dans les autres départements.

**Mme la Présidente** – Cela ne vous grandit pas. Cet amendement est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°18 (S&R)**

**POUR : S&R, EELVA, FDG, RCDE**

**CONTRE : LR, UDI, FN CD**

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport 16-412. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-412**

**POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE**

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons au rapport 16-414. Nous avons deux amendements en réponse commune, S&R et EELVA. Qui les défend ? Monsieur KIENZLEN.

**CP 16-414** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-005 (131005), « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504, « Développement de la permanence artistique » du budget 2016 - soutien à la permanence artistique et culturelle - évaluation des conventions triennales de permanence artistique et culturelle conclues en juillet 2013 - affectations au titre d'une convention annuelle - 3<sup>ème</sup> affectation pour l'année 2016

*Commission de la culture : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n°19 (S&R)**

**M. KIENZLEN (S&R)** – Le sujet est le même. Plusieurs départements sont concernés, l'argumentation ne tient donc pas vraiment. Pourquoi Bobigny Musique passe de 91 000 à 60 000 euros ? Pourquoi 30 % de baisse alors que d'autres, comme les Hommes penchés, voient une baisse de 10 % ? Je comprends bien qu'il y ait des critères, mais l'attribution se fait un peu au doigt mouillé, Madame la Vice-Présidente. Nous souhaitons que la permanence artistique et culturelle continue d'être soutenue comme elle l'était auparavant. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – EELVA.

**Amendement n°23 (EELVA)**

**M. SERNE (EELVA)** – Vous avez annoncé de façon très forte votre volonté d'augmenter le budget de la culture de 20 %. Il serait donc possible de faire entrer de nouveaux projets dans la PAC ou d'augmenter certaines subventions sans baisser drastiquement les autres. Pourtant, nous assistons à des décisions qui sont extrêmement dures pour un certain nombre d'associations, remettant même en cause leur survie. Pour prendre un exemple, la décision pour Canal 93 est très surprenante. Alors même que cette structure connaît une baisse de ses subventions par la Ville de Bobigny, la Région baisse aussi ses subventions, au seul motif que Canal 93, comme son nom l'indique, est en Seine-Saint-Denis. Ce critère d'appréciation est assez dur et arbitraire. Ces associations doivent-elles déménager ? Pourtant, l'appréciation du travail est excellente dans votre propre dossier. La décision est donc surprenante. Ces baisses ou modifications pourraient se défendre si elles avaient fait l'objet d'un minimum de dialogue entre les services et les compagnies. Le comité PAC a eu lieu le 6 juillet et personne n'a daigné au moins prévenir les compagnies des orientations prises par ce comité. Elles découvrent donc au dernier moment, à la mi-septembre, une fois passés les trois-quarts de l'année, qu'elles ne bénéficient plus ou beaucoup moins de financements. La situation est donc dramatique pour ces compagnies. Même si la décision du comité peut être jugée légitime, les compagnies doivent pouvoir être prévenues plus en amont quand elles perdent ou voient diminuer leur subvention, afin de pouvoir se retourner avant que les trois-quarts de l'année soient passés.

**Mme la Présidente** – Monsieur SERNE, je vous rappelle qu'il y a des règles et que ce n'est pas moi qui les ai mises en place. Le comité PAC existe, les élus et les professionnels se réunissent. Nous avons objectivé au maximum le processus d'attribution des subventions. Vous ne pouvez pas nous le reprocher. Nous respectons strictement et scrupuleusement la procédure. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – Madame la Présidente, je vais juste compléter ce que vous venez de dire. Les décisions de baisses ne nous incombent pas, mais incombent au comité PAC qui réunit tous les groupes politiques auxquels vous appartenez. Nous avons tout simplement respecté les décisions prises par le comité PAC qui s'est réuni le 6 juillet dernier. S'agissant des entrants, je précise qu'il est prévu qu'ils rentrent au mois de novembre. Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement, sachant que nous avons suivi les décisions de la commission PAC.

**Mme la Présidente** – Madame AUTAIN, vous voulez faire une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

**Mme AUTAIN (FdG)** – Je veux m’associer à ce que viennent de dire mes collègues précédemment. Nous sommes extrêmement inquiets du devenir de la PAC. Les choix sont faits dans le cadre d’une baisse budgétaire, doublée d’une volonté d’aider des compagnies qui se trouvent sur d’autres territoires que Paris et la Seine-Saint-Denis. Ainsi, certaines compagnies se trouvent totalement lésées. La logique du turn-over est contestable. Si elles n’ont pas de subvention pendant trois ans, un certain nombre de compagnies mettent la clé sous la porte. Le turn-over est un choix politique que vous assumez, mais il a des conséquences. Nous estimons que survenir à une part de fonctionnement pour aider au coût du foncier ou pour pallier un moment difficile doit être pris en considération.

Par ailleurs, pour avoir assisté à la commission PAC, je suis frappée du fait que plus les compagnies sont aidées par ailleurs, plus elles sont soutenues dans le cadre de la PAC. Si la compagnie peut aligner des labels divers et variés, la Région l’aide. En revanche, si la compagnie n’était aidée que par la Région, on estime qu’elle n’est pas capable de se développer. Ce qui est en train de se passer aujourd’hui au sein de la PAC est très préoccupant. Des emplois sont en cause, mais tout le maillage patient d’un travail de terrain de compagnies qui ont du savoir-faire se trouve également menacé ou en voie de l’être. Je crois qu’à très brève échéance, une soixantaine de compagnies risquent de voir leur subvention supprimée et leur activité menacée. Je ne comprends pas comment l’on augmente soi-disant le budget de la politique culturelle de 6 % cette année et de 20 % sur la mandature, des chiffres auxquels nous ne croyons absolument pas. La PAC et les Fabriques Culture sont l’un des joyaux de la Région, elles font l’originalité et la force de la politique culturelle régionale. Je constate que 14 % de subventions en moins sont accordées. Sur le chemin, des compagnies vont évidemment en faire les frais.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ÉVREN** – J’entends parfaitement ce que vous dites, mais je tiens à vous rassurer et à vous calmer. Nous sommes en train de réfléchir à une refonte de ces dispositifs pour une meilleure efficacité. Cela démontre bien qu’ils restent pour nous une priorité. Les PAC et les Fabriques sont parfaitement reconnues par les professionnels de la culture. Il n’est pas question pour nous de saper tout ce qui a été fait jusqu’à maintenant, mais au contraire de proposer une refonte de ces dispositifs via une délibération cadre qui sera prise pour une meilleure efficacité. Nous y tenons particulièrement.

**Mme la Présidente** – Madame AUTAIN, les chiffres que vous donnez sont complètement faux. La PAC représente 13 millions d’euros et elle a baissé de 1,3 % dans le budget 2016. De combien le budget de dotation globale de fonctionnement de la Région a baissé à cause du Gouvernement ? De 140 millions. Cette baisse se répercute à 1,3 % sur les PAC. Ayez un peu de décence. Notre budget culturel est considérable. Ceci dit, une compagnie n’est pas abonnée à un guichet de subvention à vie parce qu’elle a été subventionnée une fois par la Région. Il faut qu’il y ait des nouveaux entrants et que les dispositifs vivent. C’est vous-mêmes qui avez mis en place les commissions PAC avec les professionnels. Ces commissions PAC sont composées d’élus et de professionnels. Elles prennent les décisions. Vous n’avez d’ailleurs pas pris part au vote lors de la réunion de la commission PAC, ce qui veut dire que vous n’étiez pas contre ces délibérations visiblement.

Je voudrais essayer de comprendre quelle est votre vision stratégique de la création en Île-de-France. Nous avons besoin d’être la région la plus créative d’Europe. Cette région la plus créative est celle où de nouveaux entrants peuvent entrer dans les dispositifs et non pas celle où on renouvelle chaque année à l’identique pendant 17 ans, puis pendant 6 ans, les mêmes subventions. J’assumerai de refuser des subventions à certaines troupes au vu des rapports des professionnels et de donner un avis favorable à de nouvelles troupes. Telle est la vie. Je comprends bien que le Front de Gauche ne la voie pas de cette manière. Votre problématique économique est de la même eau. Nous considérons qu’il est nécessaire d’aider la création en Île-de-France.

Nous allons mettre aux voix les amendements. L’amendement S&R est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l’amendement n°19 (S&R)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Sur l’amendement EELVA, vous voulez faire une explication de vote, Monsieur DA SILVA.



## EXPLICATION DE VOTE

**M. DA SILVA (S&R)** – Tout à fait, Madame la Présidente parce que nous ne pouvons pas laisser vos propos précédents sans réponse. Nous soutenons sans réserve cet amendement. Madame la Présidente, vous ne pouvez pas vous défaire éternellement et entrer en contradiction avec vos propres déclarations. Votre Vice-Présidente vient de dire que le budget de la culture augmente de 6 % sur 2016. Vous nous dites que la baisse sera de 1,5 % sur la PAC et vous l'assumez pour la première fois. C'est une première contradiction. Deuxièmement, vous attaquez un Gouvernement qui baisse une partie des dotations aux collectivités. Pour ma part, je l'assume parfaitement. Vous êtes dans une famille politique qui, si elle était victorieuse aux prochaines élections présidentielles et parlementaires, s'engage à faire une économie au moins triplement supérieure à celle que vous évoquez. Troisièmement, un certain nombre de Présidents de votre famille politique, en particulier M. Xavier BERTRAND, Président des Hauts-de-France, font des choix politiques bien différents des vôtres en matière de politique culturelle. Madame la Présidente, vous faites des choix politiques qui sont de baisser l'aide à l'action culturelle et particulièrement aux troupes qui ont été décrites par les conseillers régionaux d'opposition. Vous les faites, assumez-les et nous aurons un débat politique bien plus serein.

**Mme la Présidente** – Monsieur DA SILVA, je ne vais pas vous refaire le budget de la culture. Nous aurons demain une communication qui va nous permettre de revenir en détail sur toutes nos priorités en matière culturelle. Les acteurs culturels d'Île-de-France sont heureux et satisfaits des montants des budgets que nous allouons. Vous voudriez et vous vous faites l'avocat du conservatisme absolu sur des dispositifs qui ont 17 ans d'âge et contre l'avis des professionnels eux-mêmes. Nous n'allons pas procéder de cette manière. Nous sommes des modernes, des progressistes et nous écoutons les professionnels.

Nous mettons aux voix l'amendement EELVA. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

### Vote de l'amendement n°23 (EELVA)

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport 16-414. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-414

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

**CONTRE** : FN

**ABSTENTION** : S&R

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport 16-436 pour que M. SERNE puisse nous défendre le salon du livre écologique.

**CP 16-426** : Chapitre budgétaire : 933 « Culture, sports et loisirs » Code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", Programme : HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » Chapitre budgétaire : 903 « Culture, sports et loisirs », Code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", Programme : HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture » Aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 3ème affectation 2016 - aide après réalisation - 3ème affectation 2016 - fonds de soutien cinéma et audiovisuel - 3ème affectation 2016 - changements de bénéficiaires - dispositif d'aide à l'écriture de scénario - première affectation 2016 – AGESEA

*Commission de la culture : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-426

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-436** : Chapitre 933 « Culture sport et loisirs » politique régionale du livre, code fonctionnel 312 « Activités culturelles/artistiques », programme HP 312-008 aide au livre et à la lecture - attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique régionale du livre - troisième affectation 2016

#### **Amendement n°24 (EELVA)**

**M. SERNE (EELVA)** – C'est un beau salon qui vit petitement. Une baisse de subvention représente pour lui un risque vital. Il ne tiendra pas longtemps sans cette subvention. Nous présentons donc cet amendement pour réabonder ce festival du livre et de la presse qui se tient au mois d'octobre et auquel je vous invite d'ailleurs à participer puisque contrairement à d'autres, vous n'êtes apparemment pas partisane du révisionnisme sur le climat.

**Mme la Présidente** – Non seulement je ne suis pas adepte du révisionnisme, mais j'ai obligé l'Académie des Sciences Française qui était la seule, avec celle de l'URSS, de la Russie, à ne pas s'être prononcée, à prendre position.

Est-ce que Madame la Vice-Présidente Culture veut répondre ou Madame la Vice-Présidente Environnement ? Elles sont toutes les deux concernées.

**Mme ÉVREN** – Je répète que nous souhaitons élargir notre offre culturelle et donner la possibilité à de nouveaux projets d'être financés. C'est pourquoi il y a des légères baisses dans le cadre des subventions qui vous sont présentées aujourd'hui. Nous l'assumons. Nous n'abandonnons évidemment pas la politique du livre. Elle reste une priorité majeure de notre stratégie et j'en parlerai demain dans le cadre de la communication sur la stratégie culturelle. Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### **Vote de l'amendement n°24 (EELVA)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons à l'amendement n°14 du Front de Gauche.

#### **Amendement n°14 (FdG)**

**Mme AUTAIN (FdG)** – Toujours dans le cadre de cette improbable augmentation du budget culturel, nous constatons la baisse des subventions à une série d'organismes qui présentent des projets pour démocratiser l'accès à la lecture. Nous déposons donc un amendement pour revoir à la hausse ces subventions. Faire des boîtes à livres, c'est bien, mais si nous voulons vraiment démocratiser l'accès à la lecture, il faut qu'il y ait des projets avec des humains qui interviennent pour créer de la médiation.

**Mme la Présidente** – L'accès aux livres est un vrai sujet, notamment pour des habitants de la grande couronne ou de la petite couronne qui rentrent chez eux tard, qui en partent tôt et qui n'ont pas accès aux bibliothèques. Nous avons une demande de livres dans les gares. C'est plutôt étonnant à l'heure de l'internet, mais c'est une demande. Nous y répondrons. Monsieur KIENZLEN, une explication de vote.

#### **EXPLICATION DE VOTE**

**M. KIENZLEN (S&R)** – Oui, pour soutenir cet amendement. Vous dites que tous les acteurs de la culture sont contents. En quatre amendements, nous en avons déjà trouvé environ 35 qui estiment que la situation va mal, sans avoir parcouru les 631 pages des fiches projets. À force de réduire de manière importante certaines subventions, je vous alerte sur le risque de dislocation d'une partie du maillage culturel francilien qui ne se reconstruit pas en un jour. C'est un peu comme si un Gouvernement supprimait des postes de professeurs. Il faudrait ensuite prendre le temps de les former. Cela ne se fait pas du jour au lendemain.

**Mme la Présidente** – C'est pourquoi nous continuerons l'année prochaine d'augmenter le budget de la culture pour être sûr que ce maillage soit plus efficace. Surtout, nous allons essayer de couvrir l'ensemble du territoire, ce qui n'était pas le cas par le passé. Je vous rappelle que pour moi, tous les Franciliens ont une égale dignité et un égal droit à l'accès à la culture.

Nous allons mettre aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°14 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Maintenant, nous mettons aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-436**

**POUR** : LR, FN S&R, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ABSTENTION** : S&R

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie la Vice-Présidente, vaillante, Madame ÉVREN, qui bouscule les habitudes. Nous passons au secteur présenté par Madame ADLANI, au rapport 419. Nous avons une motion de rejet du FN.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille**

**CP 16-419** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : - projets relatifs à la sécurité des locaux et des personnes - fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau et Montereau : conventions d'objectifs et de moyens 2017 - fondation hospitalière Sainte Marie : changement de bénéficiaire suite au transfert d'activité - subvention globale de fonctionnement 2016 des écoles et instituts de formation du social : agrément de places de moniteur éducateur et éducateur spécialisé de l'association Initiatives Formation et versement d'une indemnité - subvention d'investissement 2016 en faveur de l'association Initiatives - remises gracieuses

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***

*Commission de la santé : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Motion de rejet n° 1 (FN)**

**Mme GUIBERT (FN)** – Merci. Nous avons déposé une motion de rejet car votre rapport nous propose de prendre acte de la fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau, de Nemours et de Montereau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Seine-et-Marne est un très vaste département et la fusion de ces trois hôpitaux va favoriser l'éloignement de l'offre médicale. Nous refusons donc de cautionner et d'acter le renfort de la désertification médicale et l'appauvrissement de l'accès aux soins dans le département de la Seine-et-Marne.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ADLANI** – Merci Madame la Présidente. Je vous rassure, dans ce rapport, il est question de préparer la fusion de trois centres hospitaliers (Fontainebleau, Nemours et un EHPAD). Cette fusion n'a pas été actée par la Région, mais par l'ARS, comme vous le savez. Le rapport ne concerne pas la répartition de l'offre de soins, mais l'adoption d'une nouvelle convention. Nous finançons deux instituts de formation, il est donc important de prendre acte de cette fusion pour pouvoir continuer ce financement. Cette fusion n'affecte pas les formations sanitaires et sociales. Permettez-moi de vous rappeler que la lutte contre les déserts médicaux est un axe important de notre politique régionale de santé. D'ailleurs, aujourd'hui, je soumetts à votre vote un rapport sur la politique régionale de santé qui a notamment pour objet de verser un peu plus de 445 000 euros à 16 structures médicales, y compris en Seine-et-Marne. Nous luttons contre la désertification médicale. Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir retirer votre motion de rejet.

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Est-ce que vous trouvez que cette fusion est une bonne chose ?

**Mme ADLANI** – J'ai déjà reçu les directeurs d'établissement. Ils m'ont assuré que cette fusion n'entraînerait pas de difficultés pour les instituts de formation qui préserveraient l'emploi. Je m'en remets aussi au Gouvernement qui a acté la fusion de ces établissements. Nous n'avons pas entraîné cette fusion, mais nous devons faire une nouvelle convention d'objectif et de moyen avec les deux instituts. La question de M. DE SAINT-JUST concerne les GHT et la loi Santé. Telle qu'elle a été votée, la loi Santé a écarté une grande partie du personnel médical et des médecins.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. Nous allons mettre aux voix la motion de rejet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Motion de rejet n°1 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD FDG, RCDE

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport 419. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-419**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN (article 1), EELVA, CD, FDG, RCDE  
**CONTRE** : FN (article 2)  
**ADOPTION**

J'en arrive au rapport 424. Il y a un amendement n° 20 S&R. Qui le défend ? Monsieur DA SILVA.

**CP 16-420** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - action sociale, handicap et familles - quatrième affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-420**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN (sauf article 9), EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ABSTENTION** : FN (article 9)  
**ADOPTION**

**CP 16-424** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Accès aux soins des publics spécifiques », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - la politique régionale de santé - attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - quatrième affectation - approbation de la convention relative aux modalités de mise en œuvre de la participation régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire au bénéfice des étudiants franciliens boursiers des échelons 0 à 4 avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la santé : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***

**Amendement n°20 (S&R)**

**M. DA SILVA (S&R)** – Madame FREY défendra l'amendement. Je veux juste indiquer à la Présidente que Mme FREY et M. ROMÉRO Jean-Luc ne prendront pas part au vote.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur Da SILVA. Madame FREY.

**Mme FREY (S&R)** – J'interviens en particulier sur l'aide et la contribution aux mutuelles étudiantes. Comme vous le savez, Madame la Présidente, pour beaucoup de jeunes, se soigner est un luxe. C'est notamment vrai pour les étudiants dont le budget est particulièrement serré en Île-de-France. De nombreux étudiants arbitrent ainsi leurs dépenses au détriment de leur santé. Lors du Conseil régional du 17 juin dernier, Mme la Vice-Présidente chargée de l'action sociale, de la santé et de la famille nous avait annoncé un doublement des aides aux mutuelles des étudiants. Notre amendement a donc l'objectif aujourd'hui de traduire concrètement l'engagement qui a été pris en séance, à savoir que cette aide ait une limite de 200 euros plutôt que de 100 euros par an.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme ADLANI** – Merci Madame la Présidente. Vous proposez d'amender l'article 7. J'ai effectivement précisé au mois de juin que cette aide serait doublée pour les étudiants, mais l'année 2016 constitue une année de transition pour ce dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé à destination des jeunes, ce qui explique que la convention soit établie pour une durée d'un an. La mise en place d'un nouveau dispositif doit nous permettre de sécuriser la démarche juridique et de la rendre conforme aux dispositions communautaires en matière de concurrence. Nous tenons nos engagements, mais ils ne doivent pas être pris en dépit des considérations juridiques. Sur ce dossier, nous avons été alertés par les affaires juridiques afin que la Région soit conforme à la libre concurrence européenne. De plus, le doublement de cette aide doit s'accompagner de l'assurance que la couverture médicale soutenue réponde pleinement aux besoins de santé spécifiques des étudiants et que les remboursements soient parfaitement efficaces. J'en appelle au retrait sinon au rejet de cet amendement. Merci Madame la Présidente.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. On fait de notre mieux avec toutes les contraintes juridiques et administratives que nous subissons. L'amendement est maintenu. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Motion de rejet n°20 (S&R)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport 424. Explication de vote. Madame AZZAZ.

**EXPLICATION DE VOTE**

**Mme AZZAZ (S&R)** – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente. Nous souhaiterions simplement attirer votre attention sur le secteur des associations de lutte et de prévention du sida. En effet, dans ce rapport, deux associations sont concernées par des baisses. L'association d'élus locaux contre le sida voit sa subvention passer à 23 000 euros, soit une baisse de 7 000 euros par rapport à 2015. Nous attirons également votre attention, Madame la Présidente, ce qui a fait l'objet d'une question écrite de la part de mon collègue ROMÉRO au mois de juillet, sur l'association SAFE qui est une association de réduction des risques et qui gère notamment la distribution de seringues en Île-de-France. Cette association a toujours bénéficié d'une subvention de 100 000 euros qui passe à 25 000 euros sur le budget actuel. Je pense que vous allez me rétorquer que l'année dernière, cette association n'avait pas eu de subvention de la part de la Région. Certes, mais cela est lié, comme vous le savez, à des problèmes administratifs. Je voulais vraiment attirer l'attention de cette assemblée sur ces baisses. Nous souhaiterions connaître également les raisons de cette baisse qui sont en contradiction avec les ambitions affichées par la Région. Je rappelle que nous avons voté à l'unanimité le plan pour une région Île-de-France sans sida dès le mois de juin. Je rappelle également que 40 % des cas de VIH de tout le pays sont concentrés en Île-de-France. D'où l'importance de la responsabilité qui pèse sur nous, élus franciliens, sur ce sujet.

**Mme la Présidente** – Merci Madame AZZAZ. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ADLANI** – Merci Madame la Présidente. Je suis très étonnée que vous m'annonciez une baisse pour l'association « Tous les élus locaux contre le sida. Il n'y a pas eu de baisse. Nous donnons 23 000 euros qui correspondent à la subvention demandée par l'association. Concernant la subvention proposée pour l'association SAFE, je tiens à préciser que nous les avons rencontrés avec la Présidente et que nous avons d'emblée débloqué d'une somme de 23 000 euros, suite au rendez-vous qui a été pris cet été. C'est une mesure exceptionnelle d'urgence qui a d'ailleurs été saluée par la directrice que j'ai rencontrée. Ces 25 000 euros vont permettre notamment la sécurisation des automates puisque l'association rencontre des difficultés financières. Une conférence « Région Île-de-France sans sida » va avoir lieu d'ici la fin de l'année avec des mesures concrètes et des engagements qui seront pris par la Région et nous débloquons 25 000 euros avant même d'avoir le compte rendu de cette conférence. La Présidente elle-même a salué notre effort.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente pour cette explication très complète. Je mets le rapport 424 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-424**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ABSTENTION** : FN

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. Nous passons au secteur présenté par M. KARAM, avec un erratum sur le dossier 439.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative**

**CP 16-445** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200501 « Consultation et expression de la jeunesse », action 10200503 « Citoyenneté, valeurs de la république et expressions culturelles », action 10200504 « Lutte contre les discriminations », chapitre 934 « Développement social santé », code fonctionnel 040 « Services communs », programme HP 021-005 « Développement de la vie associative », action 14000101 « Fond régional de développement de la vie associative et du bénévolat » - deuxièmes affectations 2016 jeunesse, citoyenneté, vie associative - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-445**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-393** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux clubs formateurs - deuxième affectation 2016

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-393**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-439** : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-001 (132001) « Équipements sportifs d'intérêt régional », action 13200104 « Terrains synthétiques de grands jeux », action 13200103 « Plan piscines » - attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France - dispositif « terrains synthétiques de grands jeux » - dispositif « plan piscines régional » approbation d'un avenant portant transfert de maîtrise d'ouvrage du syndicat des départements 75 et 92 pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et Antony au département des Hauts-de-Seine

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**M. KARAM** – Cet erratum est purement technique. Suite à des erreurs matérielles, nous avons rédigé des articles de manière à pouvoir rentrer dans la convention. La convention-type adoptée par la délibération devient la convention-type modifiée présentée en annexe 3 à la présente délibération. Cette modification est faite. Nous avons la délibération CP 16-185 du 18 mai 2016. Par ailleurs, nous avons l'article 2 de l'avenant présenté en annexe 3 de la délibération qui est supprimé, le signataire étant de facto le responsable légal du nouvel attributaire, c'est-à-dire le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le Vice-Président. J'ai une demande de parole du Front de Gauche.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Madame la Présidente, nous sommes attachés à l'égal traitement et à l'égalité de dignité dans l'accès au sport. Nous avons déjà eu ce débat à propos de terrains synthétiques. De nouveau, les quatre structures financées sont dans quatre villes de droite qui ne sont pas extrêmement populaires. Deux projets de terrains synthétiques sont financés sur les communes de Fourqueux et de Roissy-en-Brie et deux projets de piscine sont financés à Saint-Germain-en-Laye et à Rambouillet. Cela se passe de commentaires. Nous aimerions savoir comment ces décisions sont prises et pourquoi ces territoires sont-ils favorisés par rapport à d'autres.

**Mme la Présidente** – Madame AUTAIN, vous me permettez de faire une remarque. Je ne pense pas que l'on puisse faire une règle statistique sur nos subventions à partir de quatre décisions. Il y avait peut-être un certain retard pris par des villes de droite dans la précédente mandature. Monsieur le Vice-Président.

**M. KARAM** – Madame AUTAIN, je voudrais d'abord que vous saluiez le volontarisme de cette nouvelle majorité. En effet, en 2015, 15 terrains de jeux synthétiques avaient été financés par la Région ; en 2016, ils sont au nombre de 27, soit une augmentation de 40 %. Ce que nous faisons en 2016 n'a rien à voir avec les pratiques anciennes, à la fois en termes de niveau d'intervention et de nombre de dossiers soutenus. Les pratiques sont également très différentes. Je rappelle qu'en arrivant à la Région, nous avons trouvé une pile de dossiers qui avaient plusieurs mois de retard et qui n'avaient jamais fait l'objet d'un passage en CP. Cette pile était mise de côté et nous ne faisons aujourd'hui qu'apurer le passé. Nous avons pris tous les dossiers dans l'ordre d'arrivée et nous les avons traités au fur et à mesure. Madame AUTAIN, je vous mets au défi de me

signaler un dossier qui n'aurait pas fait l'objet d'un traitement équitable. J'ajoute que j'ai reçu de nombreux maires qui dirigent des villes populaires ou pas, des villes que vous dites à droite. Ils m'ont tous dit que depuis qu'ils ont demandé des subventions à la Région, depuis leur accession déjà ancienne au pouvoir, jamais la Région n'avait été à leurs côtés pour financer leurs équipements sportifs. Ces pratiques anciennes n'existent plus. Je ne suis là ni pour stigmatiser, ni pour dénoncer, ni pour montrer du doigt. Je donne des exemples précis, et pourrais être très précis sur certains financements, sachant que l'ancien VP appartenait à votre groupe politique, Madame AUTAIN.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le Vice-Président. Je crois qu'ils ont bien compris ce que vous essayez de leur dire. Il faut que vous acceptiez ce constat. Durant l'année 2015, des dossiers sont restés en souffrance. Madame AUTAIN remarque que ces dossiers concernent tous des villes de droite. Vous n'avez qu'à en blâmer la précédente mandature qui en période électorale, a souhaité prioriser un certain nombre de dossiers dans des villes qui étaient proches d'elle. C'est la vérité, elle a été dite par notre Vice-Président. Merci.

Nous allons mettre aux voix le rapport 439. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-439**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, RCDE

**ABSTENTION** : FdG

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous allons passer au rapport 469. Il y a un amendement n°4 FN.

**CP 16-466** : Iles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs des boucles de seine (78), Buthiers (77), Cergy-Pontoise (95), Etampes (91), Jablines-Annet (77), Port aux Cerises (91), Saint-Quentin-en-Yvelines (78) et Val-de-Seine (78) - sécurisation des propriétés régionales - île de loisirs de Vaires-Torcy (77) - affectation d'autorisation de programme

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-466**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-469** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - aide aux déplacements des équipes jeunes des clubs (dispositif chèque transport) - soutien aux événements sportifs - promotion du sport - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°4 (FN)**

**M. LEGRAND (FN)** – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous avons constaté une désaffectation partielle d'un montant de 20 000 euros relative à l'organisation du championnat du monde de handball 2017 à Paris Bercy. Nous voulions avoir le compte de cette diminution et savoir ce qu'il en était.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

**M. KARAM** – Merci Monsieur LEGRAND. S'agissant de votre demande d'explication, toutes les décisions qui sont prises avec les ligues ou avec les fédérations le sont de manière concertée. J'ai donc reçu le président de la fédération Joël DELPLANQUE. Nous avons abordé le travail effectué puisque nous avons signé avec cette fédération une convention qui est exceptionnelle et nous finançons un certain nombre de manifestations. Nous aurons l'occasion de reparler d'une grande manifestation féminine. Sur cette affectation, il ne s'agit pas réellement d'une désaffectation puisque les 20 000 euros retirés correspondent à un montant équivalent en achats de places en faveur des lycéens, apprentis et jeunes. Nous allons procéder à l'achat en utilisant le dispositif « Promotion du sport », proposé dans ce même rapport. Nous allons donc procéder à l'achat de 20 000 euros de places au profit de cette fédération. Je confirme que 200 000 euros seront donc bien alloués à l'organisation du championnat du monde de handball masculin. D'autres interventions ont eu lieu dans le passé. Au début de cette mandature, vous avez en effet voté une subvention de 120 000 euros qui est passée en janvier dernier.



**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le Vice-Président. L'amendement est maintenu. Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Amendement n°4 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, FDG, RCDE, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Le rapport 469 est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-469**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le Vice-Président pour ces explications claires et remarquables et pour cette objectivité de tous les instants. Nous passons au rapport 416 avec un amendement n°1 du FN.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche**

**CP 16-286** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - CPER 2007-2014 : campus Jourdan - affectation d'une autorisation de programme pour le premier équipement du bâtiment école normale supérieure - école d'économie de Paris

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-286**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-390** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-007 (192007) « Soutien au dialogue sciences société », action 192007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique », nature 657, budget 2016 - soutien régional au projet « Questions de sciences, enjeux citoyens qsec<sup>2</sup> » avenant à la convention n°13020604

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-390**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-416** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - aides à la mobilité internationale des étudiants : année universitaire 2016-2017 - AMIE universités, grands établissements et écoles - AMIE BTS - AMI doctorants

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n° 1 (FN)**

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Cet amendement concerne l'Aide à la Mobilité Internationale des Etudiants (AMIE). Les étudiants ne sont pas toujours bien informés des mécanismes de financement et des procédures à suivre pour que leur projet soit appuyé, notamment parce qu'il n'existe pas de portail unique centralisant des informations sur l'ensemble des organismes pourvoyeurs d'aides financières et de stages à l'étranger. Notre amendement vise à compléter l'article 6 : « (...) ainsi qu'aux dispositifs de soutien financier pour la mobilité internationale ».

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-Présidente.

**Mme HIDRI** – Merci Madame la Présidente. Le portail régional de l'orientation vise à guider et à informer de manière simple et lisible les Franciliens sur les formations, les métiers et l'emploi. Ce portail sera co-construit avec les différents acteurs de l'orientation. Une première version de ce portail devrait être mise en service en mai 2017. Pour autant, Monsieur de SAINT JUST, il n'a pas vocation à devenir un portail de présentation des aides régionales à destination des étudiants. L'ensemble des dispositifs d'intervention de la Région sont accessibles sur son site Internet. Par ailleurs, si la Région gère l'AMIE pour les étudiants en BTS, les aides AMIE à destination des universités sont gérées par les bureaux des relations internationales de ces dernières. Il existe un affichage et une connaissance relativement importante de ces dispositifs. J'en appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

**M. DE SAINT JUST** – J'ai bien compris. Il est retiré.

**L'amendement n° 1 (FN) est retiré.**

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur de SAINT JUST. Vos encouragements à aller de l'avant sur le service public régional d'orientation nous touchent. Il n'est pas normal que nous soyons la dernière Région à ne pas avoir de site de présentation des formations. Nous y travaillons, nous avons recruté l'ancien président l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) pour le faire.

Le rapport 416 est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-416**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA (sauf article 3), CD, FDG, RCDE  
**ABSTENTION** : FN, EELVA (article 3)  
**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous allons passer au rapport n° CP 16-450. Il y a un amendement n° 2 du groupe FN.

**CP 16-437** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-001 « Soutien à la recherche hors DIM », action 19200107 « Allocations de recherche hors Domaines d'intérêt majeur », Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-001 « Soutien à la recherche hors DIM », action 19200102 « Soutien aux pôles territoriaux » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'emploi scientifique : allocations doctorales sur domaines cibles (ARDOC) et soutien aux actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-437**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-450** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à la recherche soutien transitoire aux programmes de fonctionnement 2016 des 16 domaines d'intérêt majeur (DIM) et avenants à deux conventions DIM antérieures

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

#### **Amendement n° 2 (FN)**

**Mme TROUSSARD (FN)** – Merci, Madame la Présidente. Le Domaine d'Intérêt majeur (DIM) « Genre, Inégalités et Discriminations » (GID) se donne pour objectif la promotion des recherches sur les genres dans toutes les disciplines, ainsi que les études sur la construction sociale de la hiérarchie des sexes et des sexualités. Le groupe Front National - Ile-de-France Bleu Marine salue les efforts de la Région pour l'investissement dans l'innovation mais refuse d'alimenter les théories constructives douteuses sur le genre. Céder à cet effet de mode revient à octroyer le label scientifique à une idéologie dangereuse, tant pour la paix sociale entre les hommes et les femmes que pour les enfants dès leur plus jeune âge.

**Mme la Présidente** – Merci, Madame la Vice-Présidente.

**Mme HIDRI** – Merci Madame la Présidente. À titre liminaire, pour compléter sur le DIM GID, il consiste aussi en la recherche sur les discriminations, notamment celles liées au handicap et à l'âge. Les DIM qui ont été labellisés sur la période 2012-2015 ont pris fin juridiquement au 31 décembre 2015. Toutefois, afin d'éviter une interruption brutale des financements régionaux qui auraient fortement pénalisés les laboratoires de recherche franciliens impliqués dans ces réseaux, nous avons décidé de faire une année de transition. C'est dans ce cadre que nous avons octroyé une subvention permettant à minima d'assurer la fin de gestion de la précédente période de labellisation. Pour votre information, le nouveau Conseil Scientifique Régional (CSR) s'est réuni et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 7 juillet dernier afin de labelliser de nouveaux DIM sur la période 2017-2020, avec l'appui de ce nouveau conseil. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

**Mme la Présidente** – Je rappelle aussi à l'ensemble des élus que les projets doctoraux de recherche sont choisis par un jury de chercheurs. Il n'est pas question pour nous d'apprécier la validité d'une recherche doctorale. Madame AUTAIN, une explication de vote.

## EXPLICATION DE VOTE

**Mme AUTAIN (FdG)** – Je suis consternée par l'amendement du Front National mais aussi par votre réponse. En réalité, il est demandé que la Région n'apporte pas son soutien à des recherches qui concernent le genre et conteste même le fait que l'on puisse travailler à la déconstruction des identités masculin/féminin. Je voudrais d'ailleurs vous faire remarquer qu'il existe heureusement des courants politiques et sociaux qui ont voulu déconstruire. Marine LE PEN ne pourrait pas être candidate à la Présidentielle si les mouvements féministes ne s'étaient pas battu pour qu'il y ait des femmes dans le monde politique. Voyez un peu le niveau de délire dans lequel vous vous trouvez ! Le carcan du bleu pour les garçons et du rose pour les filles conduit aux inégalités de salaires, aux tâches domestiques et parentales qui reposent d'abord sur les femmes, aux violences, etc. Il faut travailler ce construit social pour permettre une égalité véritable, une émancipation véritable et tout simplement la liberté d'exister. Vous la contestez et je regrette que la réponse formulée par l'Exécutif de la Région ne conteste pas ce parti-pris de l'extrême-droite et pire, que nous entendions l'annonce que ce soutien risque de ne pas être pérennisé. C'est vous dire notre double mécontentement.

**Mme la Présidente** – Vous le direz à Monsieur RAMADAN que vous avez invité pendant la campagne régionale.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Madame PÉCRESSE, il me semblait que nous nous étions expliqués sur ce sujet sérieux. Je souhaite pouvoir m'exprimer dans le calme. Ni mon mouvement politique ni moi-même n'avons participé à un meeting avec Tariq RAMADAN. Pour autant, je constate et je déplore qu'un certain nombre de personnes autour de cette table se trouve subitement des poussées féministes dès qu'il s'agit de taper sur les musulmans. Le féminisme ne peut pas être un outil de chasse à ceux-ci et de propos racistes. Mon engagement est double : je suis féministe et antiraciste.

**Mme la Présidente** – Madame MONVILLE - DE CECCO souhaite prendre la parole.

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – D'abord, je ne vois pas ce que vient faire Tariq RAMADAN dans la discussion et je partage ce que vient de dire Mme AUTAIN à ce propos. Nous voterons évidemment contre cet amendement. Le bleu et le rose étaient d'excellents exemples car l'inverse était de mise il n'y a pas si longtemps encore, ce qui montre bien que les rôles sociaux, associés au sexe physique, sont les résultats d'un processus culturel. C'est ce que veut nier le Front National. On s'adresse ici à des dispositifs pour la recherche. Or dans la recherche, il n'y a aucune remise en cause de ce qu'est le genre. Les rôles et les comportements sociaux que nous attribuons à des sexes sont le résultat d'une construction sociale. Je suis anthropologue, j'ai travaillé sur de nombreuses sociétés où les rôles et les fonctions ne sont pas les mêmes en fonction du sexe. Pourtant, on considère aussi qu'il est du devoir de la femme et de celui de l'homme de se conduire de telle et telle manière. Cela démontre bien qu'il n'y a rien ici de naturel, mais bien de culturel. Je crains cette croyance essentialiste du Front National et les dérives qu'elle induit et dont Mme AUTAIN vient de faire une liste. J'espère que la Région va continuer à soutenir ces études scientifiques et non pas retirer son soutien comme nous avons pu l'entendre.

**Mme la Présidente** – Le CSR de la précédente mandature a évalué les DIM de la Région et je vous donnerai cette évaluation faite par des chercheurs. Elle n'est pas extrêmement favorable sur la production du DIM GID. La production scientifique est jugée moyenne par opposition à d'autres DIM dont la production est jugée exceptionnelle. Je tiens ensuite à envoyer un message au gouvernement que vous soutenez puisque je sens une fibre féministe. Il serait bien que, de temps en temps, une femme soit nommée en tant que grand dirigeant d'un organisme de recherche. Il y en avait de mon temps, il n'y en a plus aujourd'hui. Madame AZZAZ.

**Mme AZZAZ (S&R)** – Ma fille ne fait pas de danse, j'ai pris le parti de lui faire faire du judo. C'est ce qui permet la déconstruction. Cet amendement est évidemment à l'antithèse de ce que nous défendons en tant que progressistes. Oui, il y a des inégalités. Il faut les déconstruire. La recherche supérieure et publique y contribue et doit pouvoir continuer d'y contribuer. Nous voterons contre cet amendement que nous estimons profondément réactionnaire et caricatural, à l'image de ce que nous pensons du Front National.

**Mme la Présidente** – Nous mettons l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

### Amendement n° 2 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, FDG, RCDE, CD

REJET

**Mme la Présidente** – Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-450**

**POUR** : LR, UDI, EELVA, CD, FdG

**CONTRE** : FN

**ABSTENTION** : S&R, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Mme HIDRI pour son efficacité. Nous passons au secteur de M. DIDIER, au rapport n° CP 16-427. Nous avons un amendement n° 11 EELVA et du Front de Gauche. Madame MALAISÉ.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville**

**CP 16-388** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-Fonction 54 « Habitat-logement », programme HP 54-004 (154004) « Aide au parc privé », action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement - aide au parc privé - troisième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-388**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-396** : Chapitre 905 Aménagement des territoires, sous-fonction 54 « Habitat-logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes, action 15400502 « Logements des jeunes et des apprentis » - Aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis - troisième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-437**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-410** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat-logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logements des étudiants » - aide en faveur du logement des étudiants - troisième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-410**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-427** : Mobilisation du contingent régional de logements sociaux pour lutter contre la pénurie d'enseignants dans certains lycées - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission de l'éducation : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°11 (EELVA-Front de Gauche)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Cet amendement concerne le rapport sur la mobilisation du contingent régional de logements sociaux pour lutter contre la pénurie d'enseignants dans les académies de Créteil et de Versailles. Nous avons discuté de cette délibération lors d'un dernier Conseil régional. Nous nous étions abstenus sur cette délibération en expliquant que l'objectif était tout à fait louable, mais que la mise en œuvre était largement contestable. Dans la convention de mise en œuvre présentée aujourd'hui, plusieurs problèmes surgissent. D'une part, certains critères évoqués ne sont pas du ressort régional. Par exemple, l'enseignant qui serait logé dans un logement social sur contingent régional devrait s'engager auprès de son établissement à y rester au moins cinq ans. C'est remettre en cause l'ensemble du système de mutation géré par l'Éducation Nationale et le statut de la fonction publique. Un enseignant peut être mobile quand il le désire, il participe au mouvement. Il ne peut donc pas s'engager à rester au minimum cinq ans dans son établissement scolaire. D'autre part, seuls pourront postuler à ce dispositif les professeurs titulaires nouvellement nommés, depuis moins d'un an, ce qui signifie que cela ne s'adresse qu'aux professeurs de lycée général et de lycée professionnel et non pas aux professeurs affectés dans des collèges. Or la majorité des jeunes enseignants sont affectés en priorité dans des collèges. On se coupe donc d'une partie des enseignants. Par ailleurs, on ne prend pas en compte l'évolution de la composition familiale d'un jeune enseignant. S'il postule pour un T1 ou un T2, on peut envisager qu'il ait besoin d'un logement plus grand assez rapidement. Nous proposons donc par cet amendement d'améliorer la convention et de supprimer les critères cumulatifs suivants pour faire en sorte que l'ensemble des professeurs qui exercent dans les académies de Créteil et de Versailles puissent postuler à ce dispositif.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-Président.

**M. DIDIER** – Merci Madame la Présidente. Madame MALAISÉ, d'abord, je vous félicite parce que vous vous étiez abstenus, mais dans votre amendement, vous êtes en fait favorables à notre politique qui consiste à ouvrir le contingent de logements sociaux de la Région aux enseignants afin de pallier la pénurie d'enseignants que nous rencontrons dans trop d'académies d'Île-de-France. Merci de cet hommage que vous rendez au volontarisme de la Région à l'égard du corps enseignant. Vous ne l'avez pas fait pendant 17 ans. Merci de rendre hommage à l'évolution et à la prise en compte des difficultés que rencontre le corps enseignant, comme beaucoup d'élèves d'Île-de-France.

Vous êtes tellement d'accord avec notre politique que vous voulez en enlever toutes les conditions. Vous êtes presque trop volontariste parce qu'il va falloir tout de même que quelques conditions régissent la mise en œuvre de cette nouvelle politique. D'abord, il nous faut donner priorité à ceux qui en ont vraiment besoin, c'est-à-dire les lycées qui souffrent le plus de pénurie. Nous en avons discuté avec l'État et avec les Recteurs des trois académies d'Île-de-France et nous avons compris que le plus grand nombre de lycées souffrant d'une pénurie d'enseignants se trouvaient dans les académies de Versailles et de Créteil. Je prends un exemple concret. En Seine-Saint-Denis, un enseignant arrive quand treize quittent le département. Vous contestez également la condition d'un engagement moral de l'enseignant qui s'engage à rester cinq ans dans le même établissement. Nous ne contestons en rien le droit à la mobilité du corps enseignant, mais nous estimons qu'à ce droit à la mobilité doit aussi se combiner le devoir de stabilité. Une contrepartie est demandée à l'enseignant. Ce n'est en rien une obligation légale et juridique. Je l'avais d'ailleurs précisé lors de la séance plénière où nous avons voté cette délibération. En échange de la priorité donnée à l'enseignant dans l'attribution des logements sociaux, nous souhaitons stabiliser le corps enseignant afin de lutter contre le décrochage scolaire là où il y en a le plus besoin. Ces conditions nous paraissent équitables et sont surtout la rencontre de volontés entre le corps enseignant et la politique que nous souhaitons mettre en œuvre.

J'ajoute enfin que cette politique fera l'objet d'une évaluation annuelle. Nous n'hésitons pas à expérimenter des politiques nouvelles que vous n'avez pas eu le courage de mettre en œuvre depuis 17 ans. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de votre amendement.

**Mme la Présidente** – Est-il maintenu ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Il est maintenu et je vous mets en garde. Les critères que vous introduisez sont discriminants. Vous ne traitez pas de façon égale l'ensemble des enseignants du primaire et du secondaire et à l'intérieur du secondaire les enseignants de collège et de lycée.

**Mme la Présidente** – L'amendement est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Amendement n°11 (EELVA – FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FdG, RCDE

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous avons une explication de vote sur ce rapport. Monsieur TRIGANCE.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. TRIGANCE (S&R)** – Une explication de vote, Madame la Présidente. D'abord, j'invite M. Geoffroy DIDIER à regarder les choses de près lorsqu'il parle de la pénurie d'enseignants. Dans la Région Île-de-France, notamment dans un certain nombre de départements dont celui de la Seine-Saint-Denis, différentes raisons expliquent la pénurie d'enseignants. Quand vous commencez à supprimer 80 000 postes, il y a déjà moins d'enseignants. Lorsque vous supprimez la formation des enseignants, cela ne donne pas non plus envie d'intégrer la fonction. Lorsque vous ne revalorisez pas les salaires des enseignants et que vous dégradez les conditions de travail, cela ne permet pas d'attirer des enseignants. J'ajoute que jusqu'à présent, 90 % des enseignants en éducation prioritaire demandaient à quitter l'éducation prioritaire. Pour la première année, cette proportion est passée à 70 %. Nous commençons donc à inverser cette tendance à vouloir partir. À l'inverse, seulement 6 % des enseignants demandaient à travailler en éducation prioritaire. Pour la première année, ils sont 12 %. Nous sommes en train d'inverser la problématique qui vous amène à proposer cette mesure. C'est un travail de longue haleine et les causes de la pénurie d'enseignants sont connues. La tendance commence à s'inverser.

Nous ne considérons pas que cette délibération constitue une remise en cause du statut des enseignants dans la mesure où le dispositif n'est pas obligatoire et est laissé au choix des enseignants. La Région n'a pas la main sur le fait d'obliger un enseignant à rester cinq ans. Pour autant, nous considérons que cette mesure peut améliorer la situation en termes de recrutements et surtout de stabilisation des équipes qui est un élément essentiel pour la réussite des élèves. En conséquence, nous voterons cette délibération.

**Mme la Présidente** – Nous sommes très sensibles à votre soutien. Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-427**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, RCDE

**ABSTENTION** : FdG

**ADOPTION**

**CP 16-428** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat-logement », programme HP 54-006 « Autres actions logement », action 15400604 « Action en faveur des femmes victimes de violences conjugales » - affectation d'une subvention en faveur de la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-428**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-434** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement », programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social », action 15400201 « Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires », action 15400202 « Aide à la création de logements locatifs sociaux », action 15400203 « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - troisième affectation pour 2016

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-434**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur DIDIER. Nous passons au secteur de Mme CIUNTU et au rapport 379, page 27. J'ai une demande de parole d'EELVA. Monsieur SERNE.



**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale**

**CP 16-372** : Chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale de la collectivité », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » Programme HP 0202-016 - cotisations en faveur de : - du CESER de France, assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux - subventions en faveur de : - l'association des maires d'Ile-de-France (AMIF) - l'amicale des anciens conseillers régionaux d'Ile-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-372**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-381** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-002 « Moyens informatiques des services », chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-012 « Fonctionnement des services » - quatrièmes affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement et de programme sur les chapitres 900 et 930 « Services généraux » crédits de la direction des systèmes d'information

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-381**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-376** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle », chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle » - affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement sur le chapitre 930 et d'autorisations de programme sur le chapitre 900 relatives à la communication institutionnelle - 2<sup>ème</sup> rapport pour 2016

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-376**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-379** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 21 septembre 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'administration générale : La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**M. SERNE (EELVA)** – Ce rapport donne mandats spéciaux aux élus régionaux. Nous avons eu quelques échos sur vos présences respectives à Rio dans les semaines passées, entre les photos de jogging et autres photos avec des athlètes. Nous avons cru comprendre que M. BOURNAZEL s'était déplacé aussi pour les Jeux paralympiques, ce qui est très bien. Cela dit, il nous semble, sauf erreur, que les mandats spéciaux qui avaient été votés pour les Jeux de Rio n'incluaient pas cette partie. Avec quel mandat spécial M. BOURNAZEL a-t-il pu assister aux Jeux paralympiques ? Nous n'avions voté des mandats spéciaux que pour six Vice-Présidents et élus pour les Jeux Olympiques et aucun spécial pour les Jeux paralympiques.

**Mme la Présidente** – Faute avouée est à moitié pardonnée. Comme il n'y avait pas de séance pendant l'été et que n'avait pas été prévu le voyage de Pierre-Yves BOURNAZEL pour les Jeux paralympiques, il n'y a pas eu de mandat spécial. Nous régularisons donc son déplacement. Nous vous transmettons la réponse par écrit, Monsieur SERNE. Je découvre ce sujet, mais je vous remercie d'avoir posé cette question. Cela dit, je constate que vous ne remettez pas en cause l'intérêt régional et public de ce voyage. L'égalité dignité entre les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques est importante.

**M. SERNE (EELVA)** – Nous ne sommes pas certains qu'il était nécessaire d'y être à six.

**Mme la Présidente** – Nous n'avons jamais été à six à ces Jeux olympiques.

**M. SERNE (EELVA)** – Non, mais vous vous êtes relayés.

**Mme la Présidente** – Nous avons eu une demande express du GIP JO Paris pour 2024 qu'il y ait en permanence et pendant toute la durée des Jeux un conseiller régional. C'est pourquoi nous avons été obligés d'organiser une permanence. Je peux vous dire que j'ai été obligée de forcer un certain nombre de Vice-Présidents à interrompre leurs vacances pour faire cette permanence nécessaire. Nous devons avoir une personne représentant l'Exécutif régional à tout moment.

**M. SERNE (EELVA)** – J'espère qu'ils ont eu une récompense pour leur effort surhumain.

**Mme la Présidente** – Certains étaient très volontaires, d'autres l'étaient moins.

**M. SERNE (EELVA)** – Dans le règlement intérieur que vous avez fait voter, il était dit que ce type de délégation devait comprendre au moins un membre de l'opposition. Nous avons constaté qu'aucun membre de l'opposition n'a été présent, alors que j'imagine que vous souhaitez, pour les Jeux Olympiques à Paris, un large consensus autour de la candidature.

**Mme la Présidente** – Je reprecise les règles de représentation de l'opposition puisque M. SERNE me donne l'occasion de le faire. C'est important puisque des déplacements vont avoir lieu dans les prochains mois. L'opposition est présente dès lors que trois personnes se déplacent. C'est la règle. Dans le cadre des Jeux Olympiques, un seul conseiller se déplaçait à chaque fois. Nous avons fait des économies massives sur le budget des déplacements cette année. Nous vous les présenterons et vous pourrez le constater. En revanche, cette question se posera notamment pour le déplacement à la COP 22 à Marrakech. Nous vous proposerons d'avoir trois représentants de la Région. Nous voulons que la Vice-Présidente Environnement et le Vice-Président Coopération internationale puissent y être, ce qui ouvrira une place de droit pour l'opposition. Nous vous ouvrirons les portes de la COP 22, si vous le souhaitez.

Je mets aux voix le rapport 379. Explication de vote. Madame AZZAZ.

#### EXPLICATION DE VOTE

**Mme AZZAZ (S&R)** – Merci Madame la Présidente. Nous ne contestons évidemment pas le fait qu'il faille prendre en charge les frais afférents aux déplacements des élus. Néanmoins, j'attire votre attention et je réitère inexorablement cette demande autant que faire se peut que nous puissions avoir communication des rapports dans le cadre des réunions de la commission de l'administration générale. On me répond que ce sont des choses qui se décident très souvent au dernier moment. La commission n'a pas non plus lieu trois mois avant la commission permanente. Pour examiner en totale transparence l'intérêt régional, nous souhaitons avoir des éléments ayant trait à ces rapports.

**Mme la Présidente** – Merci. Madame CIUNTU.

**Mme CIUNTU** – Madame AZZAZ, je vais vous répondre par un exemple qui vous expliquera pourquoi nous n'avons pas les éléments, bien que notre commission se déroule une semaine avant la commission permanente. Il est tout à fait inhérent aux décisions que nous avons à prendre qu'il ne soit pas possible de vous présenter la liste des élus concernés par ces mandats spéciaux. Je prendrai l'exemple de M. Carlos DA SILVA qui fait partie de la liste et qui a décidé, tout à fait légitimement, de participer au congrès de l'ARS au lendemain de notre commission. Voilà pourquoi ce que vous demandez est simplement impensable.

**Mme la Présidente** – Madame AZZAZ, nous vous avons entendue, nous avons compris.

**Mme CIUNTU** – C'est pragmatique et factuel.

**Mme la Présidente** – Madame AZZAZ, vous n'avez plus la parole. Madame la Vice-Présidente a répondu. Maintenant, je vous demande de voter ce rapport 379. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-379

**POUR** : LR, UDI, CD,

**ABSTENTION** : S&R, FN, RCDE

**NPPV** : EELVA, FdG

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport 411. Il y a un amendement n°13 Front de Gauche. Qui le défend ? Madame MALAISÉ.

**CP 16-380** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », Programme HP 0202-001, chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme : HP 313-010, chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202-011 - ajustement et affectations provisionnelles et spécifiques d'une autorisation d'engagement et d'autorisations de programme sur les chapitres 900 et 930 « Services généraux » et 903 « Culture, sports et loisirs » troisième rapport 2016

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-380**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-430** : Chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202-016 - cotisations en faveur de l'association des médiateurs des collectivités territoriales (AMCT) et du club des médiateurs de services au public (CMSP)

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-430**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-411** : Protection sociale complémentaire des agents de la Région : mandat au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Île-de-France pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n°13 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Il s'agit d'un sujet extrêmement important pour les agents de la Région puisqu'il concerne la protection sociale complémentaire, sujet central pour le quotidien des agents et de leur famille, mais aussi pour leur pouvoir d'achat. Il est proposé à la commission permanente de donner mandat au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Île-de-France pour lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour les complémentaires santé. Le comité technique paritaire qui se réunira dans quelques jours, au début du mois d'octobre, n'a pour l'instant pas été informé du lancement de cette procédure. Cette manière de procéder pose un problème, me semble-t-il. Puisque le sujet est important, nous proposons que les élus, invités à donner leur avis, soient aussi éclairés par l'avis rendu par le comité technique paritaire qui aurait dû normalement se dérouler auparavant. Nous proposons dans l'amendement d'organiser une consultation de l'ensemble des personnels de la Région afin qu'ils se prononcent sur les conséquences que pourrait avoir ce mandat donné au CIG de la grande couronne d'Île-de-France et cette nouvelle gestion de leur protection sociale complémentaire. Nous vous demandons d'organiser une grande consultation de l'ensemble des personnels de la Région sur une question aussi importante que la complémentaire santé.

**Mme la Présidente** – Merci Madame MALAISÉ. Madame la Vice-Présidente.

**Mme CIUNTU** – Je suis d'accord pour dire que ce sujet est très important. Cette question du passage en CT ou pas m'avait été posée en commission. Je rappelle qu'en 2010, la Région a opté pour un mécanisme de labellisation. Aujourd'hui, les agents bénéficient d'une participation régionale si leur mutuelle a été labellisée. Auparavant, 6 000 agents étaient aidés par la Région ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 1 000. Le nombre s'est donc extrêmement réduit. Le sujet doit donc être posé parce qu'aujourd'hui, les agents peuvent légitimement penser que sur un sujet aussi important que la santé, la Région fait des économies. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas tarder à trouver des solutions qui sont difficiles à mettre en place. L'état du dossier montre bien qu'il n'existe pas de formule simple proposée à la Région. Il est simplement proposé aujourd'hui, ce qui n'engage aucune consultation du CT, de participer à une consultation lancée par le CIG pour aboutir à une convention qui pourrait intéresser nos agents. Cela ne nous oblige aucunement à suivre le CIG. Naturellement, si nous estimons que la proposition du CIG avait un intérêt et pouvait conduire nos agents à abandonner leur mutuelle actuelle au profit de cette

convention, nous passerions ce dossier au CT. Nous aurions alors un travail préalable au CT, des groupes de travail avec les organisations syndicales qui préparent les décisions prises. Néanmoins, au prochain CT, il y aura une information sur le fait que nous avons pris rang pour faire partie de la procédure que lance le CIG. Cela n'implique aucune décision. Il ne faut pas avoir une vision extensive de ce qui doit être mis à l'ordre du jour du CT. Si la proposition mérite une étude, le sujet sera mis à l'ordre du jour. Je vous rassure sur ce sujet. Je l'ai dit en commission et je l'ai dit aussi à une seule organisation syndicale qui posait la question. Les autres comprennent très bien la procédure qui est suivie.

**Mme la Présidente** – Est-ce que Mme MALAISÉ comprend maintenant très bien la procédure suivie ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Je comprends très bien, mais une fois que la procédure est lancée, il faut prendre une décision. Je propose que l'ensemble des personnels soient consultés pour prendre cette décision. Je vais donc maintenir l'amendement.

**Mme la Présidente** –L'amendement est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Amendement n°13 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE,

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**REJET**

**Mme la Présidente** – Le rapport 411 est mis aux voix. Explication de vote.

**EXPLICATION DE VOTE**

**Mme AZZAZ (S&R)** – Merci Madame la Présidente. Nous avons entendu tous les arguments que Mme la Vice-Présidente a pu soulever en commission. Nous vous rejoignons sur le fait que la Région doit pouvoir participer aux complémentaires santé du plus grand nombre d'agents possibles. Nous serons pour autant attentifs à ce que les prestations couvertes ne soient pas réduites. Nous appelons aussi votre attention, mais Mme la Vice-Présidente vient de s'y engager, à ce que les agents soient consultés, que leurs besoins réels soient pris en compte, que le lissage ne se fasse pas par le bas et que toutes les propositions de projet soient transmises aux représentants du personnel. Nous voterons pour ce rapport.

**Mme la Présidente** – Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-411**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Au rapport 438, il y a un additif, Madame la Vice-Présidente.

**CP 16-438** : Chapitre 900, chapitre 930, chapitre 932 - affectations provisionnelles et spécifiques des autorisations d'engagement relatives à la gestion des ressources humaines – 3<sup>ème</sup> rapport

*Commission de l'administration générale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme CIUNTU** – L'additif concerne la mise à disposition d'un agent auprès de l'établissement public de coopération culturelle Médecis Clichy-Montfermeil. Les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition sont définies par une convention signée entre vous-même, Madame la Présidente et le président de l'EPCC Médecis Clichy-Montfermeil. Il est important pour cet agent que cet additif puisse être pris en compte.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. Ce rapport me permet de souligner que nous nous engageons désormais sur ce magnifique projet de villa Médecis à Clichy-Montfermeil. C'est un magnifique projet culturel sur lequel la Région n'était pas engagée jusqu'à présent. Cela rassurera Mme AUTAIN sur mon intérêt pour la Seine-Saint-Denis et sur mon intérêt pour la culture.

Nous allons mettre aux voix le rapport 438. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-438**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ABSTENTION** : FN  
**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Merci Madame la Vice-Présidente. Nous passons au secteur de Monsieur NASROU. J'ai une demande de parole S&R sur le rapport 442. Non, il y n'a plus de demande de parole. Merci, Monsieur ROMÉRO.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme**

**CP 16-181** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » - attribution d'une subvention dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée conclu avec la province du Québec

*Commission de la coopération internationale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-181**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**CP 16-442** : Chapitre 930 « services généraux », programme 104003 « Coopération décentralisée », action 10400301 « Coopération décentralisée », action 10400302 « Représentants de la Région »

*Commission de la coopération internationale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-442**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Au rapport 459, j'ai un amendement n°6 Front de Gauche. Madame MALAISÉ.

**CP 16-459** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », programme HP044-013 (104013) « Solidarité internationale », action 10401302 « Aide régionale aux microprojets internationaux de solidarité (ARAMIS) », chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales », programme HP04014 (104014) « Méditerranée », action 10401401 « Méditerranée » - attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité (Aramis) » 2016 - attribution de subventions dans le cadre du dispositif méditerranéen 2016

*Commission de la coopération internationale : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n°6 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, il s'agit d'ajouter un article à une délibération. Il s'agit de décider de la constitution d'un fonds d'aide exceptionnel de soutien aux sinistrés du tremblement de terre qui est survenu en Italie le 24 août dernier, qui a tué plus de 270 personnes et détruit partiellement plusieurs villages. Suite à ce tremblement de terre, plusieurs actions de solidarité ont été lancées en France pour venir en aide aux victimes et assurer les premiers besoins. Des associations comme le Secours Populaire ou la Croix-Rouge Française se sont mobilisées de façon très rapide et des collectivités territoriales se sont également mobilisées pour participer à l'effort de solidarité. Il s'agit de proposer à la Région Île-de-France, une grande collectivité comme la nôtre, la région la plus riche d'Europe, de prendre toute sa part dans ce devoir de solidarité élémentaire avec cette région d'Europe sinistrée, d'autant plus que de très nombreux Franciliens ont de par leurs origines des attaches très fortes avec l'Italie. Nous proposons donc de créer un fonds d'aide exceptionnel et de le doter de 75 000 euros. Il serait destiné aux associations qui interviennent dans l'aide aux victimes et dans la reconstruction.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur le Vice-Président.

**M. NASROU** – Merci Madame la Présidente. Merci Madame MALAISÉ de cette proposition. Je vous prie de croire que nous sommes tous ici parfaitement sensibles à ce drame en Italie. Pour autant, nous pensons qu'il nous faut concentrer nos efforts là où ils sont les plus attendus. En ce qui concerne ce drame en Italie, les autorités locales sont parfaitement en mesure de faire face. Vous avez-vous-même souligné qu'un ensemble d'ONG sont déjà parfaitement mobilisées. Nous vous proposerons, à la prochaine commission permanente, une autre affectation de cette aide humanitaire d'urgence là où les autorités locales ne sont peut-être pas en capacité de faire face et là où les besoins sont immenses. Il ne s'agit pas de faire une hiérarchisation des drames, mais peut-être une hiérarchisation des besoins et de mobiliser nos fonds qui sont modestes là où ils sont les plus utiles. En l'occurrence, l'affectation de cette aide humanitaire d'urgence qui vous sera proposée à la prochaine commission permanente concernera un sujet dont nous avons déjà débattu en séance plénière, à savoir les populations réfugiées et déplacées au Moyen-Orient, dans un contexte de conflit que vous connaissez, sur ce sujet absolument terrible que représentent Daesch et toutes les conséquences humanitaires qui en résultent. Il ne s'agit pas de hiérarchiser, mais là-bas, les besoins sont aussi immenses. L'aide étant très limitée et la situation en Italie étant parfaitement gérée autant que faire se peut, je ne peux malheureusement pas donner suite à votre demande. Je vous demande donc de retirer cet amendement. Sinon, j'en appellerai à son rejet avec regret.

**Mme la Présidente** – Est-il maintenu, Madame MALAISÉ ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Il est maintenu. Vous ne voulez pas verser dans la mise en concurrence des victimes et pour ma part, je n'y verse jamais. Néanmoins, je crois que le message politique que vous adressez à une partie de la population francilienne qui a des attaches très fortes avec l'Italie est fondamentalement négatif. La région la plus riche d'Europe pourrait très bien se mobiliser. Nous pourrions discuter de la somme, mais vous ne vous engagez même pas sur ce terrain. Nous maintenons l'amendement.

**Mme la Présidente** – Je vous propose éventuellement de prendre contact avec les autorités italiennes locales pour savoir si de réels besoins ne sont pas encore satisfaits aujourd'hui. Dès lors, à la prochaine séance, nous pourrions toujours faire un geste. Ce qu'a dit Othman NASROU est tout à fait exact. L'impact de la Région sur des populations déplacées, dans des États qui sont totalement débordés par l'urgence humanitaire et qui n'ont plus d'argent pour scolariser les enfants, pour les nourrir et les soigner, nous paraît plus utile. Je doute que certains besoins italiens ne soient pas satisfaits parce que nous arrivons un peu tard par rapport à l'événement, mais s'il y a encore des demandes, je suis prête à ce que nous fassions un geste très symbolique de solidarité vis-à-vis de nos amis italiens. Othman NASROU et notre directeur prendront contact avec les autorités italiennes et nous regarderons si des besoins subsistent. Objectivement, je pense que nous devons aujourd'hui concentrer nos efforts sur ce drame absolu que sont les populations déplacées.

Monsieur ROMERO avait demandé la parole.

#### EXPLICATION DE VOTE

**M. ROMERO (S&R)** – Nous soutenons d'autant plus l'amendement que sur les différents rapports proposés, notamment sur le dispositif Méditerranée qui pour des raisons politiques, avait été partagé par l'ensemble de la Région, le budget est passé de 700 000 à 300 000 euros. Lors de cette dernière commission, nous avons réussi à attribuer chichement 85 000 euros. Les 75 000 euros que demande le Front de Gauche à travers cet amendement sont extrêmement importants. Je peux entendre que votre volonté soit de réduire drastiquement les appuis aux associations au niveau international, mais il y a ensuite un deuxième effet qui est l'attribution extrêmement réduite, puisque trois associations seulement sont appuyées, alors qu'il y en avait des dizaines. Beaucoup d'associations avaient déposé des projets de qualité. Au final, l'attribution représente 20 % de celle faite par l'ancienne mandature. Vous êtes en train d'éteindre tout appui au niveau international.

**Mme la Présidente** – Monsieur DE SAINT JUST.

**M. DE SAINT JUST (FN)** – Je voulais me permettre une question. La Région Île-de-France a-t-elle l'habitude de prévoir des fonds pour des grandes catastrophes dans les pays étrangers ?

**Mme la Présidente** – Nous avons une aide humanitaire exceptionnelle, lors des catastrophes, par solidarité internationale. C'est l'un des volets de la coopération décentralisée de la Région. J'assume et j'endosse pleinement ce volet. Lorsque nous sommes riches et prospères, nous avons aussi besoin de tendre la main, dans le cadre de la coopération décentralisée, à des régions qui en ont besoin. Le sujet est évidemment que de nombreux territoires ont des besoins. Nous avons décidé, depuis un certain temps déjà, de flécher une bonne partie de l'aide sur les populations déplacées qui doivent pouvoir être maintenues au

plus près de chez elles pour pouvoir espérer un jour revenir. Ce sera l'objet de la prochaine séance et Othman NASROU y travaille.

L'amendement du Front de Gauche est un amendement d'appel. Il ne comprend pas de projet répondant à une demande particulière des Italiens. Si nous avons une demande italienne formulée, avec de réels besoins, pourquoi ne pas faire un geste symbolique vis-à-vis de l'Italie ? Nous souffrons et sommes dans le deuil avec nos amis italiens. Madame MONVILLE.

**Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA)** – Nous sommes favorables à l'amendement du Front de Gauche d'autant que pour démentir ce que vient de dire M. NASROU, en Italie, il y a eu une polémique très importante sur la façon dont les autorités ont géré ces tremblements de terre à répétition. Je rappelle que le tremblement de terre de l'Aquila avait fait environ le même nombre de morts peu de temps auparavant et était survenu dans les mêmes circonstances. Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que l'État italien met tout en œuvre pour protéger ses populations contre les risques sismiques connus.

Puis, vous m'avez donné l'occasion, Madame la Présidente, de parler de déplacements de populations. L'Italie est un pays qui accueille énormément de migrants. Dans ces villages, en particulier à Amatrice qui a été entièrement détruit, il y a de nombreux migrants. L'assistance aux populations qui se déplacent doit se faire aussi sur nos territoires en Europe et non pas seulement là-bas pour que surtout, ils ne viennent pas ici.

**Mme la Présidente** – Merci Madame MONVILLE. Madame PORTELLI pour le groupe Républicains.

**Mme PORTELLI (LR)** – Le Groupe Républicains partage la position de M. NASROU. Personnellement, étant italienne d'origine, je rappellerai que l'Italie n'est pas un pays sous-développé. L'Italie a un État avec ses problèmes politiques intérieurs et n'a pas besoin de l'ingérence de la Région Île-de-France sur la façon de gérer les aides et les zones sismiques, d'autant que ce pays à forte décentralisation n'a rien à voir avec le nôtre et a une autre culture. Avant de se mêler de ce qui se passe là-bas, il faut déjà connaître l'histoire du pays et non pas avoir une simple charité. L'Italie est un grand pays. Je pense qu'il est capable de se relever et de faire lui-même ses demandes.

**Mme la Présidente** – Nous allons prendre contact avec nos homologues italiens et voir si des besoins ne sont pas satisfaits. Nous reviendrons vers vous dans un mois. L'amendement est maintenu. Je propose son rejet dans l'attente de cette prochaine séance. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### Amendement n°6 (FdG)

**POUR** : S&R, EELVA, FDG, RCDE,

**CONTRE** : LR, UDI, CD

**ABSTENTION** : FN

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport 459. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-459

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**CONTRE** : FN

**ADOPTION**

J'en profite pour apporter à M. SERNE la réponse à la question qu'il m'avait posée et à laquelle je n'avais pas de réponse sur le déplacement de Pierre-Yves BOURNAZEL. Comme il n'avait pas de mandat spécial voté par la Région et comme le GIP JO souhaitait que nous soyons présents, son déplacement a été pris en charge par le comité paralympique du GIP JO. Nous avons donc fait une économie, Monsieur SERNE. J'espère que vous en êtes heureux. Madame MALAISÉ.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – J'ai juste une question en lien avec les JO. Nous attendons un rapport sur les Jeux Olympiques. Je voudrais savoir quand nous pourrions en disposer.

**Mme la Présidente** – Compte tenu de tout ce qui a été dit depuis quelques jours, je propose que nous examinons ce rapport à la prochaine séance de façon à l'étudier dans un climat apaisé. Nous étions pressés par le Gouvernement de donner un chiffre financier. Désormais, les choses s'éclaircissent pour moi depuis ce matin. Nous serons en mesure de donner un chiffre financier. Nous réunirons les présidents pour savoir si vous souhaitez une communication sur table pour ne pas découvrir ces chiffres dans la presse. Une communication va être faite par le GIP JO qui nous a demandé une lettre d'intention. Nous



n'avions pas jusqu'à ce matin la garantie de nos ressources. Maintenant, nous les avons. Les choses avancent bien. Les présidents de groupe préfèrent peut-être que nous présentions une communication sur table à la prochaine séance sur ce que nous allons faire. Je m'en excuse, mais je suis tributaire des rendez-vous et de l'agenda du Premier Ministre.

Nous passons au rapport 422. Il y a une motion de renvoi en commission n°4 S&R. Monsieur ROMÉRO.

**CP 16-451** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP 95 002 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action « Autres soutiens dans le domaine du tourisme », programme HP 95-001 « Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique », action « réseaux d'accueil et d'information touristique » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme - attribution et affectation d'un complément de subventions 2016 en faveur des centres d'accueil régionaux du tourisme (CART) - approbation d'un avenant à la convention avec l'union nationale des associations de tourisme Ile-de-France (UNAT- IDF) et attribution d'une subvention - affectation d'autorisations d'engagement pour la cotisation à l'association du cluster tourisme du Val d'Europe

*Commission du tourisme : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-451**

**POUR** : LR, PSR, UDI, FN, EELVA (sauf article 3), CD, FdG, RCDE

**CONTRE** : EELVA (article 3)

**ADOPTION**

**CP 16-422** : Chapitre 930 « Services généraux » code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » Programme HP 104007 « Rayonnement international » Action 10400703 « Réseaux internationaux » cotisation 2016 au réseau Métropolis - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la coopération internationale : La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Motion de renvoi en commission n°4 (S&R)**

**M. ROMÉRO (S&R)** – Merci Madame la Présidente. Il s'agit du rapport Métropolis qui avait été fourni à la commission où nous n'avions pas pu avoir de débat. Il me semble que le débat est la moindre des choses et l'urgence ne me paraît pas tout à fait fondée. Nous pourrions passer sur ce qui est simplement une cotisation. Néanmoins, je vous rappelle, Madame la Présidente, que vous étiez intervenue à de nombreuses reprises sur la question de Métropolis, en particulier sur la ville de Machhad en Iran. Vous nous aviez expliqué qu'il était assez curieux que nous fassions partie de cette organisation. Je voulais que nous puissions au moins avoir un débat en commission et que ce dossier ne passe pas en urgence. Le caractère d'urgence est loin d'être avéré.

**Mme la Présidente** – Monsieur ROMÉRO, ne déconstruisez pas et ne déformez pas ce que j'avais dit. L'Iran d'hier n'est pas l'Iran d'aujourd'hui. L'Iran d'hier était l'Iran qui n'avait pas signé d'accords sur la non-prolifération du nucléaire civil. Que la Région ait une coopération avec l'Iran me choquait, dans ce contexte d'absence d'accord sur la non-prolifération du nucléaire civil. Aujourd'hui, grâce au Gouvernement, un accord a été trouvé. L'Iran d'aujourd'hui n'est donc plus tout à fait l'Iran d'hier. En tout cas, nous l'espérons et voulons l'espérer. Il était choquant que la Région Île-de-France fasse contre un embargo.

**M. ROMÉRO (S&R)** – Le débat est-il possible, Madame ou s'agit-il de procédures d'urgence sans fondement ?

**Mme la Présidente** – Monsieur ROMÉRO, nous ne sommes pas en train de discuter, je réponds à vos propos. Je passe la parole au Vice-Président, Monsieur NASROU.

**M. NASROU** – Madame la Présidente, je comprends la remarque de M. ROMÉRO qui souhaite que le rapport soit étudié en commission. Vous dites qu'il n'y a pas de caractère d'urgence. C'est une cotisation de 2016 à ce réseau. Ceci étant dit, nous ne sommes pas à un mois près et je n'ai pas de difficulté à retirer ce rapport pour qu'il puisse repasser en commission. Pour le reste de la discussion plus générale sur la stratégie internationale, nous aurons ce débat en temps et en heure, il n'est pas épuisé. Pour ma part, je retire le rapport sans difficulté.

**Le rapport 16-422 est retiré.**

**Mme la Présidente** – Merci, Monsieur NASROU.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BARIANI – Grand Paris**

**CP 16-239** : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales » - financement d'actions du CPIER vallée de la Seine 2015-2020

*Commission du Grand Paris : **avis favorable***  
*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP16-239**  
**POUR** : LR, PSR, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons au vote global.

**VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS  
ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL**

**Mme la Présidente** – Qui est pour le vote global ? Qui est contre le vote global ? Qui s'abstient sur le vote global ? Je vous remercie de cette séance et je vous souhaite un bon déjeuner. À demain.

**Vote de l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés  
et relevant de la procédure de vote global**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

*La séance est levée à 13 heures 05.*

Secrétariat général

## ANNEXES

- ERRATUM & ADDITIF
- MOTIONS DE RENVOI
- MOTIONS DE REJET
- AMENDEMENTS

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Secrétariat général

**Commission permanente  
du mercredi 21 septembre 2016**

**ERRATUM**

- **Erratum sur le rapport CP 16-439**

**ADDITIF**

- **Additif-communication sur le rapport CP 16-438**

**COMMISSION PERMANENTE DU 21 SEPTEMBRE 2016**

**RAPPORT N° CP 16-439**

**ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU SPORT EN ILE-DE-FRANCE**

- **DISPOSITIF « TERRAINS SYNTHETIQUES DE GRANDS JEUX »**

- **DISPOSITIF « PLAN PISCINES REGIONAL »**

**APPROBATION D'UN AVENANT PORTANT TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT DES DEPARTEMENTS 75 ET 92 POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE PUTEAUX ET ANTONY AU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

# **ERRATUM**

Suite à diverses erreurs matérielles :

- il convient de lire dans la délibération aux seconds alinéas des articles 1-1 et 1-2, à la page 7, le texte « la convention type adoptée par la délibération n° CP 16-185 du 18 mai 2016 » en lieu et place de « *la convention type modifiée présentée en annexe 3 à la présente délibération* »,
- il convient également de noter que l'article 2 de l'avenant présenté en annexe 3 à la délibération, à la page 27, est supprimé. Le signataire étant de facto le responsable légal du nouvel attributaire c'est-à-dire le Président du conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

# ADDITIF A L'EXPOSE DES MOTIFS

## COMMUNICATION

### **Diverses dispositions relatives aux ressources humaines – Mise à disposition d'un agent auprès de l'EPCC de Médocis-Clichy-Montfermeil**

La présente communication a pour objet d'informer la commission permanente de la mise à disposition d'un agent régional titulaire du grade d'administrateur hors classe auprès de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Médocis-Clichy-Montfermeil. Cette mise à disposition est effectuée conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Elle donne lieu à remboursement par l'EPCC Médocis-Clichy-Montfermeil du montant des rémunérations et des charges sociales de l'agent mis à disposition.

Les modalités de mise en œuvre pour cette mise à disposition sont définies par une convention signée par la présidente du conseil régional, ou son représentant, le président de l'EPCC Médocis-Clichy-Montfermeil.

Cette communication n'affecte pas la délibération.

**COMMISSION PERMANENTE**  
**DU**  
**MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016**



**MOTIONS DE REJET**  
**MOTIONS DE RENVOI**  
**AMENDEMENTS**

*déposés par les groupes*

Commission permanente du 21 septembre 2016

Rapport n° CP 16-419

Formations sanitaires et sociales  
Fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau et Montereau

**MOTION DE REJET**

Le rapport n° CP 16-419 est rejeté.

**Exposé des motifs :**

L'article 2 « prend acte de la fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau, Nemours et de Montereau-Fault-Yonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ».

Cela renforce la désertification médicale et appauvrit l'accès aux soins dans le département de Seine-et-Marne, ce que nous refusons d'acter.

*Wallerand de Saint Just*

**Wallerand de Saint Just**



Commission permanente du 21.9.2016

Rapport n° CP 16-456

**POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT**

**SOUTIEN AU POINT D'ACCUEIL A CREATION D'ENTREPRISE**

**MOTION DE REJET**

Le rapport n° CP 16-456 :

**POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT**

**SOUTIEN AU POINT D'ACCUEIL A CREATION D'ENTREPRISE, est rejeté.**

**Exposé des motifs :**

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à deux Points d'Accueil à la Création et au développement d'Entreprises.

Il existe des annexes à l'exposé des motifs. La 1re annexe nous donne des indications sur le PACE porté par la communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise, et ensuite sur le PACE porté par l'établissement public territorial grand Orly Val de Bièvre

Ensuite un projet de délibération.

Ensuite des annexes à la délibération.

Dans ces nouvelles annexes, on nous donne des « fiches projets » et notamment page 25 une fiche relative au PACE du grand Orly.

Dans cette fiche projet on voit que l'organisme est le T 12, syndicat intercommunal à vocation multiple, à Vitry-sur-Seine. Il est dit que l'établissement public territorial 12 souhaite structurer et renforcer son dispositif d'accompagnement des porteurs de projets au travers la labélisation de la Fabrique comme point d'accueil à la création d'entreprise.

Il est exposé ensuite que le PACE doit monter en puissance.

Il nous est dit qu'en janvier 2015 un 1er travail de préfiguration a été engagé.

Page 25 on mentionne des objectifs et indicateurs de mesure de l'efficacité du PACE. Des indicateurs sont donnés. Il est ajouté que devront être également précisés les éléments suivants : **typologie des projets de création, nature des besoins des créateurs, nombre d'entreprises créées, nombre d'emplois créés.**

Il est assez particulier de voir la Région vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 € à ce PACE alors que les éléments ci-dessus ne sont en aucun cas précisés. La montée en puissance paraît extrêmement lente, quant à la complexité du système, elle est redoutable.

Ce rapport est donc rejeté en ce qu'il concerne le PACE porté par l'établissement public territorial grand Orly Val de Bièvre, tant que la commission permanente n'a pas connaissance des précisions suivantes connues à ce jour : **typologie des projets de création, nature des besoins des créateurs, nombre d'entreprises créées, nombre d'emplois créés.**

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 21.9.2016

Rapport n° CP 16-457

**Cofinancement des pôles d'innovation dédiée aux créateurs d'entreprise****MOTION DE REJET**

Le rapport n° CP 16-457 :

Cofinancement des pôles d'innovation dédiée aux créateurs d'entreprise, est rejeté.

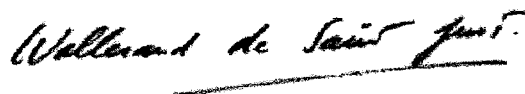
**Exposé des motifs :**

Dans la fiche de projet relative au pôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat à Guyancourt, page 10, il est écrit que Saint-Quentin-en-Yvelines conduit depuis plus plusieurs années une réflexion approfondie sur son offre territoriale de services et de parcours résidentiel des entreprises. Ces travaux ont mis en évidence la nécessité de créer un espace dédié et une gamme de services innovants répondant à certains objectifs.

Il n'a pas été possible d'obtenir des documents et des précisions sur ces « travaux de Saint-Quentin-en-Yvelines ».

Toutefois, des indications et des précisions sur la fiabilité de ces travaux doivent être données à la commission permanente pour qu'elle puisse prendre une décision valablement.

Ce rapport est donc rejeté en ce qu'il concerne le pôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat à Guyancourt PACE, tant que la commission permanente n'a pas connaissance des précisions nécessaires sur les « travaux de Saint Quentin en Yvelines ».



Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 21 septembre 2016

CP 16-452

Volet territorial du contrat plan Etat- Région 2015-2020  
convention et affectation en faveur des epa  
Orsa seine aval et plaine de France pour l'année 2016.

## MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 16-452 est renvoyé en commissions : celle de l'Aménagement et de l'Environnement, et celle du Grand Paris.

### Exposé des motifs :

Notre groupe considère que ces autorisations d'engagement sont directement liées au Grand Paris. Il convient de rappeler l'origine et les modalités de l'engagement de la région sur ce point.

D'une part, ce rapport n'a pas été présenté en commission du Grand Paris, alors que les conséquences de ce rapport le concernent directement. Il conviendra d'examiner en effet les interactions entre les aménagements et la création du Grand Paris, puisque les perspectives d'aménagement sont décrites dans la fiche-projet page 11 du rapport comme étant reliés.

Ce renvoi en commission veille à assurer plus de transparence dans l'ambition de la Région à l'égard du Grand Paris.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 21 septembre 2016

CP 16-455

**Affectation d'une autorisation d'engagement pour préfigurer l'organisation de la biennale francilienne d'architecture et d'urbanisme.**

## MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 16-455 est renvoyé en commission.

### Exposé des motifs :

Ce rapport été vu à la commission des finances et à la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Le rapport cite dans l'exposé des motifs : « compte tenu de l'ampleur voulue pour cette biennale, dont l'objet est par nature transversal... ».

Ce rapport est passé dans seulement 2 commissions. Cela témoigne d'un manque de concertation de la part de l'exécutif.

Cette biennale qui a vocation à être un lieu de réflexion et d'émulation, qui est aussi un lieu de rendez-vous du grand public et des professions dans toutes ses composantes (architectes, paysagistes, professions du bâtiment..).

Ce rapport doit être porté à la connaissance d'autres commissions: Formation professionnelle, éducation, culture.

*Wallerand de Saint Just*

**Wallerand de Saint Just**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-385**  
**Aménagement culturel en Ile-de- France**  
**- troisième affectation pour 2016**

**MOTION DE RENVOI EN COMMISSION**

Le rapport CP 16-385 est renvoyé en commission

**EXPOSE DES MOTIFS**

Compte tenu de la délibération CR 06-15 votée en février 2015 à propos de la politique culturelle en matière de patrimoine, le groupe Front de gauche ne comprend pas l'importance démesurée accordée, dans ce rapport, à la restauration et la rénovation des édifices religieux.

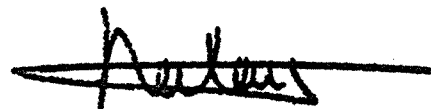
Elle représente plus de 850 000 € sur les 2 142 037€ affectés à cette délibération.

Si l'exécutif actuel choisit de mettre en place une politique patrimoniale bénéficiant principalement aux édifices religieux, surtout quand ils ne sont pas protégés au titre des monuments historiques, le groupe Front de gauche considère que cela devra être soumis au vote de l'assemblée plénière. C'est bien l'assemblée plénière du mandat précédent qui avait choisi de mettre en valeur d'autres types de patrimoine matériel et immatériel, industriel, le patrimoine du XXe siècle et l'architecture rurale (au sens du bâti rural).

Dès lors, le groupe Front de gauche demande le renvoi en commission de cette délibération afin que soient réétudiés les dossiers suivants :

1. Dossier n° 14004465 : restauration de l'église Saint-Etienne, le Coudray Montceaux (91) / 302 142€
2. Dossier n° 16006966 : restauration de la collégiale Notre-Dame, Mantes la Jolie (78)
3. Dossier n° 16007102 : restauration de l'Eglise Notre-Dame-de-L'assomption, Noisy sur Ecole (77) / 81 819€
4. Dossier n° 16007208 : restauration de la toiture de l'aile est du Prieuré (Propriété privée), Moussy (95) / 70 309€

5. Dossier n° 16011079 : Restauration de l'Eglise Notre-Dame, Moret Loing et Orvanne (77) / 184 065€
6. Dossier n° 16011083 : Restauration de l'Eglise Saint-Vincent, Mesnil-Le-Roi (78) / 102 523€
7. Dossier n° 16012874 : Restauration de l'église Saint-Clair, Gometz le Chatel (91) / 20 963€
8. Dossier n° 15018832 : Restauration de la chapelle orthodoxe, Champagne sur Seine (77) / 42 500€



Céline MALAISE



Conseil régional

Commission permanente du 21 septembre 2016

Rapport CP 16-422  
COTISATION 2016 AU RESEAU METROPOLIS

Groupe socialiste et républicain

**MOTION DE RENVOI**

La délibération CP 16-422 est renvoyée en commission

**Exposé des motifs :**

Lors de la réunion de la Commission « International », la délibération CP 16-422 ne figurait pas à l'ordre du jour et n'a pas été abordée.

Par conséquent, il est nécessaire de pouvoir la renvoyer en commission de manière à ce que les élus puissent étudier son contenu convenablement.

Carlos Da Silva



Commission permanente du 21 septembre 2016

CP 16-416

Aide à la mobilité internationale des étudiants : année 2016-2017

## AMENDEMENT

L'Article 6 est modifié comme suit :

« Affecte une autorisation d'engagement de 25.000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique » code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » programme HP 92-003 (192-003) « Evaluations, études, actions support », action 192-003-02 « Evaluations, études, actions support » du budget 2016, au titre du marché à procédure simplifiée d'acquisition d'une base de données relative à l'offre de formation géo-localisée et qualifiée de l'enseignement supérieur et de la Recherche en Île-de-France, ainsi qu'aux dispositifs de soutien financier pour la mobilité internationale ».

**Exposé des motifs :**

Les étudiants ne sont pas toujours bien informés des mécanismes de financement et des procédures à suivre pour que leurs projets soient appuyés, notamment parce qu'il n'existe pas de portail unique centralisant les informations sur l'ensemble des organismes pourvoyeurs d'aides financières ou de stages à l'étranger.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 21 septembre 2016

CP 16-450

Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à la recherche

## AMENDEMENT


Dans l'article 2 « Soutien transitoire au programme de fonctionnement 2016 des 16 DIM », en son tableau, colonne « LSHS »:

Suppression de la dotation conférée jusqu'à présent au DIM « Genre, Inégalités et Discriminations », évaluée à 150 000€ pour l'année transitoire, dans la colonne « Autres dépenses de fonctionnement (animation et gestion administrative) en €.

### Exposé des motifs :

Le DIM "Genre, Inégalités et Discriminations" se donne pour objectif "la promotion des recherches sur le genre dans toutes les disciplines" ainsi que les études sur "*la construction sociale de la hiérarchie des sexes et des sexualités*".

Le Groupe FN-IDF Bleu Marine salue les efforts de la Région pour l'investissement dans l'innovation, mais refuse d'alimenter les théories constructivistes douteuses sur le genre. Céder à cet effet de mode revient à octroyer le label scientifique à une idéologie dangereuse tant pour la paix sociale entre les hommes et les femmes, que pour les enfants dès leur plus jeune âge.



Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 21.9.2016

Rapport n° CP 16-462

## FINANCEMENT DE L'ENTREPREUNERIE

### Amendement

L'article 2 de l'avenant aux « Conventions des plates-formes de prêt d'honneur », page 77, est ainsi modifié : à l'article 2, il est ajouté ceci : A l'article 2 grand A de la convention type votée le 30/05/2013 en annexe à la délibération CP 13-367, au troisièmement, il est ajouté un petit c rédigé ainsi : *l'association de prêt d'honneur s'engage à fournir pour chaque exercice avant le 1er mai de l'année suivante le nombre d'emplois salariés existants dans les entreprises ayant bénéficié de prêts d'honneur, au début de l'exercice et le même chiffre à la fin de l'exercice.*

#### Exposé des motifs :

Il est temps que la Région Île-de-France ait la préoccupation de subordonner un certain nombre de ses aides économiques au maintien, ou mieux, à la création d'emplois. En l'espèce, et pour le moment, il ne peut être que demandé aux associations qui font le relai entre le conseil régional et les entreprises, de donner les chiffres suivants : *pour chaque exercice avant le 1er mai de l'année suivante le nombre d'emplois salariés existants dans les entreprises ayant bénéficié de prêts d'honneur, au début de l'exercice et le même chiffre à la fin de l'exercice.*

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 21 septembre 2016

CP 16-469

**Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale  
du sport en Ile-de-France et affectations d'autorisations d'engagement**

## AMENDEMENT

**L'article 5 alinéa 1 du projet de délibération est ainsi modifié:**

« Autorise une affectation de 200 000 euros au bénéfice du CO France 2017 (Comité d'Organisation du Championnat du Monde de Handball masculin 2017). »

**Exposé des motifs :**

Nous considérons qu'il est inadmissible de voter une désaffectation partielle d'un montant de 20 000 euros relative à l'organisation du Championnat du Monde de Handball 2017 qui se déroulera du 12 au 19 janvier 2017 à l'AccorHôtels Aréna.

Le sport étant très populaire en Ile-de-France, nous proposons donc d'autoriser l'affectation initiale de 200 000 euros.

*Wallerand de Saint Just*

**Wallerand de Saint Just**

Commission permanente du 21 septembre 2016

CP 16-454

Cotisation en faveur de l'atelier international du Grand Paris

## AMENDEMENT

### Modifier l'article unique :

Au premier alinéa, « il est décidé d'attribuer 130 000 euros à l'Atelier international du Grand Paris au titre de la participation financière de la Région au budget 2016 du groupement d'intérêt public. »

### Exposé des motifs :

Pour des raisons économiques, nous proposons une désaffectation de 20 000 euros. Nous proposons d'utiliser ces 20 000 euros pour l'organisation du Championnat du monde de Handball 2017 qui se déroulera du 12 au 19 janvier 2017 à l'AccorHôtels Aréna.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

COMMISSION PERMANENTE  
Du 21 septembre 2016

**Rapport n° CP 16-459**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
« AIDE RÉGIONALE AUX ASSOCIATIONS POUR LES MICROPROJETS INTERNATIONAUX DE  
SOLIDARITÉ (ARAMIS) » 2016  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE  
DU DISPOSITIF MEDITERRANEE 2016

**AMENDEMENT**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide la constitution d'un fonds d'aide exceptionnel de soutien aux sinistrés du tremblement de terre survenu en Italie en août 2016.

Ce fonds, doté de 75 000€ et destiné aux associations intervenant dans l'aide aux victimes et à la reconstruction, sera prélevé sur le budget Actions internationales et européennes, Chapitre 900 – Services généraux, Sous-fonction 04 Actions interrégionales, européennes et internationales, 044 - Solidarité internationale – Fonds d'intervention d'urgence ».

**Exposé des motifs :**

Suite au tremblement de terre survenu en Italie le 24 août dernier, ayant causé la mort de plus de 270 personnes et détruit partiellement plusieurs villages, plusieurs actions de solidarité ont été lancées en France pour venir en aide aux victimes.

Des associations comme le Secours populaire et la Croix Rouge française se sont ainsi mobilisées rapidement, avec l'appui de collectivités territoriales, notamment le département du Val-de-Marne.

Il serait peu compréhensible qu'une grande collectivité comme la Région Ile-de-France ne contribue pas à cette mobilisation, d'autant plus que de très nombreux franciliens ont, de par leurs origines, des attaches fortes avec l'Italie.

La Région la plus riche d'Europe a un devoir de solidarité avec les autres régions européennes sinistrées.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-448**

**Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence**

**AMENDEMENT**

Après l'article 2, rajouter un article additionnel rédigé comme suit :

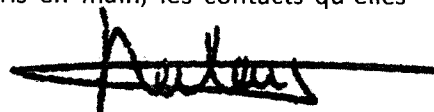
*« crée les conditions pour faciliter l'entrée des lycéennes dans la filière et/ou l'établissement qu'elles auront choisi pour leur formation post-bac. »*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Si le dispositif OLYMPE mérite d'être salué, il faudrait néanmoins éviter qu'il soit créateur d'illusions pour les jeunes filles bénéficiaires.

En effet, l'implication des jeunes filles dans un tel projet crée des attentes très fortes pour leurs années post-bac et leur avenir.

Dès lors le groupe Front de gauche considère indispensable que l'entrée dans la filière choisie par ces dernières soit respectée et facilitée par le réseau qui les aura pris en main, les contacts qu'elles auront pu se créer et, le cas échéant, la Région Île-de-France.



Céline MALAÏSÉ

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000008

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-448**

**Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence**

**AMENDEMENT**

Après l'article 2, rajouter un article additionnel rédigé comme suit :

*« s'engage à créer un dispositif visant à inciter l'intégration de garçons dans les filières notamment sanitaires et sociales, très peu investies par ces derniers. »*

**EXPOSE DES MOTIFS**

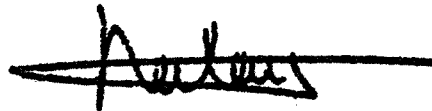
S'il est indispensable que les filières scientifiques et technologiques rééquilibrent leur public en facilitant l'entrée des jeunes filles, le groupe Front de gauche considère tout aussi important d'ouvrir les filières très féminines notamment sanitaires et sociales, qui relèvent de la compétence régionale, aux garçons.

Le groupe Front de gauche considère donc que la Région doit être plus entreprenante en créant des dispositifs et une communication spécifique afin d'encourager les garçons à diversifier leurs choix d'orientation.

Afin de sortir d'une vision trop genrée du travail, des compétences et des savoirs, il est indispensable de travailler sur les orientations et les choix qui sont proposés à nos lycéen-e-s et étudiant-e-s. L'orientation scolaire et professionnelle est un enjeu social, économique et politique qui fonde l'entrée dans la vie professionnelle et les choix qui constitueront les fondements de la vie entière.

S'il est réellement souhaité de mettre fin à une orientation scolaire et professionnelle aux prises avec le genre, nous devons, dès lors, offrir aux filles et aux garçons un espace de possibles ouvert à toutes et tous.

C'est la raison pour laquelle, le Groupe Front de gauche propose que notre institution entreprenne un tel travail sur un secteur dont elle a la compétence afin de contribuer à mettre fin à la question de la division sexuée de l'orientation.



Céline MALAÏSÉ



**COMMISSION PERMANENTE****Du 21 septembre 2016**

**Rapport n° CP 16-447**  
**FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES**  
**FRANCILIENNES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR LES**  
**INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN 2016**  
**PREMIERE AFFECTATION 2016**

**AMENDEMENT**

Sont ajoutées à la présente délibération, dans le cadre du fonds d'urgence à destination des communes franciliennes touchées par les inondations de fin mai - début juin 2016 :

- Une subvention en fonctionnement à la commune de Villeneuve-Saint-Georges (94), d'un montant de 50 000 €.

- Une subvention en investissement à la commune de Villeneuve-Saint-Georges (94), d'un montant de 50 000 €.

**Exposé des motifs :**

Le présent rapport précise qu'il s'agit ici de répondre aux demandes d'aides régionales effectuées par les communes jusqu'au 26 juillet dernier.

Cependant, la commune de Villeneuve-Saint-Georges (94) ne fait pas partie des bénéficiaires des aides proposées à la commission permanente de ce mois de septembre, bien qu'elle ait transmis un dossier aux services régionaux le 18 juillet dernier, en faisant état de ses lourdes dépenses liées aux dégâts très importants subis lors des inondations.

Villeneuve-Saint-Georges est la ville du Val-de-Marne qui a été la plus touchée par les inondations, qui ont engendré un coût très important pour la commune : mobilisation du personnel communal nuit et jour pour venir en aide aux personnes sinistrées, hébergement de 400 personnes dans quatre gymnases pendant plusieurs semaines, permanences dans les quartiers, nettoyage et ramassage de plus d'un millier de tonnes d'encombrants, aide alimentaire d'urgence pour les sinistrés, mise en place d'une école temporaire... ; mais aussi des dégâts matériels importants (école, local associatif, terrains communaux...).

Les dépenses de fonctionnement de la ville liées aux inondations sont :

- Charges à caractère général 281 k€ dont les principales sont :
  - 180 k€ pour la collecte et traitement des déchets et des dépôts sauvages,
  - 25 k€ pour le déplacement de véhicules pour les protéger des inondations,
  - 25 k€ pour l'acquisition d'équipements de sécurité et matériel,
  - 16 k€ pour les premières interventions sur l'école Paul Bert

- 14 k€ pour la réparation des véhicules et le carburant,
- Charges de personnel : 150 k€ pour les heures supplémentaires des agents communaux dans le cadre des inondations.
- Par ailleurs : manque à gagner sur les droits de stationnement (3 horodateurs détériorés au parking de la gare par les inondations) : - 50 k€,

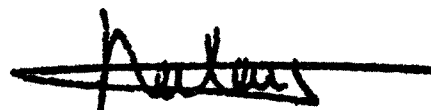
Les dépenses d'investissement liées aux inondations se montent à 508 k€, dont les principales sont :

- 168 k€ pour l'école Paul Bert (bâtiment et mobilier),
- 186 k€ pour l'acquisition suite aux inondations de terrains et les démolitions en zone inondable, dans le cadre du projet de renaturation des Berges de l'Yerres (45K€ d'acquisitions et 121k€ de travaux de démolitions (désamiantage, sécurisation...)
- 50 k€ pour les réparations du local associatif au square de la mare,
- 40 k€ pour les remplacements et réparations des clôtures de terrains communaux détériorées 30 k€ pour le remplacement d'horodateurs 7 k€ pour le remplacement de bacs d'ordures ménagères.

C'est pourquoi il est proposé, pour permettre à la ville de faire face à ces lourdes dépenses, et dans l'intérêt même de ses habitants, d'attribuer dès à présent ces aides.

Conformément au règlement du fonds d'urgence à destination des communes franciliennes touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 (rapport CR 153-16), il est proposé des subventions correspondant à 70% des dépenses avec un plafond de 50 000 €, soit :

- En fonctionnement :  $281\ 000 \times 70\% = 196\ 700$  € donc 50 000 € (plafond),
- En investissement :  $508\ 000 \times 70\% = 355\ 600$  € donc 50 000 € (plafond).



Céline MALAISE

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-440**

**Attribution de subventions dans le cadre du programme « ALYCCE »  
et du programme « actions lycéennes »**

**AMENDEMENT**

A l'article 1, modifier le montant de l'attribution de subventions au titre du programme « ALYCCE » par la somme suivante « **431 225,27€** ».

A l'annexe 1, retirer les fiches projets suivantes :

1. Dossier n° 16011078 / Lycée Saint-Pierre de Brunoy (91) / 3 000€
2. Dossier n° 16008051 / Lycée Notre-Dame de Sion à Evry (91) / 2 500€
3. Dossier n° 16008054 / Lycée Saint-Benoist de l'Europe de Bagnolet (93) / 2 500€
4. Dossier n° 16007824 / Institution Sainte-Geneviève à Anières (92) / 2 432€
5. Dossier n° 16007822 / Lycée professionnel Jeanne D'Arc /Cognacq Jay d'Argenteuil (95) / 2 000€
6. Dossier n° 16007798 / Lycée professionnel Jeanne D'Arc /Cognacq Jay d'Argenteuil (95) / 2 500€
7. Dossier n° 16007496 / Lycée Saint Charles à Athis Mons / 2 000€
8. Dossier n° 16008060 / Lycée Fénelon Vaujours (93) / 2500€
9. Dossier n° 16009651 / Lycée Françoise Cabrini Noisy le Grand (93) / 2000€
10. Dossier n° 16007688 / Lycée Morvan Paris 9<sup>e</sup> / 2 700 €

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privées au delà de ce que la loi impose actuellement, il considère que les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées privés sous contrat ne doivent pas bénéficier du dispositif ALYCCE.



**Céline MALAISE**

COMMISSION PERMANENTE  
Du 21 septembre 2016

**Rapport n° CP 16-427**  
**MOBILISATION DU CONTINGENT REGIONAL**  
**DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LUTTER CONTRE**  
**LA PENURIE D'ENSEIGNANTS DANS CERTAINS LYCEES**

**AMENDEMENT**

Dans la convention annexée à la délibération, au chapitre 3 « Identification des professeurs éligibles aux logements mis à disposition par la Région », l'article 6 « professeurs éligibles aux logements mis à disposition par la Région », est modifié ainsi :

« Sont éligibles aux logements mis à disposition par la Région les professeurs répondant aux conditions réglementaires d'accès au logement social ~~et dont la situation correspond aux critères cumulatifs suivants:~~

~~— professeurs titulaires nouvellement nommés (moins d'un an) dans les lycées d'enseignement général, professionnel ou technique les moins demandés des académies de Créteil et de Versailles;~~

~~— professeurs ayant pris l'engagement de rester au moins cinq ans dans l'établissement. Cet engagement est pris par écrit et adressé à la Région sous couvert du recteur d'académie.~~

Dans le cas où l'État ne trouverait pas de candidat répondant à ces critères, du fait notamment de la localisation, du montant du loyer ou des caractéristiques du logement, l'État propose ces logements aux ménages ciblés dans la convention du 9 juillet 2015, ou les remet à disposition de la Région en cas d'absence totale de candidats.

L'État n'est pas autorisé à déléguer la gestion des droits de désignation à une autre collectivité locale ou établissement public de coopération intercommunale, y compris dans les territoires où l'État a lui-même délégué la gestion du contingent préfectoral. »

**Exposé des motifs :**

Si l'on peut être favorables au principe d'ouvrir le contingent de logements sociaux régionaux aux enseignants, ce rapport montre cependant que les modalités de mise en œuvre de ce principe posent problème.

De façon générale, on ne peut analyser les raisons du manque d'enseignants à travers le seul prisme du coût du loyer en Ile-de-France. Si la question des loyers est un enjeu important pour tou-te-s les francilien-ne-s, on ne peut cependant oublier que la moindre attractivité du métier d'enseignant s'explique essentiellement par le faible niveau de rémunération et par la dégradation des conditions de travail des enseignants depuis de

Conseil régional

nombreuses années. Une dégradation qui s'est particulièrement accentuée sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

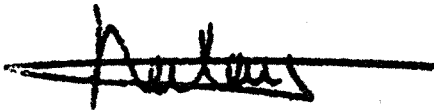
En ce qui concerne plus particulièrement la présente délibération, les critères cumulatifs énoncés n'apparaissent guère applicables.

Le critère contraignant l'enseignant à rester 5 ans est notamment très problématique, puisque la Région ne peut imposer ses exigences à l'État en matière de gestion des carrières des personnels de l'Éducation nationale.

Quant au premier critère, il ne permet pas de prendre en compte l'évolution des situations familiales (mariages, enfants...) des enseignants déjà en poste.

Il est donc souhaitable de fixer pour seuls critères ceux correspondant aux conditions réglementaires générales d'accès au logement social.

Pour ces raisons, il convient de modifier le dispositif comme proposé ci-dessus.



**Céline MALAISE**



**Mounir SATOURI**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-421**

**Sécurisation des lycées - Septième affectation - Budget 2016**

**AMENDEMENT**

Ajouter un article supplémentaire ainsi rédigé :

*« s'engage à investir autant pour la sécurisation des lycées que pour le développement et l'accès à la culture pour les lycéen-ne-s »*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Alors que François Hollande et une grande majorité des partis politiques français ainsi que les gouvernements européens participent à un discours unanimement sécuritaire, le gouvernement italien a, quant à lui, choisit d'affirmer que la réponse au terrorisme n'était pas stricto sensu sécuritaire mais qu'elle résidait dans l'éducation et la culture. Les déclarations de Matteo Renzi annonçant que « *pour chaque euro investi dans la sécurité, il devait y en avoir un autre consacré à la culture* » ont été suivies d'actes. Les premiers concernés ont été les jeunes italiens qui bénéficient d'un accès à la culture facilité financièrement.

A l'instar du gouvernement italien, le groupe Front de gauche pense que la Région a toutes les compétences et toute la latitude pour s'inspirer d'un tel projet.

Rappelons que la Région a aujourd'hui dépensé 7 621 788€ des 8 290 000 pour la sécurisation dans les lycées. Cette somme représentant moins de 70% de la baisse allouée au secteur culturel en fonctionnement -quoiqu'en dise l'infographie régionale, notre référence étant le bleu budgétaire adopté en avril-, cette mesure permettrait de réinvestir un secteur fragile qui ne peut souffrir d'aucune baisse supplémentaire des dotations publiques.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche considère qu'il est indispensable que dès aujourd'hui la Région mette en œuvre de telles mesures.

Investir dans la culture aujourd'hui, c'est donner la primauté à la connaissance face à la barbarie, c'est parier sur l'intelligence de notre jeunesse.

En prenant une telle initiative, notre collectivité en sortirait grandie.



**Céline MALAISE**

**COMMISSION PERMANENTE**  
**21 septembre 2016**

## **Rapport CP 16-411**

### **Protection sociale complémentaire des agents de la Région : mandat au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Île-de-France pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation**

#### **AMENDEMENT**

L'article 1 est ainsi rédigé :

« Donne mandat au Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France pour la procédure de mise en concurrence lancée en vue de conclure une convention de participation pour les risques santé et prévoyance, *après l'organisation d'une consultation de l'ensemble des personnels de la Région Île-de-France afin qu'ils se prononcent sur les conséquences qu'incluraient cette nouvelle gestion de leur protection sociale complémentaire.* »

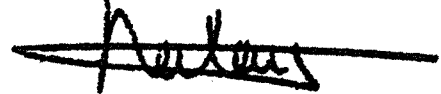
#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le sujet de la protection sociale complémentaire des agents de la Région est central pour le quotidien de leur famille et pour leur pouvoir d'achat.

Le groupe Front de gauche demande que, préalablement au mandatement du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Île-de-France, une grande consultation interne du personnel ait lieu .

L'ensemble de ce processus devra bien évidemment être soumis à l'avis du comité technique. Cela est nécessaire pour que les représentants du personnel puissent non seulement être tenus correctement informés des dossiers qui traitent de la situation des personnels mais aussi pour qu'ils puissent participer, par leur réflexion, à notre prise de décision.

Ce processus devra également permettre à la région de ne participer à l'appel d'offre du CIG que sous-condition de prise en compte de critères que la consultation aura permis de pointer et qui devront figurer dans l'appel d'offre pour tenir compte de ce processus. Le groupe Front de Gauche s'étonne qu'aucune exigence de critères ne figure dans le présent rapport malgré le nombre d'agents de la Région potentiellement concernés par une telle mesure tout comme du rôle a minima dans lequel le nouvel exécutif confine le comité technique, voire même le Conseil régional lui-même.



Céline MALAISÉ



**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-436**  
**Attributions de subventions et affectations dans le cadre de la**  
**politique régionale du livre - troisième affectation 2016**

**AMENDEMENT**

**Les montants attribués aux projets sont abondés de :**

- 4 000 € pour La liseuse (Dossier n° 16012878)
- 8 000 € pour le MEET - Meeting 2016 en Île-de-France 2016 (Dossier n° 16006738)
- 4 500€ pour le FLPE – Festival du livre et de la presse d'écologie (Dossier n° 16007254)
- 3 000€ pour Texture Livre 2016 (Dossier n° 16007935)
- 500 € pour Le Pavé du canal (Dossier n° 16014177)
- 2 000€ pour Les mots et les choses (Dossier n° 16014224)

**L'autorisation d'engagement affectée est ajustée en conséquence**

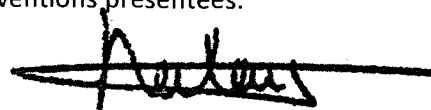
**EXPOSE DES MOTIFS**

Le groupe Front de gauche n'a pas manqué de remarquer que la communication « nouvelles orientations pour la politique culturelle de la Région » qui fixe les grandes lignes de la stratégie régionale sur ce secteur et qui se veut « ambitieuse et inclusive », faisait totalement abstraction du monde du livre.

Les livres, les librairies, les médiathèques et tout-e-s celles et ceux qui construisent le lien à ces objets et ces lieux sont pourtant fondamentaux dans l'apprentissage et l'ouverture au monde et ce pour toutes les générations. Ce secteur est, par ailleurs, important en terme de production économique et de rayonnement culturel. Il n'est pas envisageable que notre institution se désinvestisse autant d'un secteur qui est souvent la première porte d'entrée à la culture et aux arts.

Compte tenu de l'absence de perspectives régionales en matière de politique du livre, le groupe Front de gauche s'inquiète des diminutions drastiques que subissent certaines des structures qui maillent la vie littéraire francilienne.

C'est la raison pour laquelle il demande que soient réévaluées les subventions présentées.



**Céline MALAISÉ**

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-385**  
**Aménagement culturel en Ile-de- France**  
**- troisième affectation pour 2016**

**AMENDEMENT**

A l'article 5, remplacer la somme « 1 384 012€ » par la somme suivante « **1 273 205€** »

À l'annexe A à la délibération, supprimer la fiche projet suivante :

Dossier n° 16002848 / travaux de traitement et de mise en sécurité du château de Vigny (95)  
/ 110 807€

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le groupe Front de gauche considère que la Région Île-de-France n'a pas vocation à participer à un projet financier qui entend transformer un château en « *un ensemble hôtelier 5 ou 4 étoiles* ». Sans impact sur la vie culturelle francilienne ni ouverture au grand public, ce projet, s'il devait voir le jour, devra construire son plan de financement avec des investisseurs privés, indépendamment de fonds publics.

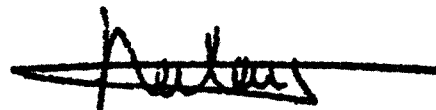
La Région n'a pas vocation à investir pour faciliter l'ouverture de lieux de villégiature de luxe mais bien à œuvrer pour l'intérêt général de nos concitoyen-ne-s francilien-ne-s

Au-delà de l'aspect politique largement contestable, notre groupe s'étonne des difficultés rencontrées pour comprendre qui est l'investisseur qui gère une quinzaine de sociétés dont de nombreuses immobilières.

Sans compter deux éléments techniques qui ont retenus notre attention dans la mesure où ils incarnent une gestion partielle de ce dossier sur lequel l'exécutif régional a choisi de porter un intérêt particulier :

- Le projet a déjà démarré le 25 juillet 2016 (nombreuses sont les structures à s'être vues refuser des subventions pour ces mêmes raisons)
- du fait de la structure de la société (SCI), le projet ne se voit pas dans l'obligation d'accueillir un stagiaire alors qu'il reçoit une subvention conséquente (plus de 110 000€).

Le groupe Front de gauche appelle donc à supprimer la fiche de projet concernant le Château de Vigny.



Céline MALAISÉ

**COMMISSION PERMANENTE**

**21 septembre 2016**

**Rapport CP 16-383**

**Attribution des subventions en faveur des organismes associés à  
l'action régionale dans le domaine de la culture**

**Chœur régional vittoria d'Ile-de-France / Festival d'Ile-de-France (FIF) / Fonds régional  
d'art contemporain (FRAC) / Orchestre national d'Ile-de-France (ONDIF)**

**AMENDEMENT**

Le montant attribué au Chœur régional Vittoria (fiche projet du dossier n° 16013133 -Dernière affectation 2016 pour le Chœur régional Vittoria) est abondé de **16 000€**

L'autorisation d'engagement affectée est ajustée en conséquence.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Toujours dans l'attente de la publication de l'audit commandé par l'exécutif régional, dès le début du mandat, sur les organismes associés de la Région -audit dont nous demandons publication très régulièrement-, le groupe Front de gauche considère que la commission permanente n'a pas d'informations suffisantes et donc de légitimité pour valider les baisses qui nous sont régulièrement proposées et qui auront et ont d'ores et déjà, pour certaines d'entre elles, des conséquences sur le nombre d'emplois et le travail des agents ainsi que sur les missions qu'ils doivent continuer de mener avec des moyens financiers réduits.

Si les modes de gestion des organismes associés peuvent être revus pour plus d'efficacité et complémentarité avec les services internes à la Région, notre groupe considère néanmoins que cela doit se faire en toute transparence et sans impact, en attendant une décision officielle et validée par l'assemblée plénière, sur le sort des agents de ces OA et les missions pour lesquelles ils ont été créés.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le montant attribué au cœur Vittoria soit revu à la hausse.



**Céline MALAISÉ**

AMENDEMENT

N° 000017



Conseil régional

Commission permanente du 21 septembre 2016

### Rapport CP 16-377

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs (4ème affectation 2016) :

- Soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Ile-de-France
- Soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant
- Adhésion à des organismes de promotion de la culture

Groupe socialiste et républicain

## AMENDEMENT

### Modifie l'article 1 :

« Décide de participer, au titre du soutien aux musiques actuelles et amplifiées et aux manifestations de spectacle vivant, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **298 900 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion avec les bénéficiaires d'une convention conforme à la convention type approuvée par délibération n° CP 16-010 du 18 mai 2016 dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **298 900 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1. »

### Exposé des motifs :

L'amendement vise à rétablir les financements antérieurs des trois structures suivantes, présentant de bons bilans et dont les subventions baissent sans explication.

Le montant global est augmenté de **25 500 euros** et est ventilé comme suit :

- *Nadjastream* : de 5 000 à 8 000 euros
- *3M Mizik* : de 30 000 à 50 000 euros
- *Fontenay en scène* : de 8 500 à 10 000 euros
- *MJC de la Vallée* : Toutes les actions culturelles « Musiques au lycée » sont subventionnées à hauteur de 2 500 euros. Seule la MJC de la Vallée ne percevrait que 1 500. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur, l'amendement propose donc de rétablir la subvention à hauteur de 2 500 euros.

Carlos Da Silva

**Rapport CP 16-412**  
**Attributions de subventions en faveur des arts de la rue et de la piste**  
**1<sup>ère</sup> affectation 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

## AMENDEMENT

Modifie l'article 2 :

« Décide de participer, au titre du soutien aux arts de la rue et de la piste, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **503 000 euros**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par l'article 1 de la présente délibération et autorise la Présidente à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **503 000 euros** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1. »

Exposé des motifs :

L'amendement vise à rétablir les financements antérieurs des structures suivantes. Le montant global est augmenté de **170 000 euros** et est ventilé comme suit :

- *Defracto* : de 20 000 à 40 000 euros, correspondant au montant demandé pour une compagnie au projet artistique construit et de très nombreuses animations culturelles. La compagnie a par ailleurs reçu de nombreux prix internationaux pour les Arts du cirque.

- *Une peau rouge* : de 15 000 à 26 000 euros, correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue et son spectacle déjà programmé dans au moins cinq festivals en 2017.

- *Desuete* : de 8 000 à 10 000 euros, correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue et son spectacle déjà programmé dans beaucoup de festivals en 2017. Elle développe de nombreuses animations culturelles en Essonne, avec un bon réseau de partenaires.

- *Planet thun* : de 15 000 à 40 000 euros, correspondant au montant demandé pour l'année.

- *Athecir* : de 30 000 à 40 000 euros correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue. Elle développe de nombreuses animations culturelles et dispose d'un bon réseau de partenaires.

- *La fabrique royale* : de 10 000 à 20 000 euros, correspondant au montant demandé. Cette compagnie développe de nombreuses animations et dispose d'un bon réseau de partenaires.

- *Quartet bucal* : de 10 000 à 15 000 euros correspondant au montant demandé. Ce groupe vocal féminin dispose de nombreux partenaires et son spectacle est déjà programmé dans plusieurs lieux en 2017.
- *Collectif du bonheur intérieur* : de 15 000 à 40 000 euros, correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue, le spectacle est programmé dans plusieurs festivals en 2017. Elle produit un grand nombre d'animations culturelles autour du spectacle et dispose de nombreux partenaires.
- *Centre culturel Le Chaplin* : de 8 000 à 14 000 euros, correspondant au montant demandé. Cette compagnie travaille avec des jeunes du quartier du Val Fourré.
- *Les frères Kazamaroffs* : de 10 000 à 15 000 euros, correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue et dispose de nombreux partenaires.
- *Caracol* : de 8 000 à 16 000 euros correspondant au montant demandé pour l'année.
- *Le fil de soie* : de 12 000 à 20 000 euros correspondant au montant demandé.
- *Des ricochets sur les pavés* : de 15 000 à 20 000 euros correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue et dispose de nombreux partenaires.
- *Cirkatomik* : de 10 000 à 40 000 euros correspondant au montant demandé. Cette compagnie est reconnue et dispose de nombreux partenaires.

Carlos Da Silva



**Rapport CP 16-414**  
**Soutien à la permanence artistique et culturelle**  
**Evaluation des conventions triennales de permanence**  
**artistique et culturelle conclues en avril et en juillet 2013**  
**Affectations au titre d'une convention annuelle - 3<sup>ème</sup> affectation pour l'année 2016**

Groupe socialiste et républicain

## AMENDEMENT

Modifie l'article 1 :

« Décide de participer au titre du dispositif de la permanence artistique et culturelle au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 390 300 euros**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par chaque organisme d'une convention conforme à la convention exceptionnelle d'un an approuvée par délibération CP 16-221 du 12 juillet du 2016 et autorise la Présidente de la Région à signer ces conventions.

Affecte une autorisation d'engagement de **2 390 300 euros** disponibles sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2016.

Exposé des motifs :

Le montant global des subventions attribuées est augmenté de **127 800 euros** dans ce rapport visant à rétablir les montants alloués l'an passé, et est ventilé comme suit :

- *Bobigny musique*, de 60000 à 91000 euros : cette structure développe une programmation très riche, avec plus de cinquante concerts par an, des styles très diversifiés, plusieurs dizaines de partenaires, une implantation forte sur le territoire.

- *Les Hommes Penchés*, de 50000 à 55000 euros : créateurs du "laboratoire mobile", cette compagnie a permis à des centaines d'auteurs, d'interprètes, de techniciens d'émerger, de se faire connaître de se former. Elle fournit un travail de grande qualité qui se doit d'être valorisé.

- *AD Lib*, de 20000 à 30000 euros : centrée autour du jazz, cette structure est reconnue par l'état comme conservatoire à fort rayonnement, elle intervient à ce titre sur tout le territoire. Elle est par ailleurs reconnue internationalement, faisant participer des artistes de renommée internationale à leurs formations et leur festival. Leur demande n'est que le maintien de leur PAC sans augmentation.

- *Graines de soleil*, de 15300 à 30600 euros pour reconduction au niveau des conventions précédentes (subvention demandée 80600 euros) : organisateur du "festival au féminin", cette structure est formatrice, pluridisciplinaire, reconnue internationalement, agréée par l'agence pour l'égalité des chances. La proposition de la Région est une sortie du dispositif.



- *Compagnie Babylone*, de 15000 à 35000 euros pour reconduction au niveau des conventions précédentes : compagnie solide et reconnue à Mitry Mory. La baisse de subvention représente 30% du budget, ce qui met en danger la structure.

- *Trafic de style*, de 25000 à 35000 euros, pour reconduction au niveau des conventions précédentes : cette compagnie se développe au delà de l'Île-de-France, preuve de son dynamisme, mais la Région utilise cet argument pour baisser la subvention.

- *Zellig*, de 7500 à 15000 euros, pour reconduction au niveau des conventions précédentes : trio de musiques contemporaines, Zellig s'est développé, voit ses recettes propres augmenter, fait de nombreuses animations pédagogiques. Malgré cela la Région ne reconduit pas la convention triennale...

- *Pavé volubile*, de 20000 à 25000 euros, pour reconduction au niveau des conventions précédentes : création de nombreux spectacles de contes pour enfants, près de 300 représentations au cours de la précédente convention. Les artistes et auteurs sont reconnus, et les recettes propres en hausse.

- *Théâtre de l'éveil*, de 10000 à 25000 euros, pour reconduction au niveau des conventions précédentes : très implantée en Essonne et à Palaiseau, cette compagnie est reconnue, avec des ressources propres importantes, et dispose d'un important réseau de diffusion et de nombreux partenaires.

- *Ultima chamada*, de 18000 à 27000 euros, pour reconduction au niveau des conventions précédentes : Une sortie progressive du dispositif est préconisée par la commission PAC... Cette structure a une activité intense et la particularité de nombreuses représentations dans les DOM, en Afrique du nord et de l'ouest. Elle dispose de nombreux partenaires en Île-de-France et réalise beaucoup d'interventions pédagogiques, notamment dans les lycées, ce qui semble en adéquation avec la politique culturelle que la présente majorité souhaite mener (éducation artistique et culturelle).

Carlos Da Silva





Conseil régional

Commission Permanente du 21 septembre 2016

**Rapport CP 16-424**  
**La politique régionale de santé**  
**Attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la**  
**santé – Quatrième affectation**

Groupe socialiste et républicain

**AMENDEMENT**Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 7 :

**« Cette convention prévoit le doublement du montant des aides aux mutuelles des étudiants, à savoir que le montant de cette aide ne pourra excéder celui de la garantie complémentaire santé choisie par les étudiantes et étudiants éligibles, dans la limite maximum de 200€ par an pour une offre sur 12 mois et selon un prorata pour les offres inférieures à 12 mois. »**

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à soutenir l'action de la majorité régionale en faveur de l'amélioration de l'accès à la santé des étudiants précaires. Le 17 juin dernier, Madame Farida Adlani, Vice-présidente chargée de l'Action sociale, de la Santé et de la Famille, a déclaré : « nous allons doubler les aides aux mutuelles des étudiants ». Propos non démentis par la suite par la Présidente du Conseil régional.

Pour beaucoup de jeunes se soigner est un luxe. Ceci est notamment vrai pour les étudiants dont le budget est particulièrement serré en Ile-de-France : loyers souvent exorbitants, coût de la vie et des études élevé, etc. Ces dépenses pèsent sur leurs chances de réussite et d'insertion professionnelle lorsqu'elles les obligent à travailler au détriment de leurs études. Dans ces conditions, de nombreux étudiants arbitrent dans leurs dépenses au détriment de leur santé.

Carlos Da Silva

**AMENDEMENT**  
**Rapport n° CP 16-435**  
**« Accompagnement de la politique d'apprentissage »**

**Un article 3 est ajouté :**

Décide de participer au titre du dispositif « Actions de sensibilisation citoyenne » au financement d'un partenariat 2016-2017 avec « l'Institut du Tout-Monde » pour la réalisation d'un programme d'actions de sensibilisation des lycéennes et des lycéens d'Île-de-France autour de la traite négrière, de l'esclavage et des abolitions.

Décide de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 30 000 €.

Les éléments financiers du présent rapport sont modifiés en conséquence.

**Exposé des motifs :**

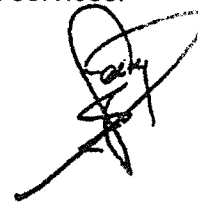
Depuis 2011, grâce au soutien de la Région Île-de-France, l'Institut du Tout-Monde a mis en œuvre des actions de sensibilisation aux mémoires des esclavages auprès des établissements scolaires, notamment dans les lycées dans le cadre de la loi de 2001 portant reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Dans la présentation de son budget 2016, la région a réaffirmé son soutien aux associations qui agissent dans la lutte contre les discriminations et notamment « l'Institut du Tout-Monde » (Annexe 6 du budget 2016) et le groupe des écologistes s'inquiète de ne pas voir figurer le projet de cette structure.

Les actions proposées par la structure pour 2016-2017 s'articulent autour de 3 axes :

- Parcours de sensibilisation à la question de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en s'appuyant sur un programme d'interventions dans les lycées.
- Développement et renforcement d'un site numérique et d'un MOOC sur la mémoire des esclavages en tant qu'outil pédagogique ([www.lesmemoiresdesesclavages.com](http://www.lesmemoiresdesesclavages.com))
- Organisation dans les lycées candidats de la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage en mai 2017

Cet amendement vise à reconduire le partenariat entre la Région et l'Institut du Tout-monde pour 2016-2017 sur base des éléments transmis par la structure aux services.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés  
*Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen*

Rapport CP 16-385

AMENAGEMENT CULTUREL EN ILE-DE-FRANCE  
TROISIEME AFFECTATION POUR 2016

AMENDEMENT

La subvention à la fiche projet 16002848 – TRAVAUX DE TRAITEMENT ET DE MISE EN SECURITE DU CHATEAU DE VIGNY (95) est supprimée.

L'autorisation de programme affectée dans l'article 1 de la délibération est diminuée en conséquence.

Exposé des motifs :

Le château de Vigny est un bâtiment privé acheté au groupe japonais Château de Vigny SAS par un nouveau propriétaire souhaitant transformer ce vaste domaine en un hôtel de luxe.

Il semble que les deniers publics n'aient pas à financer un aménagement privé quand des subventions à des manifestations culturelles d'intérêt régional sont réduites dans le même temps.

Attribuer une aide régionale à ce projet alors même que le public n'aura pas accès au lieu semble difficilement compréhensible.

Cet amendement propose donc ne pas accorder de subvention régionale à ce projet.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés  
*Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen*

**Rapport CP 16-221**

**SOUTIEN A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
EVALUATION DES CONVENTIONS TRIENNALES DE PERMANENCE ARTISTIQUE ET  
CULTURELLE CONCLUES EN AVRIL ET EN MAI 2013  
AFFECTATIONS AU TITRE D'UNE CONVENTION ANNUELLE 2EME AFFECTATION POUR  
L'ANNEE 2016  
AMENDEMENT**

La fiche projet 16003626 – ADLIB est abondée de 10 000€ pour passer la rétablir à 30 000€  
La fiche projet 16002803 – CANAL 93 est abondée de 31 000€ pour la rétablir à 91 000€  
La fiche projet 16003636 – CIE BABYLONE est abondée de 20 000€ pour la rétablir à 35 000€  
La fiche projet 16003630 – CIE GRAINES DE SOLEIL est abondée de 15 300€ pour la rétablir à 15 300€ à 30 600€  
La fiche projet 16003625 – CIE LES HOMMES PENCHES est abondée de 5 000€ pour la rétablir à 55 000€  
La fiche projet 16003648 – ENSEMBLE ZELLIG est abondée de 7 500€ pour la rétablir à 7 500€ à 15 000€  
La fiche projet 16003667 – PAVE VOLUBILE est abondée de 5 000€ pour la rétablir à 25 000€  
La fiche projet 16003670 – THEATRE DE L'EVEIL est abondée de 15 000€ pour la rétablir à 25 000€  
La fiche projet 16003642 – TRAFIC DE STYLE est abondée de 10 000€ pour la rétablir à 35 000€  
La fiche projet 16003674 – ULTIMA CHAMADA est abondée de 9 000€ pour la rétablir à 27 000€

L'autorisation d'engagement affectée dans l'article 1 de la délibération est augmentée en conséquence.

**Exposé des motifs :**

Le montant global alloué à la permanence artistique et culturelle semble en deçà des besoins des acteurs culturels. Les décisions de la Commission pour la PAC ont sans doute été affectées par des directives financières contraintes.

Les structures susmentionnées se voient en difficulté pour poursuivre leurs actions avec des subventions réduites fortement au mois de septembre, en pleine rentrée, sans aucune information préalable. Il ne serait pas juste de les pénaliser.

Il est donc demandé de maintenir ces aides et de mieux informer en amont les structures concernées. C'est le sens de cet amendement.

  
Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés  
*Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen*

Rapport CP 16-436

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA  
POLITIQUE REGIONALE DU LIVRE  
TROISIEME AFFECTATION

AMENDEMENT

La fiche projet 16007254 – FLPE – FESTIVAL DU LIVRE ET DE LA PRESSE  
D'ÉCOLOGIE est abondée de 5 500€ pour la rétablir à 8 500€

L'autorisation d'engagement affectée dans l'article 1 de la délibération est augmentée  
en conséquence.

Exposé des motifs :

L'association Festival du livre et de la presse d'écologie organise chaque année un festival  
essentiel à la promotion de structures indépendantes d'édition et de presse dans le domaine  
de l'environnement et de l'écologie.

A ce titre, elle effectue un travail d'utilité publique et une mission de sensibilisation des  
publics qu'il faut préserver.

Avec une subvention régionale fortement réduite, il semble difficile de maintenir la qualité de  
l'événement qui rassemble chaque année une grande diversité d'auteurs, d'associations, de  
collectifs, en proposant gratuitement des débats pour le grand public et des animations  
spécifiques pour les plus jeunes.

Cet amendement propose d'annuler la baisse de cette subvention et de maintenir un  
engagement significatif de la Région pour cette manifestation d'utilité régionale.



Mounir SATOURI

Secrétariat général

**COMMISSION PERMANENTE**  
**DU 12 JUILLET 2016**



**PROCÈS-VERBAL**